

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 22 novembre 2021, à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ordre du jour

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 22 novembre 2021, à 19 h.

10.02 Déclaration / Proclamation

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Mot de la mairesse et des élus.

10.03 Correspondance / Dépôt de documents

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Dépôt de pétitions.

10.04 Questions

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Période de questions du public.

10.05 Procès-verbal

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 9 septembre 2021, à 14 h 30 et le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 21 septembre 2021, à 19 h.

10.06 Procès-verbal

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1218916007

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 22 septembre 2021.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1216329001

Adjuger à Construction Cappa Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 697 881,58 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux de construction de saillies de trottoirs, aménagement d'entrées charretières et reconstruction de sections de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement, autoriser une dépense de 48 851,72 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 65 200 \$, taxes incluses, pour les incidences et autoriser une dépense totale de 811 933,30 \$.
Appel d'offres 1096 / 10 soumissionnaires

20.02 Appel d'offres public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1217387002

Adjuger à Construction Larco Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 354 585,77 \$, taxes incluses, un contrat pour le remplacement des revêtements de planchers de la bibliothèque Henri-Bourassa et autoriser une dépense de 28 366,86 \$, taxes incluses, pour les contingences, une dépense de 5 748,75 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 388 701,38 \$.
Appel d'offres 1095 / 3 soumissionnaires

District(s) : Ovide-Clermont

20.03 Appel d'offres public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1217387004

Adjuger à Global Upholstery Co. Inc., seul soumissionnaire conforme, au montant de 113 233,10 \$, taxes incluses, un contrat pour la fourniture et l'installation de nouveaux mobiliers de bureau pour le réaménagement des locaux administratifs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (contrat 1090) et autoriser une dépense de 3 397 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 32 078,03 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 148 708,11 \$.
Appel d'offres 21-18965 / 1 soumissionnaire

20.04 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1195190009

Autoriser la prolongation du contrat 19-17783 adjudgé à Prodigium (Productions Jeun'Est), au montant maximal de 126 258,89 \$, taxes incluses, pour la fourniture de la main d'oeuvre technique pour les événements culturels et spéciaux à l'arrondissement, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 inclusivement.

20.05 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1219011006

Approuver le projet de contrat de services modifié avec la Coop de solidarité Éconord dans le cadre de la gestion des jardins communautaires, l'aménagement des ruelles vertes ainsi que divers projets pour les années 2021-2022-2023.

20.06 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1204988001

Approuver le projet d'addenda modifiant la convention intervenue avec La musique aux enfants pour le projet « La musique aux enfants, un projet structurant pour la petite enfance au cœur de Montréal-Nord ».

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.07 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1217549017

Accorder des contributions financières totalisant 35 062,50 \$ aux écoles primaires et secondaires publiques de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires pour l'automne 2021 dans le cadre du Plan d'action collectif de Montréal-Nord - Priorité jeunesse.

20.08 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1194988006

Accorder une contribution financière totalisant la somme de 35 000 \$ à Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) afin de soutenir le projet Escouade radioactive pour la période du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022 dans le cadre de l'édition 2021-2022 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes de 12-30 ans et approuver le projet de convention à cet effet.

20.09 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1217549020

Accorder une contribution financière de 2 500 \$ au Conseil particulier Sault-au-Récollet (Société Saint-Vincent-de-Paul Sainte-Colette) dans le cadre du programme d'aide d'urgence destiné aux personnes et familles défavorisées pour l'année 2021.

District(s) : Ensemble du territoire - Agglomération

20.10 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1217549021

Accorder une contribution financière de 2 300 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour la tenue du projet « De l'Espoir à sa table » qui aura lieu le 24 décembre 2021.

20.11 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1217549019

Accorder une contribution financière de 1 500 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour la tenue du projet « Fête de Noël pour les familles » qui aura lieu le 17 décembre 2021.

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1217606025

Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 août 2021 et au 30 septembre 2021.

30.02 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1217606026

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 août 2021 et au 30 septembre 2021.

30.03 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction des travaux publics - 1218224006

Autoriser une dépense de 337 957,52 \$, taxes incluses, auprès de Compass Minerals Canada Corp., pour la fourniture et la livraison de sel régulier de déglacage des chaussées et des trottoirs, pour la saison hivernale 2021-2022, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et l'entreprise.

30.04 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1208544008

Autoriser une dépense supplémentaire de 111 611,19 \$, taxes incluses, à 2633-2312 Québec Inc. (Aménagement Pavatech Arthier Construction), dans le cadre du contrat 1073 pour les travaux d'aménagement paysager et d'éclairage extérieur du site de la Maison Brignon-dit-Lapierre en raison, notamment, des frais liés à l'excavation plus importante et la disposition sécuritaire de sols contaminés.

District(s) : Marie-Clara

Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

Projet : 375e Anniversaire de Montréal

30.05 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1198109003

Autoriser une dépense supplémentaire de 77 561,17 \$, taxes incluses, à titre de contingences, à Axe Construction inc. dans le cadre du contrat 1053 pour la construction d'une scène musicale extérieure et l'agrandissement du chalet de parc Aimé-Léonard.

30.06 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1215922001

Entériner une dépense supplémentaire de 7 427,82 \$, au Club de natation de Montréal-Nord, dans le cadre de la prolongation de la programmation à la piscine Henri Bourassa pour la saison estivale 2021 qui s'est terminée le 6 septembre 2021.

30.07 Recours judiciaires et règlement de litiges

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1216440002

Autoriser l'émission d'un chèque de paiement de 30 707,43 \$ relatif au jugement rendu le 26 août dernier puis rectifié le 22 septembre 2021 et au mémoire de frais dans l'affaire Jean Roy et Carole Bélanger-Roy et Boutique Hockey 2000 contre Ville de Montréal et Provoca Inc.

30.08 Administration - Directive / Procédure / Calendrier

CA Direction des travaux publics - 1213602012

Autoriser les travaux de peinture à la galerie de l'immeuble de la Maison Brignon-dit-Lapierre, tout en respectant les produits à utiliser inscrits aux manuels d'entretien remis lors des travaux de restauration en 2011.

30.09 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction des travaux publics - 1219161003

Accepter l'offre du Conseil municipal, conformément au premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.R.Q., c. C-11.4), concernant la prise en charge par le Bureau de la transition écologique et de la résilience, la gestion des permis ainsi que la gestion de registres d'utilisation des pesticides en lien avec l'application du Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides (21-041).

Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine

30.10 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1217549018

Reconduire la reconnaissance et le soutien des organismes suivants : Impulsion-travail, Les Fourchettes de l'Espoir, le Centre des jeunes l'Escale de Montréal-Nord, Un itinéraire pour tous, Mouvement Jeunesse Montréal-Nord (Café Jeunesse Multiculturel) et la Corporation de développement économique (CDEC) de Montréal-Nord, à titre de partenaire de mission partagée, de l'Escadron 801, de Nos jeunes à cœur, à titre de partenaire de mission complémentaire, pour la période de novembre 2021 à décembre 2022.

30.11 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1217549016

Approuver la reconnaissance de l'organisme Ensemble Tonique à titre de partenaire privé, pour la période de novembre 2021 à octobre 2022.

30.12 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1213573016

Entériner une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Les Maisons de transition de Montréal inc. (Maison Saint-Laurent) pour la tenue de leur soirée bénéfique qui a eu lieu le 18 novembre 2021, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

30.13 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1213573017

Autoriser une dépense de 500 \$, auprès de la Fondation de l'hôpital Marie-Clarac pour l'achat d'une publicité pour le concert de Noël du 1er décembre 2021, et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2021.

30.14 Recours judiciaires et règlement de litiges

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1219171004

Autoriser le règlement hors cour 500-22-269690-213 et autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer tous les documents à cet effet.

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Avis de motion

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1217987006

Donner un avis de motion, présenter et déposer en vue d'adopter à une séance ultérieure le projet de Règlement RGCA22-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2022).

40.02 Règlement - Avis de motion

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1217987007

Donner un avis de motion, présenter et déposer en vue d'adopter à une séance ultérieure le Règlement RGCA22-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022) (0,1475 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière).

40.03 Règlement - Avis de motion

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1217987008

Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement RGCA22-10-0003 autorisant un emprunt de 900 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

40.04 Règlement - Avis de motion

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1217987009

Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement RGCA22-10-0004 autorisant un emprunt de 1 100 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

40.05 Règlement - Avis de motion

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1217987010

Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement RGCA22-10-0005 autorisant un emprunt de 2 214 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

40.06 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CM Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1217758008

Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter un projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier les paramètres de densité du secteur 15-C1 et afin d'établir ce secteur comme un secteur à construire, le tout permettant la construction de projets institutionnels.

40.07 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1197177005

Déposer le procès-verbal de consultation écrite et adopter la résolution PP-037-1, afin de permettre la démolition, le lotissement et la construction de quatre bâtiments résidentiels multifamiliaux isolés totalisant 32 logements sur le lot 1 845 549 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

40.08 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1207177008

Déposer le procès-verbal de consultation écrite et adopter la résolution PP-045-1 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de dix étages au 10155, boulevard Pie-IX, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

40.09 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1218303008

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir: permettre l'installation d'un écran sonore avec structure et revêtement d'acier plutôt qu'un écran avec revêtement de finition en bois, pour le 11411, avenue Pelletier, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, en conformité avec l'arrêté ministériel 2021-054.

District(s) : Marie-Clarac

40.10 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1218303009

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre l'agrandissement du bâtiment et l'ajout d'un étage, pour le 10802, avenue Pelletier, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

40.11 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1217161004

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la modification de l'apparence extérieure du bâtiment et l'aménagement du terrain, pour le 4865, boulevard Gouin, le tout en vertu, le tout en vertu du Règlement RGCA-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

District(s) : Marie-Claras

40.12 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1205995009

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : approuver la modification au P.I.I.A et permettre la démolition d'un bâtiment existant et la construction d'un immeuble résidentiel de la classe J (multifamiliale de 11 logements et plus) de 15 étages comprenant 72 logements au 3351, boulevard Gouin, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

District(s) : Marie-Claras

40.13 Règlement - Domaine public

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1218916002

Permettre l'occupation permanente sur le domaine public, lot 1 174 625, de l'empiètement partiel d'un escalier desservant le bâtiment sis au 10342-10344, avenue Lausanne, le tout en vertu du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public.

District(s) : Marie-Claras

40.14 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1207177007

Modifier la résolution CA20 10 128 faisant suite au projet d'agrandissement d'une maison unifamiliale isolée située au 11113, avenue Leblanc.

50 – Ressources humaines

50.01 Nomination

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1214394008

Nommer Mme Julie Massé, à titre de bibliothécaire, à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de 22 semaines, à compter du 27 novembre 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

50.02 Convention collective / Contrat de travail

CA Direction des travaux publics - 1213484005

Titulariser M. Éric Bergeron, à titre de peintre d'arrondissement, à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 27 novembre 2021.

50.03 Convention collective / Contrat de travail

CA Direction des travaux publics - 1218224007

Titulariser M. Terrence Barry, à titre de chargé chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « B », à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 27 novembre 2021.

50.04 Convention collective / Contrat de travail

CA Direction des travaux publics - 1218224008

Titulariser M. Rodolphe Tremblay, à titre de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « B », à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 27 novembre 2021.

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CG Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1217987012

Nommer Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement et M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clarac, à titre de représentants de l'arrondissement au Conseil d'administration de la CDEC de Montréal-Nord.

51.02 Nomination / Désignation

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1217987011

Nommer M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, président du Comité consultatif d'urbanisme et M. Abdelhaq Sari, conseiller de ville, comme président suppléant à compter du 23 novembre 2021.

51.03 Nomination / Désignation

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1217987005

Nommer M. Abdelhaq Sari à titre de maire suppléant pour la période du 23 novembre 2021 au 30 juin 2022.

51.04 Nomination / Désignation

CG Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1217987013

Recommander au conseil d'agglomération de nommer M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clarac, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'île.

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Mercredi, le 17 novembre 2021



Dossier # : 1218916007

Unité administrative responsable : Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 22 septembre 2021.

Il est recommandé :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 22 septembre 2021.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-04 18:36

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1218916007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 22 septembre 2021.

CONTENU**CONTEXTE**

Le comité consultatif d'urbanisme a tenu sa dernière rencontre le 22 septembre 2021. Il s'agissait d'une séance tenue par visioconférence en raison de la pandémie de la COVID-19.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Il est opportun de déposer aux archives le procès-verbal de la rencontre.

JUSTIFICATION

S.O.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre CLERMONT
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2021-11-01



Dossier # : 1216329001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à Construction Cappa Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 697 881,58 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux de construction de saillies de trottoirs, aménagement d'entrées charretières et reconstruction de sections de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement, autoriser une dépense de 48 851,72 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 65 200 \$, taxes incluses, pour les incidences et autoriser une dépense totale de 811 933,30 \$. Appel d'offres 1096 / 10 soumissionnaires

Il est recommandé:

QUE soit adjugé à Construction Cappa Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 697 881,58 \$, taxes incluses, le contrat 1096 pour l'exécution des travaux de saillies de trottoirs, aménagement d'entrées charretières et reconstruction de sections de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord ;

QUE soit autorisée une dépense de 48 851,72 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 65 200 \$, taxes incluses, pour les incidences ;

QUE soit autorisée une dépense totale de 811 933,30 \$;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-11 15:02

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216329001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à Construction Cappa Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 697 881,58 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux de construction de saillies de trottoirs, aménagement d'entrées charretières et reconstruction de sections de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement, autoriser une dépense de 48 851,72 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 65 200 \$, taxes incluses, pour les incidences et autoriser une dépense totale de 811 933,30 \$. Appel d'offres 1096 / 10 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Chaque année, l'arrondissement de Montréal-Nord procède à un appel d'offres pour :

1. l'aménagement d'entrées charretières, ainsi que la reconstruction de sections de trottoirs suite à des coupes faites par des compagnies d'utilités publiques, ou par d'autres compagnies pour le compte de citoyens, et pour l'exécution desquelles des permis sont émis,
2. pour la reconstruction de sections de trottoirs suite à des coupes faites par la Direction des travaux publics,
3. pour la reconstruction de sections de trottoirs en mauvais état sur diverses rues.

Le processus d'appel d'offre publique s'est déroulé du 20 août au 06 octobre 2021 pour une durée de 47 jours. Sur les treize (13) preneurs de cahier des charges dont la liste complète se trouve en pièces jointes, dix (10) ont déposé une soumission et deux (2) se sont désistés ou a refusé de soumissionner.

L'addenda #1 a été émis le 9 septembre 2021, vingt-sept (27) jours avant l'ouverture publique des soumissions afin de

- a) répondre aux questions des entrepreneurs sur de différents articles des documents de l'appel d'offres qui concernent les travaux de mise en place de nouveau puisard de rue;
- b) publier le formulaire de soumission addenda no 1;
- c) reporter au 22 septembre 2021 l'ouverture de soumission.

L'addenda #2 a été émis le 13 septembre 2021, vingt-trois (23) jours avant l'ouverture publique des soumissions, afin de :

- a) publier le formulaire de soumission addenda no 2;
- b) fixer la date des travaux des différents tronçons de rues en deux phases : PHASE 1, travaux à débiter la semaine du 18 octobre 2021 et PHASE 2, travaux à débiter le mois de mai 2022.

L'addenda #3 a été émis le 20 septembre 2021, seize (16) jours avant l'ouverture publique des soumissions, afin de :

- a) reporter au 6 octobre 2021 l'ouverture de soumission;
- b) reporter le début des travaux des différents tronçons de rues au mois de mai 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 10 116 – lundi 10 mai 2021 – Adjuger à la compagnie Bordures et Trottoirs Mirabex inc, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 358 319,59 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux de reconstruction de trottoirs, d'entrées charretières et de bordures, sur diverses rues de l'arrondissement, autoriser une dépense de 43 000 \$, taxes incluses, pour les contingences et autoriser une dépense de 23 000 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 424 319,59 \$. Appel d'offres 1091 / 10 soumissionnaires

CA20 10 111 – lundi 4 mai 2020 – Adjuger à Construction Larotek inc, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 459 448,72 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux de reconstruction de trottoirs, d'entrées charretières et de bordures, pour diverses rues de l'arrondissement et autoriser une dépense de 45 944,87 \$, taxes incluses, pour les contingences et de 118 930 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 624 323,59 \$. Appel d'offres 1069 / 6 soumissions

DESCRIPTION

Les travaux du contrat n° 1096 consistent dans la construction de saillies de trottoirs, aménagement d'entrées charretières et reconstruction de sections de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord.

JUSTIFICATION

Ces travaux permettront d'assurer la pérennité des infrastructures existantes. L'arrondissement de Montréal-Nord ne possède pas les effectifs et la machinerie pour réaliser les travaux à l'interne ce qui a nécessité d'aller en soumission publique pour permettre la réalisation du projet

SOUSSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)	TOTAL Corrigé (TAXES INCLUSES)
--------------------------------	---	--	---------------------------------------	---

Construction Cappa Inc.	697 881,58 \$	48 851,71 \$	746 733,29 \$	-
Construction LAROTEK INC.	721 839,49 \$	50 528,76 \$	772 368,26 \$	-
Cojalac Inc.	723 777,77 \$	50 664,44 \$	774 442,21 \$	-
Les Pavages Céka inc.	745 723,23 \$	52 200,63 \$	797 923,85 \$	-
De Sousa - 4042077 Canada Inc.	830 825,45 \$	58 157,78 \$	888 983,23 \$	-
Demix Construction INC.	826 079,51 \$	57 825,57 \$	883 905,07 \$	-
Bordures et trottoirs Alliance inc.	861 912,96 \$	60 333,91 \$	922 246,87 \$	-
Roxboro Excavation Inc.	896 128,56 \$	62 729,00 \$	958 857,56 \$	-
Ramcor Construction inc.	929 009,50 \$	65 030,66 \$	994 040,16 \$	-
Duroking Bordures et Trottoirs / 9391-3796 Québec Inc.	965 872,21 \$	67 611,05 \$	1 033 483,26 \$	-
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) <i>VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions</i>				819 905,02 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes - la plus basse)/la plus basse] x 100</i>				17,48 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>				267 990,63 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme - la plus basse conforme)/la plus basse] x 100</i>				38,40 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>				(209 529,66) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>				(23,09) %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>				23 957,92 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>				3,43 %

L'estimation des travaux a été faite par le bureau des études techniques de l'arrondissement. L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation du prix du contrat est de (209 529,66 \$) soit (23,09 %). Six soumissions ont été jugées conformes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour la réalisation du projet est de 811 933,30 \$ (taxes incluses) et se répartit de la façon suivante :

Description	Travaux (A)	Contingences (B)	Taxes - TPS (5%) (C)	Taxes - TVQ (9,975%) (D)	Total (E=A+B+C+D)	Contrat au net (F=(A+B)+(D*37,2%))
Coût du projet	606 985,50 \$	N/A	30 349,28 \$	60 546,80 \$	697 881,58 \$	637 258,90 \$
Contingences	N/A	42 488,99 \$	2 124,45 \$	4 238,28 \$	48 851,72 \$	44 608,13 \$
Incidences	56 707,98 \$	N/A	2 835,40 \$	5 656,62 \$	65 200,00 \$	59 536,29 \$
TOTAL	663 693,48 \$	42 488,99 \$	35 309,13 \$	70 441,70 \$	811 933,30 \$	741 403,32 \$

Cette dépense représente un coût net de 741 403,32 \$ et sera financée par le règlement d'emprunt RGCA18-10-0004 pour la réalisation de travaux de réfection de pavages et trottoirs sur les rues. Ce règlement est prévu au programme triennal des dépenses en immobilisation (PTI) de l'arrondissement de Montréal-Nord.

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

- Non respect du délai contractuel inscrit dans les documents d'appel d'offres;
- Retard possible dans l'exécution du contrat;
- Retards possibles dans l'approvisionnement des matériaux (béton, asphalte etc.);
- Incertitude au niveau de la prévision des mesures gouvernementales en raison de la situation qui évolue au jour le jour;
- Risque de report des travaux dépendamment du développement de la situation de la COVID-19;
- Manque de main d'œuvre (travailleurs, firme d'arpentage, laboratoire etc.);
- Allongement possible du délai d'exécution des tâches en raison de l'application de nouvelles règles spécifiques sur chantier pour assurer la santé et sécurité des travailleurs (ex. distanciation sociale de 2 mètres dans le chantier, etc. ...).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication. La communication est élaborée en accord avec la Division des relations avec les citoyens et communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le début des travaux est prévu pour mi - mai 2022, après la date de fin de la période de dégel décrétée par le gouvernement du Québec. Approximativement dans la semaine du 22 mai 2022, et finiront vers la fin juin 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Le procès-verbal donnant la liste des soumissionnaires se trouve avec les pièces jointes.

Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux prescriptions spéciales de cette soumission.

Le présent appel d'offres respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment.

L'adjudicateur a reçu l'accréditation de l'Autorité des marchés financiers en date du 23 septembre 2019, voir pièce jointe.

L'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) (contrat de construction) et n'est pas rendu non-conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle.

XXXZXXX

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Ahmed YASMI)

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mailin DIAZ MOLERO
Ingénieure

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-08-26

Denis CHARLAND
Chef de division Études techniques



Dossier # : 1217387002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à Construction Larco Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 354 585,77 \$, taxes incluses, un contrat pour le remplacement des revêtements de planchers de la bibliothèque Henri-Bourassa et autoriser une dépense de 28 366,86 \$, taxes incluses, pour les contingences, une dépense de 5 748,75 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 388 701,38 \$. Appel d'offres 1095 / 3 soumissionnaires

QUE soit adjugé à Construction Larco Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 354 585,77 \$, taxes incluses, le contrat 1095 pour le remplacement des revêtements de planchers de la bibliothèque Henri-Bourassa de l'arrondissement de Montréal-Nord;
QUE soit autorisée une dépense de 28 366,86 \$, taxes incluses, à titre de contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 5 748,75 \$, taxes incluses, à titre d'incidences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 388 701,39 \$;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-10 18:57

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217387002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à Construction Larco Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 354 585,77 \$, taxes incluses, un contrat pour le remplacement des revêtements de planchers de la bibliothèque Henri-Bourassa et autoriser une dépense de 28 366,86 \$, taxes incluses, pour les contingences, une dépense de 5 748,75 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 388 701,38 \$. Appel d'offres 1095 / 3 soumissionnaires

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le cadre du programme de mise à niveau et d'amélioration et maintien d'actif, et suite aux travaux effectués durant le projet RFID en 2019, l'arrondissement de Montréal-Nord veut procéder au remplacement des revêtements de planchers résiduels sur les trois (3) étages de la bibliothèque Henri-Bourassa. Le présent sommaire décisionnel a pour but d'adjuger un contrat pour la réalisation de ces travaux.

Le processus d'appel d'offres public s'est déroulé du 02 août au 1^{er} septembre 2021 pour une durée totale de trente et un (31) jours. Sur les six (6) preneurs du cahier des charges, dont la liste complète se trouve en pièce jointe, trois (3) ont déposé une soumission et trois (3) se sont désistés.

Un (1) addenda a été émis le 03 août 2021, l'émission du dernier addenda a été faite vingt-huit (28) jours avant l'ouverture publique des soumissions. Cet addenda avait pour but de remplacer la page frontispice et modifier la table des matières du devis technique.

La publication de cet addenda n'a eu aucune incidence sur la date de dépôt des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1207387004 - Rejeter la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 1084 pour les travaux de remplacement des revêtements de plancher de la bibliothèque Henri-Bourassa de l'arrondissement de Montréal-Nord.

DESCRIPTION

Les travaux consistent notamment, mais sans s'y limiter, à :

- Déménager les collections existantes en plusieurs phases afin de réaliser les travaux

en mode occupation ;

- Retirer les revêtements de plancher existants ;
- Procéder à l'installation des revêtements de planchers ;
- Laver les céramiques aux sols et aux murs des toilettes au sous-sol ;
- Remplacer le revêtement de céramique des toilettes au rez-de-chaussée ;
- Repeindre les pannes des escaliers menant à la mezzanine et changer le fini de plancher qui les recouvre;
- Installer de nouvelles grilles de ventilation au plancher du rez-de-chaussée ;
- Déplacer, selon une règle établie aux plans, tous les meubles et les rayonnages (étagères/bibliothèque/) occupés par des livres ou autres documents.
- Réinstaller toutes les collections de livres, rayonnages au même endroit qu'avant les travaux de remplacement des revêtements de plancher.
- Voir tous les détails aux plans d'architecture.

JUSTIFICATION

Une partie des revêtements de planchers ont été remplacés durant le chantier du RFID en 2019. Le projet actuel a pour but de venir compléter le remplacement des revêtements de planchers qui a été entamé sur chacun des étages de la bibliothèque. Afin d'assurer l'uniformité des revêtements de planchers, les revêtements spécifiés aux plans et devis sont les mêmes que dans le projet de réaménagement du RFID.

Ce changement de revêtement de planchers implique d'ailleurs la mise en place d'une logistique de déplacement temporaire des collections situées dans la zone des travaux. Les services de remplacement de revêtements de plancher et de déménageurs spécialisés en gestion documentaire sont requis pour ce projet.

Il est à noter que les revêtements de plancher à remplacer sont majoritairement en tapis, le remplacement de ceux-ci par des revêtements de planchers en revêtement souple de type marmoléum améliorera la qualité de l'air dans ce bâtiment.

L'arrondissement de Montréal-Nord ne possède pas les ressources ni l'expertise pour réaliser les travaux de cette envergure.

Comme mentionné dans la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe, ils affirment avoir procédé à l'analyse des soumissions reçues le 1^{er} septembre 2021. Leur analyse démontre que Construction Larco Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat à Construction Larco Inc.

Les prix des trois (3) soumissions reçues divergent, et la plus basse soumission conforme à 28,52 % d'écart avec l'estimation à jour des professionnels. Comme expliqué dans leur analyse des soumissions en pièce jointe, les professionnels confirment avoir sous-estimé les travaux. Ils recommandent l'octroi du contrat malgré cette différence, car considérant l'instabilité du marché de la construction, le fait de reporter les travaux pourrait engendrer une possible augmentation des coûts.

Considérant l'écart marqué entre l'estimation des professionnels et les trois (3) soumissions reçues, l'arrondissement a procédé à une demande d'avis juridique au Service des affaires juridique des services centraux le 17 septembre 2021. Le 20 septembre 2021, Me Marie-

Andrée Simard - Chef de division et notaire nous a informé par courriel que le Service des affaires ne pouvait nous donner un avis formel à cette demande puisqu'il s'agit d'une simple question d'opportunité. Selon ses explications, dont les détails se trouvent en pièce jointe, il n'est pas illégal de donner suite à un appel d'offres tenu dans les règles malgré le fait que le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme présente un écart important avec l'estimation des professionnels.

L'arrondissement a donc sollicité l'expertise d'une firme en économie de la construction afin d'estimer la valeur exacte projet et obtenir un comparatif réaliste. Selon les économistes en construction, nous vivons actuellement une fluctuation et la surchauffe importante du marché de la construction, ils estiment le projet à 369 555,20\$ taxes incluses, soit 14 969,43\$ plus élevé que la plus basse soumission conforme, pour un écart de - 4,05 %. Selon ce résultat, les deux plus basses soumissions seraient jugées raisonnables. L'estimation des économistes en construction est en pièce jointe au présent sommaire.

Pour toutes ces raisons, l'octroi du contrat à Construction Larco Inc. est recommandé.

Les trois (3) soumissions reçues ont été analysées, et les trois (3) soumissions sont conformes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses incidentes au montant total de 5 748,75 \$, comprennent les dépenses supplémentaires possibles liées à des interventions ponctuelles sur les divers équipements existants par les travaux publics durant les travaux ou des analyses de laboratoires ou services professionnels supplémentaires imprévus.

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (INCIDENCES) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Construction Larco Inc.	354 585,77 \$	n/a	354 585,77 \$
Construction Guillaume Mailhot Inc.	380 406, 41 \$	n/a	380 406, 41 \$
Construction VIA Inc.	440 837, 15 \$	n/a	440 837, 15 \$
Dernière estimation par les professionnels (architectes)	275 897,23 \$	n/a	275 897,23 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			391 943, 11\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes - la plus basse)/la plus basse] x 100]			10,54 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			86 251,38 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme - la plus basse conforme)/la plus basse] x 100]			24,32 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			78 688,54 \$

VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100]	28,52 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)	25 820,64 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse) x 100]	7,28 %

La dépense totale pour la réalisation du projet est de **388 701,39 \$** taxes incluses, et se répartit de la façon suivante :

Description	Travaux (A)	Contingences (8%) (B)	Incidences (C)	Total (D) = (A) + (B) + (C)
Coût des travaux	308 402,50 \$	24 672,20 \$	5 000,00 \$	338 074,70 \$
TPS 5%	15 420,13 \$	1 233,61 \$	250,00 \$	16 903,74 \$
TVQ 9,975%	30 763,15 \$	2 461,05 \$	498,75 \$	33 722,95 \$
Coût brut travaux	354 585,77 \$	28 366,86 \$	5 748,75 \$	388 701,39 \$
Ristourne 100% TPS	15 420,13 \$	1 233,61 \$	250,00 \$	16 903,74 \$
Ristourne 50% TVQ	15 381,57 \$	1 230,53 \$	249,38 \$	16 861,48
Coût net des travaux	323 784,07 \$	25 902,73 \$	5 249,38 \$	354 936,18 \$

Cette dépense sera financée à 100% par l'arrondissement dans le cadre du programme triennal d'immobilisation.

MONTRÉAL 2030

Développement durable: Les principes de développement durable applicables seront respectés, notamment dans l'utilisation de matériaux moins dommageables et la gestion des déchets de construction sur le chantier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les collections seront déplacées par lots pour permettre les travaux. La planification de chacun des lots à déplacer temporairement a été coordonnée et planifiée avec les responsables de la bibliothèque, et identifiée aux documents contractuels. Au besoin, des affiches signalétiques seront ajoutées pour mieux orienter la clientèle.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le devis exige la mise en place de mesures sanitaires afin d'obéir aux recommandations les plus strictes en termes de santé et sécurité de la CNESST et de la Direction générale de la santé publique.

L'évolution de l'épidémie et des mesures sanitaires à mettre en place pourraient avoir un impact sur l'échéancier et sur le budget du projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les employés et les usagers seront informés avant le début des travaux. L'affiche du chantier sera installée près de l'entrée du bâtiment. Une des entrées devra être fermée pour quelques jours, des affiches seront installées pour informer les usagers de la bibliothèque. Le calendrier des travaux de l'entrepreneur sera remis à l'équipe de la bibliothèque avant le début du chantier. Ce même calendrier fait partie des documents contractuels de l'entrepreneur général.

En temps et lieu, des communications seront faites auprès des employés et divers intervenants les dates importantes et interventions liées à l'avancement des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'échéancier de réalisation du mandat est détaillé selon les phases ci-dessous :

PHASES PROJÉTÉES	DATES
Adjudication du contrat (CA)	22 novembre 2021
Mobilisation de l'entrepreneur *	10-14 janvier 2022
Début des travaux *	17 janvier 2022
Fin des travaux - prise de possession *	20 mars 2021

*Les dates exactes des travaux doivent être confirmées avec l'entrepreneur suite à l'octroi du présent contrat.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Hassen EL-HOCINE)

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Xavier OCHS, Montréal-Nord

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-08-19

Élise LAPOINTE
architecte

Denis CHARLAND
Chef de division Études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur

**Dossier # : 1217387004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à Global Upholstery Co. Inc., seul soumissionnaire conforme, au montant de 113 233,09 \$, taxes incluses, un contrat pour la fourniture et l'installation de nouveaux mobiliers de bureau pour le réaménagement des locaux administratifs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (contrat 1090) et autoriser une dépense de 3 396,99 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 32 078,03 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 148 708,11 \$. Appel d'offres 21-18965 / 1 soumissionnaire

Il est recommandé:

QUE soit adjugé à Global Upholstery Co. Inc, seul soumissionnaire conforme, au montant de 113 233,10 \$, taxes incluses, le contrat 21-18965 pour la fourniture et l'installation de nouveaux mobiliers de bureau pour le réaménagement des locaux administratifs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ;

QUE soit autorisée une dépense de 3 397 \$, taxes incluses, à titre de contingences ;

QUE soit autorisée une dépense de 32 078,03 \$, taxes incluses, à titre d'incidences ;

QUE soit autorisée une dépense totale de 148 708,11 \$;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-11 15:11

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217387004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à Global Upholstery Co. Inc., seul soumissionnaire conforme, au montant de 113 233,09 \$, taxes incluses, un contrat pour la fourniture et l'installation de nouveaux mobiliers de bureau pour le réaménagement des locaux administratifs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (contrat 1090) et autoriser une dépense de 3 396,99 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 32 078,03 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 148 708,11 \$. Appel d'offres 21-18965 / 1 soumissionnaire

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme de mise à niveau et d'amélioration et maintien d'actif, l'arrondissement de Montréal-Nord procède actuellement au réaménagement des locaux administratifs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Le présent sommaire décisionnel a pour but d'adjuger un contrat pour l'acquisition et l'installation de nouveaux mobiliers de bureau pour l'ensemble du réaménagement. Ces montants pour l'achat des nouveaux mobiliers et chaises n'ont pas été ni autorisés lors de l'octroi du contrat 1090 Réaménagement des bureaux de la DCSLDS, car les aménagements exacts ne pouvaient être confirmés en raison de conditions de chantiers incertaines en ingénierie, ce qui auraient pu occasionner des dépenses supplémentaires imprévisibles pour chaque contrat. L'aménagement exact a été confirmé une fois les travaux bien avancés en juillet 2021.

Le processus d'appel d'offres public s'est déroulé du 23 août au 28 septembre 2021 pour une durée totale de trente-six (36) jours. Sur les deux (2) preneurs du cahier des charges, dont la liste complète se trouve en pièce jointe, un (1) a déposé une soumission.

Trois (3) addenda ont été émis du 07 au 15 septembre inclusivement, l'émission du dernier addenda a été faite treize (13) jours avant l'ouverture publique des soumissions. Ces addenda avaient pour but de clarifier certaines informations, répondre aux questions des soumissionnaires et d'ajouter des informations aux plans et devis.

La publication de ces addenda a eu une incidence sur les prix et sur la date de dépôt des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1204338003 - CG20 0509 - conclu avec Bouty Inc., une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans, Entente contractuelle pour l'acquisition sur demande de chaises et fauteuils ergonomiques (lot 1) - Appel d'offres public 20-17025 - montant estimé à 2 827895.00 \$. Entente-cadre no. 1437088.

GDD 1204338003 - CG20 0509 - conclu avec Bouty Inc., une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans, Entente-cadre pour l'acquisition sur demande de chaises empilables pour aires d'attente et autres (lot 2) - Appel d'offres public 20-17025 - montant estimé à 886,575.00 \$. Entente-cadre no. 1438620.

GDD 1218109002 - CA21 10 081 - Adjuger à Média Construction, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 635 452,69 \$, taxes incluses, un contrat pour le réaménagement des locaux administratifs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social et autoriser une dépense de 276 000 \$ pour les contingences, de 106 000 \$, taxes incluses, pour les incidences et les frais de laboratoire, pour une dépense totale de 2 017 452,69 \$. Appel d'offres 1090 / 4 soumissionnaires

DESCRIPTION

Il faut d'abord préciser que le Service d'approvisionnement n'a plus d'entente avec un fournisseur de mobilier depuis quelques années, un appel d'offres public pour l'acquisition et l'installation de mobiliers de bureau était donc nécessaire. Le mobilier actuel des employés est désuet et en mauvais état. De plus, un changement complet des mobiliers est requis pour s'arrimer avec les normes d'aménagement de la Ville de Montréal.

À noter que des changements dans les dimensions des postes situées dans l'aire ouverte (local 121) diffèrent des normes actuelles de la Ville. Ce choix a été fait à la demande de la direction du service et selon les recommandations du SGPI, afin de tendre vers les normes futures d'aménagement liées au télétravail. Ainsi, pour l'ensemble des postes de travail situés dans l'aire ouverte, le type de poste A01 (6mc) a été remplacé par le type A02 (4,5mc) permettant ainsi de libérer de l'espace pour créer un espace collaboratif pour toute l'équipe. Cette décision a été confirmée par la direction du service qui voulait profiter de l'occasion pour s'arrimer avec les nouvelles réalités du télétravail.

L'aménagement des espaces, le choix des chaises et fauteuils ont été faits en collaboration avec de la direction de la DCSLDS et les études techniques de l'arrondissement. Les choix des tissus et des couleurs seront effectués suite à l'octroi du présent contrat, en impliquant les usagers dans ces décisions.

En somme, l'acquisition des équipements et services listés ci-dessous est indispensable aux fins du projet:

1. Fourniture et installation des nouveaux mobiliers tels que:

- 3 nouvelles tables de réunion avec services audiovisuels intégrés;
- 1 nouvelle table de cuisine;
- 17 nouveaux postes de travail de type mobiliers système A01 et A02 pour l'aire ouverte;
- Un ensemble de mobilier autoportant pour le bureau de la direction;
- Deux ensembles de mobiliers autoportants pour les chefs de division;
- Nouvelles tables d'appoint à l'accueil et dans les salles de réunion;
- Nouveaux classeurs 2t;
- Nouvelles colonnettes d'alimentation électrique et data pour le mobilier système.

2. Fourniture et installations de chaises et fauteuils tels que :

- Niche semi-fermée pour les rencontres pour 2-4 personnes dans l'espace collaboratif
- Ensemble canapé, table et chaises pour 6-8 personnes dans l'espace collaboratif
- L'ensemble des chaises pour les nouveaux locaux.

Le prix des mobiliers neufs comprend la fourniture, la livraison, le déballage, le montage, la

mise en place sur les lieux d'utilisation, la vérification et les ajustements sur place.

Les détails des services et fournitures sont présentés aux soumissions de Global Upholstery Co. Inc. et de Bouty Inc. en pièce jointe.

JUSTIFICATION

L'installation des mobiliers et équipements prévus au présent dossier est nécessaire pour le réaménagement des nouveaux locaux de la DCSLDS.

Il y a une divergence de - 22,00 % entre l'estimation du professionnel et la soumission, cette différence s'explique par le fait qu'une contingence de sécurité de 15% avait été appliquée en supplément par le professionnel relativement aux conditions instables du marché, de l'inflation de certaines matières premières et une contingence de sécurité pour le chantier. Pour ces raisons le prix de la soumission est jugé raisonnable, et l'octroi du contrat à Global Upholstery Co. Inc. est recommandé.

La soumission reçue a été analysée par le service d'approvisionnement des services centraux et elle est conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses incidentes au montant total de 32 078,03 \$ taxes incluses, comprennent les dépenses supplémentaires liées à l'achat de nouvelles chaises et fauteuils pour l'ensemble du service ainsi que des montants pour de possibles interventions ponctuelles par les travaux publics ou l'entrepreneur général durant les installations.

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (INCIDENCES) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Global Upholstery Co. Inc.	113 233,10 \$	n/a \$	113 233,10 \$
		n/a	
Dernière estimation réalisée par l'arrondissement	145 186,00 \$	n/a	145 186,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			n/a
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes - la plus basse)/la plus basse] x 100]			n/a
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			n/a
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme - la plus basse conforme)/la plus basse] x 100]			n/a
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme - estimation)			31 952, 90\$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100]	- 22, 00 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)	n/a
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse) x 100]	n/a

La dépense totale pour la réalisation du projet est de 148 708,11\$ taxes incluses, et se répartit de la façon suivante :

Description	Travaux (A)	Contingences (3%) (B)	Incidences (C)	Total (D) = (A) + (B) + (C)
Coût du contrat	98 484,97 \$	2 954,55 \$	27 900,00 \$	129 339,52 \$
TPS 5%	4 924,25 \$	147,73 \$	1 395,00 \$	6 466,98 \$
TVQ 9,975%	9 823,88 \$	294,72 \$	2 783,03 \$	12 901,62 \$
Coût brut	113 233,09 \$	3 396,99 \$	32 078,03 \$	148 708,11 \$
Ristourne 100% TPS	4 924,25 \$	147,73 \$	1 395,00 \$	6 466,98 \$
Ristourne 50% TVQ	4 911,94 \$	147,36 \$	1 391,51 \$	6 450,81
Coût net	103 396,91 \$	3 101,91 \$	29 291,51 \$	135 790,33 \$

Cette dépense sera financée à 100% par l'arrondissement dans le cadre du PDI.

MONTRÉAL 2030

Tel qu'exigé dans les normes de fourniture de mobiliers de bureau de la Ville de Montréal, les critères suivants sont exigés:

Développement durable : le fournisseur doit fournir les attestations de conformité suivantes pour tout mobilier, panneaux et éléments de rangements.

Greenguard : Les matériaux ne produisant qu'une faible émission de composés organiques volatils (COV) sont exigés.

FSC (Forest Stewardship Council): Le bois provenant de forêts gérées durablement certifiées est exigé.

Plastique du mobilier : Les certifications environnementales pour tout mobilier de bureau sont exigées.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'achat de nouveaux mobiliers visés par le présent sommaire permettra une meilleure utilisation de la superficie des locaux tout en permettant de respecter les normes d'aménagement de la Ville de Montréal. Les espaces de travail ont été optimisés pour tendre vers la nouvelle réalité liée au télétravail qui demandera davantage d'espaces de travail flexibles et de collaboration.

Le déménagement des équipes et du matériel sera assuré par les travaux publics de

l'arrondissement. Ils seront sollicités en temps opportun.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le contrat sera réalisé en respectant toutes les recommandations en vigueur de la santé publique et de la CNESST.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un calendrier préliminaire des travaux sera remis au chef des différents services de la DCSLDS. En temps et lieu, des communications seront faites auprès des employés et divers intervenants pour leur confirmer les dates de déménagement de chaque service.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'échéancier de réalisation du mandat est détaillé selon les phases ci-dessous :

PHASES PROJETÉES	DATES JALONS
Octroi du contrat	22 NOVEMBRE 2021
Démarrage du Projet – relevés des nouveaux locaux	DÉBUT DÉCEMBRE 2021
Réception des plans d'aménagement et finis pour approbation	MI-DÉCEMBRE 2021
Approbation des aménagements et finis par l'arrondissement	FIN DÉCEMBRE 2021
Commande des mobiliers par le fournisseur	DÉBUT JANVIER 2022
Fabrication des mobiliers	JANVIER ET FÉVRIER 2022
Livraison et installation des nouveaux mobiliers	DÉBUT MARS 2022*

*Considérant les problèmes d'approvisionnements de certains matériaux (ex : acier et aluminium) la date exacte de la livraison pourra seulement être confirmée par le fournisseur une fois la commande effectuée. Le fournisseur est toutefois avisé des délais maximaux qui seront tolérés par l'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Eddy DUTELLY)

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Xavier OCHS, Montréal-Nord

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Élise LAPOINTE
architecte

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-11-03

Denis CHARLAND
Chef de division Études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur



Dossier # : 1195190009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat 19-17783 adjugé à Prodigium (Productions Jeun'Est), au montant maximal de 123 783,23 \$, taxes incluses, pour la fourniture de la main d'oeuvre technique pour les événements culturels et spéciaux à l'arrondissement, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 inclusivement.

Il est recommandé :

QUE soit autorisée la prolongation du contrat 19-17783 adjugé à Prodigium (Productions Jeun'Est), au montant maximal de 123 783,23 \$, taxes incluses, pour la fourniture de la main d'œuvre technique pour les événements culturels et spéciaux à l'arrondissement de Montréal-Nord, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 inclusivement ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2020-09-17 13:18

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1195190009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat 19-17783 adjugé à Prodigium (Productions Jeun'Est), au montant maximal de 126 258,89 \$, taxes incluses, pour la fourniture de la main d'oeuvre technique pour les événements culturels et spéciaux à l'arrondissement, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 inclusivement.

Il est recommandé :

QUE soit autorisée la prolongation du contrat 19-17783 adjugé à Prodigium (Production Jeun'Est), au montant maximal de 126 258,89 \$, taxes incluses, pour la fourniture de la main d'oeuvre technique pour les événements culturels et spéciaux à l'arrondissement, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 inclusivement.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-10-22 15:54

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1195190009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat 19-17783 adjudgé à Prodigium (Productions Jeun'Est), au montant maximal de 123 783,23 \$, taxes incluses, pour la fourniture de la main d'oeuvre technique pour les événements culturels et spéciaux à l'arrondissement, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 inclusivement.

CONTENU

CONTEXTE

L'actuel contrat (19-17783) octroyé à l'entreprise Prodigium (Productions Jeun'Est) pour la fourniture de la main d'oeuvre technique lors des événements culturels de l'arrondissement de Montréal-Nord pour la période de janvier à décembre 2020, arrivera à échéance le 31 décembre 2020.

CA19 10 495 - 9 décembre 2019 - Adjuger à Prodigium (Productions Jeun'Est), seul soumissionnaire conforme, au montant de 121 356.11 \$, taxes incluses, un contrat pour la fourniture de la main d'oeuvre technique pour les événements culturels à l'arrondissement de Montréal-Nord, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 inclusivement, avec 2 options de prolongation d'une année chacune. Appel d'offres 19-17783 / 1 soumission

Compte tenu que l'arrondissement de Montréal-Nord aura aussi besoin de main d'oeuvre technique pour la réalisation des événements culturels en 2021, et que le fournisseur actuel, l'entreprise Prodigium, répond aux exigences du présent contrat, l'arrondissement peut se prévaloir de l'option prévue au contrat de service actuellement en cours, tel que prévu expressément à la clause 15.02 du contrat de l'appel d'offres numéro 19-17783:

À son expiration, le Contrat peut être renouvelé pour DEUX (2) période(s) additionnelle(s) de DOUZE (12) mois chacune. Ces périodes d'option peuvent être prises individuellement et ce, avec les mêmes termes et conditions que ceux prévus dans le Contrat, sous réserve d'une variation des prix conformément à la clause 2.03.02. Si le DONNEUR D'ORDRE désire se prévaloir de la clause de renouvellement, il doit faire connaître son intention à l'ADJUDICATAIRE, par écrit, au moins SOIXANTE (60) jours avant la date d'expiration du Contrat et obtenir le consentement de l'ADJUDICATAIRE dans le délai prévu à la demande de renouvellement.

Aspect(s) financier(s)

La prolongation du contrat 19-17783 se fera aux conditions prévues à cette entente, tel que décrit à la clause 2.03 du contrat de l'appel d'offres numéro 19-17783:

Si le DONNEUR D'ORDRE exerce l'option de renouvellement selon les modalités prévues à la clause 15.02 des présentes, les prix applicables pendant la période visée par le renouvellement sont les derniers prix en vigueur au moment de l'exercice de l'option de renouvellement, lesquels sont augmentés de DEUX POUR CENT (2%) pour la période visée par le renouvellement

Lors de la création du GDD 1195190009, l'appel d'offres 19-17783, la période couverte pour ces services s'étendait du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 tel que mentionnée dans l'appel d'offres 19-17783, au montant de 121 356,11 \$.

Dépenses:

Le montant prévu au contrat pour 2020 est de 121 356.11 \$ taxes incluses.
On doit donc reconduire ce montant avec une augmentation de 2 % pour l'année 2021

Ce qui représente une dépense nette de 113 030.59 \$

Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement et les fonds seront réservés au début de l'année 2021.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Agnès GUICHARD
Chef de division culture et événements

IDENTIFICATION

Dossier # :1195190009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat 19-17783 adjudgé à Prodigium (Productions Jeun'Est), au montant maximal de 126 258,89 \$, taxes incluses, pour la fourniture de la main d'oeuvre technique pour les événements culturels et spéciaux à l'arrondissement, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 inclusivement.

CONTENU

CONTEXTE



Contenu

L'actuel prolongation du contrat (19-17783) octroyé à l'entreprise Prodigium (Productions Jeun'Est) pour la fourniture de la main d'oeuvre technique lors des événements culturels de l'arrondissement de Montréal-Nord pour la période de janvier à décembre 2021, arrivera à échéance le 31 décembre 2021.

CA19 10 495 - 9 décembre 2019 - Adjuger à Prodigium (Productions Jeun'Est), seul soumissionnaire conforme, au montant de 121 356.11 \$, taxes incluses, un contrat pour la fourniture de la main d'oeuvre technique pour les événements culturels à l'arrondissement de Montréal-Nord, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 inclusivement, avec 2 options de prolongation d'une année chacune. Appel d'offres 19-17783 / 1 soumission

Compte tenu que l'arrondissement de Montréal-Nord aura aussi besoin de main d'oeuvre technique pour la réalisation des événements culturels en 2022, et que le fournisseur actuel, l'entreprise Prodigium, répond aux exigences du présent contrat, l'arrondissement peut se prévaloir pour une deuxième année de l'option prévue au contrat de service actuellement en cours, tel que prévu expressément à la clause 15.02 du contrat de l'appel d'offres numéro 19-17783:

À son expiration, le Contrat peut être renouvelé pour DEUX (2) période(s) additionnelle(s) de DOUZE (12) mois chacune. Ces périodes d'option peuvent être prises individuellement et ce, avec les mêmes termes et conditions que ceux prévus dans le Contrat, sous réserve d'une variation des prix conformément à la clause 2.03.02. Si le DONNEUR D'ORDRE désire se prévaloir de la clause de renouvellement, il doit faire connaître son intention à l'ADJUDICATAIRE, par écrit, au moins SOIXANTE (60) jours avant la date d'expiration du Contrat et obtenir le consentement de l'ADJUDICATAIRE

dans le délai prévu à la demande de renouvellement.

Aspect(s) financier(s)

Cette deuxième prolongation du contrat 19-17783 se fera aux conditions prévues à cette entente, tel que décrit à la clause 2.03 du contrat de l'appel d'offres numéro 19-17783:

Si le DONNEUR D'ORDRE exerce l'option de renouvellement selon les modalités prévues à la clause 15.02 des présentes, les prix applicables pendant la période visée par le renouvellement sont les derniers prix en vigueur au moment de l'exercice de l'option de renouvellement, lesquels sont augmentés de DEUX POUR CENT (2%) pour la période visée par le renouvellement

Lors de la création de l'addenda au GDD 1195190009 pour la 1ère prolongation du contrat de l'appel d'offres 19-17783, la période couverte pour ces services s'étendait du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 tel que mentionnée dans l'appel d'offres 19-17783, et le montant prévu était de 123 783.23 \$.

Dépenses:

Le montant prévu au contrat pour 2021 est de 123 783.23 \$. taxes incluses.
On doit donc reconduire ce montant avec une augmentation de 2 % pour l'année 2022

Ce qui représente une dépense nette de 115 291.20 \$

Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement et les fonds seront réservés au début de l'année 2022.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Agnès GUICHARD

Chef de division culture et événements

IDENTIFICATION

Dossier # :1195190009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à Prodigium (Productions Jeun'Est), seul soumissionnaire conforme, au montant de 121 356,11 \$, taxes incluses, un contrat pour la fourniture de la main-d'œuvre technique pour les événements culturels et spéciaux à l'arrondissement de Montréal-Nord, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 inclusivement, avec deux options de prolongation d'une année chacune. Appel d'offres 19-17783 / 1 soumission

CONTENU

CONTEXTE

Les événements culturels de l'arrondissement requièrent une main d'œuvre technique compétente afin d'assurer une diffusion culturelle de qualité. Cette tâche est confiée à un fournisseur externe qui est sélectionné suite à un appel d'offres public pour la fourniture de ce service.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 14 10397 - 6 octobre 2014 - Autoriser la prolongation du contrat 13-13157 adjugé à Prodigium (Productions Jeun'Est), au montant maximal de 101 637,90 \$, taxes incluses, pour la fourniture de la main-d'oeuvre technique pour les événements culturels, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

CA 15 10 411 - 9 novembre 2015 - Autoriser la 2^e prolongation du contrat 13-13157 adjugé à Prodigium (Productions Jeun'Est), au montant maximal de 101 637,90 \$, taxes incluses, pour la fourniture de la main-d'oeuvre technique pour les événements culturels, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

CA 17 10 080 - 14 mars 2017 - Adjuger à Prodigium (Productions Jeun'Est), seul soumissionnaire conforme, au montant de 96 466,30 \$, taxes incluses, un contrat pour la fourniture de la main-d'oeuvre technique pour les événements culturels à l'arrondissement de Montréal-Nord, pour la période du 19 février au 31 décembre 2017 inclusivement, avec 2 options de prolongation d'une année chacune.
 Appel d'offres 17-15825 / 1 soumission

DESCRIPTION

Date du lancement de l'appel d'offres: 02/10/2019
 Date d'ouverture des soumissions: 24/10/2019
 Nombre de firmes détentrices des documents d'appel d'offres: 03
 Nombre de soumissions reçues: 1

Nombres de firmes déclarées non conformes administrativement : 0

Rencontre du comité de sélection: 08/11/2019

La firme recommandée pour le contrat par le comité de sélection est Productions Jeun'Est/Prodigium.

Montant de la soumission de la firme recommandée : 105 550,00(avant taxes) 121 356,11 \$ Taxes incluses.

Voici un résumé des résultats du comité de sélection:

Firmes soumissionnaires	Note intérimaire (%)	Note finale	Prix \$
Prodigium	72,67	10,11	121 356,11 \$

L'entreprise Prodigium a obtenu le pointage requis en fonction des critères d'évaluation qualitative préétablis dans l'offre et elle a été retenue pour recommandation par le comité de sélection.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La période requise pour ces services s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 tel que mentionnée dans l'appel d'offres 19-17783.

Fonction/Service	Nbre d'heures	Prix unitaire	Montant total
Main d'œuvre technique- Chefs techniciens	1300	31,00 \$	40 300,00 \$
Main d'œuvre technique- Techniciens	1500	28,00 \$	42 000,00 \$
Appel de spectacle	500	46,50 \$	23 250,00 \$
Total avant taxes			105 550,00 \$
TPS			5 277,50 \$
TVQ			10 528,61 \$
Total taxes incluses			121 356,11 \$
Total net			110 814,31 \$

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans une main-d'oeuvre technique compétente, nous ne sommes pas en mesure d'assurer la diffusion des événements culturels de l'arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Zoulikha SEGHIR)

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Agnès GUICHARD
Chef de division culture et événements

ENDOSSÉ PAR

Claudiel TOUSSAINT
Directeur

Le : 2019-11-18



Dossier # : 1219011006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de contrat de services modifié avec la Coop de solidarité Éconord dans le cadre de la gestion des jardins communautaires, l'aménagement des ruelles vertes ainsi que divers projets pour les années 2021-2022-2023.

Il est recommandé :

QUE soit approuvé le projet de contrat de services modifié avec la Coop de solidarité Éconord dans le cadre de la gestion des jardins communautaires, l'aménagement des ruelles vertes ainsi que divers projets pour les années 2021-2022-2023;

ET QUE soit approuvée la modification apportée au mandat 11 - jardins communautaires et collectifs.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-22 08:34

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1219011006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de contrat de services modifié avec la Coop de solidarité Econord dans le cadre de la gestion des jardins communautaires, l'aménagement des ruelles vertes ainsi que divers projets pour les années 2021-2022-2023.

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent addenda vise à modifier le mandat 11: jardins communautaires. Ce mandat sera modifié afin d'ajouter la gestion des bacs de plantations situés sur l'Espace Langelier-Villeneuve, où l'organisme coordonnera cet espace comme étant un jardin collectif.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIERYves EKILA
Chef de division parc

IDENTIFICATION

Dossier # :1219011006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer à la Coop de solidarité Éconord, pour un montant de 284 066 \$, un contrat de services pour la gestion des jardins communautaires, l'aménagement des ruelles vertes ainsi que divers projets pour les années 2021-2022-2023 et approuver le projet de convention à intervenir.

CONTENU**CONTEXTE**

La coopérative de solidarité Éconord est un organisme sans but lucratif qui est enregistré conformément à la loi sur les compagnies du Québec et est accrédité par le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord.

La coopérative de solidarité Éconord a pour mission de soutenir, sensibiliser, développer et mettre en place des projets environnementaux à Montréal-Nord.

Le plan stratégique Oser Ensemble Montréal-Nord comprend des actions à réaliser au cours de l'année 2020.

L'Arrondissement, pour réaliser sa mission, privilégie le travail en collaboration avec des organismes communautaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 10 024 (21 janvier 2019) Octroyer un contrat de service au montant de 91 000 \$, taxes incluses, pour l'année 2019, à la Coop de solidarité Éconord pour la gestion des jardins communautaires, l'aménagement des ruelles vertes ainsi que divers projets et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA19 10 110 (18 mars 2019) Approuver l'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la Coop de solidarité Éconord pour la gestion des jardins communautaires, aménagement des ruelles vertes, afin de permettre une avance de 13 650 \$ pour débiter le mandat.

DESCRIPTION

La présente convention prendra effet le 1er janvier 2021 et se terminera le 31 décembre 2023.

Les mandats portent sur les thèmes suivants:

- Organiser 2 corvées de nettoyage des rives.
- Organiser un concours du plus beau jardin.
- Trouver 350 nouveaux emplacements pour la plantation d'arbres dont au moins 25 conifères sur les terrains privés afin de réduire les îlots de chaleur (programme Éco-quartier). Ce projet inclus la vérification et le remplacement d'arbres existants.
- Mettre en place une brigade de sensibilisation à la propreté sur l'ensemble du territoire.
- Gérer les jardins communautaires des parcs Tardif et Oscar.
- Participer à l'aménagement des ruelles vertes avec la Soverdi par la mobilisation des citoyens.
- Organiser 2 journées sur l'environnement pour une distribution de plantes, incluant des ateliers sur le jardinage au naturel, le compostage et une animation festive.

Les descriptions des mandats sont incluses dans les pièces jointes.

JUSTIFICATION

Les mandats sont en conformité avec le plan stratégique 2016-2025 Oser ensemble Montréal-Nord.

Nous référons aux actions:

8.6.4: Animer les rues piétonnes ou partagées.

8.6.5: Collaborer à l'aménagement des ruelles vertes.

9.1.3: Déployer des moyens de sensibilisation et d'intervention auprès des citoyens en collaboration avec les organismes du milieu.

9.2.1 : Proposer un accès au compost avec un camion de distribution mobile.

9.2.2: Travailler en collaboration avec des organismes pour la plantation d'arbres en terrain privé (entreprises d'économie sociale et OBNL).

9.2.3: Organiser un concours du "plus beau jardin" pour encourager les propriétaires à verdifier leur terrain ou créer des jardins.

Les jardins communautaires offrent un loisir ainsi qu'un apport de légumes frais durant la saison estivale aux familles. Les rencontres effectuées aux jardins communautaires renforcent la cohésion sociale et brisent l'isolement. L'Activité de jardinage permet aux participants de profiter de la saison estivale et du plein air.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La loi 155 concernant le gré à gré avec des organismes à but non lucratif (OBNL) nous permet l'octroi de contrat de services directement avec la Coop de solidarité Éconord.

L'offre de service inclut tous les frais administratifs, les charges sociales et les frais de déplacement de l'organisme. Elle couvre la période du 1er janvier au 31 décembre des années 2021, 2022 et 2023.

Le budget fonctionnement est réparti comme suit :

BUDGET FONCTIONNEMENT	2021	2022	2023	TOTAL
Aménagement des ruelles vertes	10 200 \$	10 404 \$	10 612 \$	31 216 \$
Organiser 2 journées sur l'environnement pour une distribution de compost et de	1 530 \$	1 561 \$	1 592 \$	4 683 \$

plantes				
Mettre en place une brigade de sensibilisation à la propreté sur l'ensemble du territoire	51 000 \$	52 020 \$	53 060 \$	156 080 \$
Organiser 2 corvées de nettoyage des rives	1 530 \$	1 561 \$	1 592 \$	4 683 \$
Organiser un concours du plus beau jardin	3 060 \$	3 121 \$	3 183 \$	9 364 \$
Gérer les jardins communautaire des parcs Tardif et Oscar	15 300 \$	15 606 \$	15 918 \$	46 824 \$
Trouver 350 emplacements pour la plantation d'arbres	10 200 \$	10 404 \$	10 612 \$	31 216 \$
TOTAL	92 820 \$	94 677 \$	96 569 \$	284 066 \$

Auparavant, la DAUSE assumait le projet de l'aménagement des ruelles vertes, puisque cette responsabilité est transféré à la section Soutien général des travaux publics, un virement budgétaire de 10 000 \$ sera nécessaire.

Pour les années 2022 et 2023, cette somme sera indexée annuellement selon la variation de l'indice des prix à la consommation (IPC), région de Montréal, établi par Statistique Canada. La dépense au montant de 284 066 \$, sera financée par le budget de fonctionnement de l'arrondissement.

Engagement 2021 : DA 674049 - 674057

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Diminuer les îlots de chaleur par la plantation d'arbres feuillus et de conifères sur les terrains privés.
- Des ruelles aménagées au goût des résidents riverains et réalisés collectivement.

Dans chacune des interventions, l'approche est centrée sur la sensibilisation, l'information, la formation et la participation directe des résidents à l'amélioration de leur cadre de vie. Le programme Éco-quartier est tout désigné pour contribuer à l'atteinte de ces objectifs. Il sensibilise et mobilise les citoyens à l'environnement et s'appuie sur le milieu.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Mobiliser les résidents par des actions communautaires comme le nettoyage des rives et un concours d'embellissement.
- Augmenter l'indice de canopée.
- Améliorer le Vivre ensemble par l'aménagement de ruelles et des activités de jardinage aux jardins communautaires.
- Améliorer le cadre de vie des citoyens par des actions de sensibilisation à la propreté.

L'appui de l'écoquartier pour la réalisation de ces activités est essentiel pour soutenir l'arrondissement dans l'atteinte des objectifs qu'il s'est donnés dans le cadre de son plan stratégique osons ensemble Montréal-Nord 2020-2025 et le plan local de développement durable 2017-2020.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Certains mandats pourraient faire l'objet de révision selon l'évolution de la pandémie et des mesures gouvernementales en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les différentes plates-formes électroniques d'information de l'arrondissement seront utilisées, afin de faire connaître les activités de l'Éco-quartier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décembre 2020: Acceptation des plans d'action.

Janvier 2021: Rencontre de démarrage des mandats.

Janvier à décembre 2023: Réalisation des mandats.

Avril 2021 à décembre 2023: Rencontres de suivi des mandats.

Janvier 2022, janvier 2023 et janvier 2024: Remise et acceptation des rapports d'activité.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yves EKILA
Chef de section - Soutien général

ENDOSSÉ PAR

Gilbert BÉDARD
Directeur

Le : 2021-02-11

**Dossier # : 1204988001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Approuver les projets d'addenda modifiant les conventions intervenues dans les projets suivants: au Centre des jeunes l'Escale pour les projets "Aspirants-animateurs, Travail alternatif payé à la journée - TAPAJ et Milieu de vie", aux Fourchettes de l'Espoir pour les projets "Ma première expérience de travail et École culinaire Les petits chefs", à l'Institut Pacifique pour les projets "Activités éducatives pour les enfants de 5 à 12 ans de l'Institut Pacifique et Temps libre été", à La musique aux enfants pour le projet "La musique aux enfants, un projet structurant pour la petite enfance au coeur de Montréal-Nord", au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord pour le projet "Psychomotricité", à Un itinéraire pour tous pour le projet "Mentorat pour la réussite scolaire", à Coup pouce jeunesse de Montréal-Nord pour le projet "Place à l'entraide", à la Coopérative de solidarité multisports plus pour le projet "Certification et engagement jeunesse", à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet "Mon samedi y'a pas de parents !", au YMCA du Québec pour le projet "Alternative à la suspension".

Il est recommandé :

QUE considérant le l'état d'urgence que présente la situation sanitaire occasionnée par la COVID-19 qui peut nécessiter certains ajustements ou adaptations des projets, en cohérence avec la mission de l'organisme afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée des organismes:

QUE soient approuvés les 14 projets d'addenda aux conventions triennales adoptées par le conseil d'arrondissement du 2 mars 2020 (CA20 10 042).

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2020-06-17 18:24

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1204988001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'addenda modifiant la convention intervenue avec l'Institut Pacifique pour le projet "Activités éducatives pour les enfants de 5 à 12 ans".

Il est recommandé :

QUE soit approuvé le projet d'addenda modifiant la convention intervenue avec l'Institut Pacifique pour le projet *Activités éducatives pour les enfants de 5-12 ans*.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-01-20 09:34

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1204988001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Approuver les projets de convention addenda modifiant les conventions intervenues avec la Coopérative de solidarité multisports plus pour le projet Certification et engagement jeunesse et avec Entre Parents de Montréal-Nord pour le projet Mon samedi y'a pas de parents.

Il est recommandé :

QUE soient approuvés les projets de convention addenda modifiant les conventions intervenues avec la Coopérative de solidarité multisports plus pour le projet Certification et engagement jeunesse et avec Entre Parents de Montréal-Nord pour le projet Mon samedi y'a pas de parents.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-06-23 07:27

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1204988001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'addenda modifiant la convention intervenue avec La musique aux enfants pour le projet « La musique aux enfants, un projet structurant pour la petite enfance au cœur de Montréal-Nord ».

Il est recommandé :

QUE soit approuvé le projet d'addenda modifiant la convention intervenue avec La musique aux enfants pour le projet *La musique aux enfants, un projet structurant pour la petite enfance au coeur de Montréal-Nord*.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-03 11:44

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1204988001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Approuver les projets d'addenda modifiant les conventions intervenues dans les projets suivants: au Centre des jeunes l'Escale pour les projets "Aspirants-animateurs, Travail alternatif payé à la journée - TAPAJ et Milieu de vie", aux Fourchettes de l'Espoir pour les projets "Ma première expérience de travail et École culinaire Les petits chefs", à l'Institut Pacifique pour les projets "Activités éducatives pour les enfants de 5 à 12 ans de l'Institut Pacifique et Temps libre été", à La musique aux enfants pour le projet "La musique aux enfants, un projet structurant pour la petite enfance au coeur de Montréal-Nord", au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord pour le projet "Psychomotricité", à Un itinéraire pour tous pour le projet "Mentorat pour la réussite scolaire", à Coup pouce jeunesse de Montréal-Nord pour le projet "Place à l'entraide", à la Coopérative de solidarité multisports plus pour le projet "Certification et engagement jeunesse", à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet "Mon samedi y'a pas de parents !", au YMCA du Québec pour le projet "Alternative à la suspension".

CONTENU

CONTEXTE

Considérant que la Ville et les organismes se préoccupent de l'état d'urgence que présente la situation sanitaire occasionnée par la COVID-19 et attendu que la Ville reconnaît que la réalisation des projets des organismes peut nécessiter certains ajustements ou adaptations, en cohérence avec la mission de l'organisme en raison de la pandémie de la COVID-19 afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée des organismes:

Le présent addenda vise à faire approuver par le conseil d'arrondissement les projets d'addenda qui modifient, pour la durée de la crise sanitaire, les conventions triennales des organismes adoptées par le conseil d'arrondissement le 2 mars 2020 (CA20 10 042) dans le cadre de subventions octroyées pour soutenir les réalisations des projets du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse.

L'entente initiale est modifiée par l'ajout de la clause suivante:

« 4.1.3 exceptionnellement, et dans le contexte où la crise relative à la pandémie de COVID-19 a un impact sur la réalisation du Projet, soumettre, pour approbation du Responsable, toute demande ayant pour objet, le cas échéant, de réviser les modalités de réalisation du Projet; ».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée ROUSSY
Conseillère en développement communautaire

IDENTIFICATION **Dossier # :1204988001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'addenda modifiant la convention intervenue avec l'Institut Pacifique pour le projet "Activités éducatives pour les enfants de 5 à 12 ans".

CONTENU

CONTEXTE

En décembre 2020, la direction de l'Institut Pacifique a informé la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) d'un ajustement concernant la date de réalisation de son projet intitulé: *Activités éducatives pour les enfants de 5 à 12 ans*. Ce projet reçoit un financement triennal (2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023) dans le cadre d'une enveloppe budgétaire dédiée à la réalisation du Plan d'action collectif de Montréal-Nord - Priorité Jeunesse 2017-2027.

Initialement la date de réalisation du projet était planifiée sur une base annuelle soit du 3 février au 31 décembre pour les années 2020-2021 et 2022. Or, pour des raisons d'arrimage avec l'année scolaire, l'organisme à changer la date de réalisation de son projet pour la période qui s'étend du 24 août au 14 mai, et ce, pour les années scolaires 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.

À titre d'information, le premier versement (50 % de la subvention) de l'année 2020-2021 a été versé à l'organisme en juillet 2020. Le deuxième (40 %) versement sera versé à la fin février 2021 et le troisième versement (10 %) à la mi-mai 2021 suite au dépôt et à l'analyse, par la division du développement social, du rapport complet de l'année 2020-2021.

Après analyse de la demande, les arguments présentés à la DCSLDS par la direction de l'organisme ont été jugés recevables. Ceux-ci ont également été approuvés par le comité des élu.es et de la haute direction. Le présent sommaire décisionnel vise à proposer au conseil d'arrondissement d'approuver le projet d'addenda à la convention triennale de l'institut Pacifique pour le projet *Activités éducatives pour les enfants de 5-12 ans* .

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Claude FOURNIER, Montréal-Nord

Lecture :

Marie-Claude FOURNIER, 18 janvier 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée ROUSSY
Conseillère en développement communautaire

IDENTIFICATION

Dossier # :1204988001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Approuver les projets de convention addenda modifiant les conventions intervenues avec la Coopérative de solidarité multisports plus pour le projet Certification et engagement jeunesse et avec Entre Parents de Montréal-Nord pour le projet Mon samedi y'a pas de parents.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Montréal-Nord a octroyé un financement triennal (2020-2023) à 20 projets en lien avec le Plan d'action collectif de Montréal-Nord-Priorité Jeunesse 2017-2027. Des conventions triennales ont été signées au printemps 2020 avec les organismes et prévoyaient les versements des subventions pour toute la durée de l'entente. Or, les deuxièmes versements qui représentent 40 % de la subvention sont actuellement prévus à la fin octobre, soit après 10 mois de réalisation des projets. Par souci de bonne gestion financière, ces versements devraient être versés après la mi-étape.

Le présent addenda vise à faire approuver par le conseil d'arrondissement les projets d'addenda qui modifient les conventions triennales des organismes adoptées par le conseil d'arrondissement le 2 mars 2020 (CA20 10 042) dans le cadre de subventions octroyées pour soutenir les réalisations des projets du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse. Les organismes visés sont Entre Parents de Montréal-Nord et la Coopérative de solidarité multisports plus. Les ententes initiales sont modifiées de la façon suivante : **La date des 2^e versements est devancée du 20 octobre au 31 août de l'année 2021 et de l'année 2022.**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guyline POIRIER
Conseillère en planification

IDENTIFICATION

Dossier # :1204988001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'addenda modifiant la convention intervenue avec La musique aux enfants pour le projet « La musique aux enfants, un projet structurant pour la petite enfance au cœur de Montréal-Nord ».

CONTENU

CONTEXTE

En octobre 2021, la gestionnaire de La musique aux enfants a informé la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) d'un ajustement concernant la date de réalisation de son projet intitulé: *La musique aux enfants, un projet structurant pour la petite enfance au coeur de Montréal-Nord*. Ce projet reçoit un financement triennal (2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023) dans le cadre d'une enveloppe budgétaire du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité, dédié à la réalisation du Plan d'action collectif de Montréal-Nord - Priorité Jeunesse 2017-2027.

Initialement la date de réalisation du projet était planifiée sur une base annuelle soit du 3 février au 31 décembre pour les années 2020-2021 et 2022. Or, pour des raisons d'arrimage avec l'année scolaire, l'organisme a changé la date de réalisation de son projet pour la période qui s'étend du 1er septembre au 31 mai, et ce, pour les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023.

À titre d'information, le premier versement (50 % de la subvention) de l'année 2021-2022 a été versé à l'organisme en juillet 2020. Le deuxième (40 %) versement sera versé à la fin janvier 2022 et le troisième versement (10 %) à la fin mai 2022 à la suite du dépôt et à l'analyse, par la division du développement social, du rapport complet de l'année 2021-2022.

Après analyse de la demande, les arguments présentés à la DCSLDS par la gestionnaire de l'organisme ont été jugés recevables. Ceux-ci ont également été approuvés par le comité des élu.es et de la haute direction. Le présent sommaire décisionnel vise à proposer au conseil d'arrondissement d'approuver le projet d'addenda à la convention triennale de La musique aux enfants pour le projet *La musique aux enfants, un projet structurant pour la petite enfance au coeur de Montréal-Nord*

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Claude FOURNIER, Montréal-Nord

Lecture :

Marie-Claude FOURNIER, 4 novembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guyline POIRIER
Conseillère en planification

IDENTIFICATION

Dossier # :1204988001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder des contributions financières totalisant la somme de 1 531 563,63 \$ pour les années 2020, 2021 et 2022, la contribution de l'année 2020 totalisant 504 321,21 \$ se répartie aux organismes suivants : 105 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour les projets Aspirants-animateurs (40 000 \$), Travail alternatif payé à la journée - TAPAJ (40 000 \$) et Milieu de vie (25 000 \$), 100 015 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour les projets Ma première expérience de travail (85 000 \$) et École culinaire Les petits chefs (15 015 \$), 63 937,21 \$ à l'Institut Pacifique pour les projets Activités éducatives pour les enfants de 5 à 12 ans de l'Institut Pacifique (43 093 \$) et Temps libre été (20 844,21 \$), 62 500 \$ à La musique aux enfants pour le projet La musique aux enfants, un projet structurant pour la petite enfance au coeur de Montréal-Nord, 41 769 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord pour le projet Psychomotricité, 38 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet Mentorat pour la réussite scolaire, 35 600 \$ à Coup pouce jeunesse de Montréal-Nord pour le projet Place à l'entraide, 33 663 \$ à la Coopérative de solidarité multisports plus pour le projet Certification et engagement jeunesse, 13 837 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet Mon samedi y'a pas de parents !, 10 000 \$ au YMCA du Québec pour le projet Alternative à la suspension, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre d'un budget issu de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023, d'un budget issu de la Politique de l'enfant de Montréal et d'un budget issu de l'arrondissement dédié à Priorité Jeunesse et approuver les projets de convention à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

Le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) a été créé dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets.

Afin d'encadrer la gestion de ce Fonds, le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal concluent, pour des périodes déterminées, des Ententes administratives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au titre des Alliances pour la solidarité.

Ainsi, une nouvelle Entente administrative a été signée en 2018 à la suite de l'adoption en 2017 du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Celle-ci, d'une durée de cinq ans et d'une somme de 44,75 M \$, couvre la période du 1^{er} novembre 2018 au 31 mars 2023. L'enveloppe annuelle confiée à la Ville est de 10 M \$.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette Entente doivent répondre notamment aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement;
 - Soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
 - Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu.
- Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale; et,
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment par des projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le 3 décembre 2019, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord adoptait son nouveau *Cadre de référence Programmes d'aide financière et ententes de partenariat avec les organismes à but non lucratif*. Ce document vise à présenter les objectifs ainsi que la vision qui sous-tend une nouvelle façon de faire de l'arrondissement. Celui-ci permettra à l'administration municipale :

- d'avoir une approche équitable et transparente auprès des organismes partenaires de l'arrondissement lors des appels de projets ou la définition d'ententes de partenariat visant à octroyer des contributions financières en vue de réaliser des projets ou encore des contrats de service;
 - d'assurer une gestion des fonds publics de manière efficace et efficiente, axée sur l'atteinte de résultats mesurables;
 - de mieux reconnaître la mission, l'expertise et l'offre de services des organismes partenaires basée notamment sur leur connaissance du milieu;
 - d'encourager l'innovation sociale et l'émergence d'initiatives inédites;
- dans la mesure où les programmes de financement le permettent, accorder un soutien financier sur une base triennale et sous réserve de la disponibilité des fonds.

Le même jour, l'arrondissement lançait un appel de projets dans le cadre de son Plan d'action collectif de Montréal-Nord-Priorité Jeunesse 2017-2027 couvrant les trois axes suivants :

- Axe 1 : la maturité et la persévérance scolaires, et la réussite éducative;
- Axe 2 : le développement des talents, l'employabilité et l'entrepreneuriat;
- Axe 3 : le vivre ensemble.

Cette démarche de Priorité Jeunesse, mise en oeuvre par la communauté nord-montréalaise, se veut systémique afin de réduire les écarts alarmants entre les conditions socio-économiques des jeunes de 0 à 29 ans de Montréal-Nord et ceux de Montréal. À titre d'exemple, selon le Portrait de la population de l'arrondissement de Montréal-Nord réalisé le 14 septembre 2018, à la demande de l'arrondissement :

- Le revenu moyen après impôt des ménages dans l'arrondissement de Montréal-Nord (45 606 \$) est inférieur à celui de la ville de Montréal (56 694 \$) et à celui de l'agglomération de Montréal (61 682 \$).
- Les femmes sont les plus désavantagées en ce qui concerne le revenu. Dans le quartier Est, qui montre la situation la plus critique à cet égard, 48% des femmes ont déclaré un revenu inférieur à 20 000 \$.
- Le taux de familles monoparentales est également plus élevé à Montréal-Nord (30,3 %) qu'à Montréal (21,4 %) ou dans l'agglomération de Montréal (20,6 %). Ces familles ont à leur tête une femme dans 83,5 % des cas.
- Au plan de la scolarité, le pourcentage de la population ayant entre 25 et 65 ans n'ayant aucun certificat est bien plus élevé pour l'arrondissement de Montréal-Nord (24 %) que pour la ville de Montréal (11 %) et l'agglomération (11 %). Le niveau de scolarité est particulièrement faible dans le secteur Nord-Est avec 34 % de la population n'ayant aucun certificat.

À la clôture de l'appel de projets soit le 27 janvier 2020, 24 organismes de Montréal-Nord ont déposé un total de 34 projets. Les 4 et 5 février 2020, un comité multipartite d'analyse des projets composé de représentants issus de la Ville

de Montréal, du Centre local d'emploi de Montréal-Nord, du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal, du Réseau réussite Montréal, de l'école Amos de Montréal-Nord, du Conseil jeunesse de Montréal-Nord et de la Division des bibliothèques de Montréal-Nord s'est réuni pour analyser les projets et faire des recommandations. Parmi les 34 projets, 20 ont été recommandés pour approbation auprès du Comité de pilotage de Priorité Jeunesse et par la suite, pour décision, auprès du Comité des élu.es et de la haute direction. Pour ce sommaire décisionnel, 14 projets sur les 20 recommandés font l'objet d'une demande de subvention.

L'arrondissement s'engage à financer ces 14 projets sur une période de 3 ans (2020-2021, 2021-2022, 2022-2023) sous réserve de la disponibilité des fonds pour les années 2021-2022 et 2022-2023 et sous réserve des résultats obtenus pour les années 2020-2021 et 2021-2022.

Le présent sommaire vise à faire approuver par le conseil d'arrondissement l'octroi d'une contribution financière pour l'année 2020 totalisant la somme **504 321,21 \$** aux organismes mentionnés à l'objet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ville de Montréal

CG19 0325 du 20 juin 2019 - Approuver une nouvelle approche de répartition des fonds basée sur la mesure du panier de consommation dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale destinée aux arrondissements et aux villes liées.

CG18 0440 du 23 août 2018 - Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, par laquelle le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 44,75 M\$ pour cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023.

CG18 0372 du 21 juin 2018- Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger de sept mois ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 5,25 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 octobre 2018.

CG17 0195 du 18 mai 2017- Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal (CG16 0194) afin de prolonger de six mois ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2017 au 30 septembre 2017.

CG16 0194 du 24 mars 2016- Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

Arrondissement de Montréal-Nord

CA19 10 550 du 18 décembre 2019 - Accorder une contribution financière totale de 44 979 \$, soit 6 250 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet « Comprendre mon ado », 15 200 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet « Accès 0-5 ans », 14 229 \$ à Évolu-Jeunes 19-30 ans pour le projet « Voie d'accès », 9 300 \$ à la Coopérative de solidarité multisports plus pour le projet « Certification et engagement jeunesse Montréal-Nord » dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et financé par le budget 2020 de l'arrondissement, pour une période de transition du 1er janvier au 31 mars 2021 et approuver les projets de conventions à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes.

CA19 10 488 du 3 décembre 2019 - Adopter le nouveau Cadre de référence en gestion des programmes d'aide financière aux organismes à but non lucratif 2020-2025 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

CA19 10 156 du 8 avril 2019 - Accorder une contribution financière totale de 104 777 \$ aux organismes suivants : 68 777 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet « Accès 0-5 ans », 36 000 \$ à la Coopérative de solidarité multisports pour le projet « Certification et engagement jeunesse Montréal-Nord » et approuver les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes le tout dans le cadre de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal et de l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (MTESS/Ville 2018-2023) et du programme Priorité Jeunesse.

CA19 10 042 du 18 février 2019 - Accorder une contribution financière totale de 397 200 \$ aux organismes suivants: 80 000 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour le projet « Ma première expérience de travail », 40 000 \$ à Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) pour le projet « École d'été », 40 000 \$ à l'Association de Place Normandie pour le projet « Parle avec ton rythme », 35 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour le projet « Aspirant-animateur », 35 000 \$ à Coup de pouce jeunesse pour le projet « Place à l'entraide », 30 000 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord pour le projet « Bougez, jouez et communiquez au rythme de votre enfant », 30 000 \$ à Café-Jeunesse Multiculturel pour le projet « Osez au féminin », 40 000 \$ à Café-Jeunesse Multiculturel pour le projet « Travail de proximité », 25 000 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet « Comprendre mon ado », 25 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet « Mentorat pour la réussite scolaire », 17 200 \$ aux Productions Qu'en dit Raton ? pour le projet « Médiation culturelle » et approuver les projets de conventions à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes.

CA18 10 118 du 9 avril 2018 - Accorder une contribution financière totale de 397 200 \$ aux organismes suivants: 80 000 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour le projet «Ma première expérience de travail», 40 000 \$ à Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) pour le projet «École d'été», 40 000 \$ à l'Association de Place Normandie pour le projet «Parle avec ton rythme», 35 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour le projet «Aspirant-animateur», 35 000 \$ à Coup de pouce jeunesse pour le projet «Place à l'entraide», 30 000 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord pour le projet «Bougez, jouez et communiquez au rythme de votre enfant», 30 000 \$ à Café-Jeunesse Multiculturel pour le projet «Osez au féminin», 27 500 \$ à Café-Jeunesse Multiculturel pour le projet «Travail de proximité», 25 000 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet «Comprendre mon ado», 25 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet «Mentorat pour la réussite scolaire», 17 200 \$ aux Productions Qu'en Dit Raton ? pour le projet Médiation culturelle, 12 500 \$ à Café-Jeunesse Multiculturelle pour le projet «Travail de proximité» et approuver les projets de conventions à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes. Ces sommes proviennent de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la Solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) et du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine-TANDEM.

CA18 10 122 du 9 avril 2018- Accorder une contribution financière totale de 104 777 \$ aux organismes suivants: 68 777 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet «Accès 0-5 ans», 36 000 \$ à la Coopérative de solidarité multisports pour le projet «Certification et engagement jeunesse Montréal-Nord» et approuver les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes le tout dans le cadre de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal et de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (MTESS/Ville).

DESCRIPTION

Nom de l'organisme : Centre des jeunes l'Escale

Titre du projet : Aspirants-animateurs

Brève description du projet : Ce projet vise à permettre à un groupe de jeunes âgés de 15 à 25 ans de développer les compétences nécessaires à leur croissance personnelle, sociale, scolaire et professionnelle grâce à une approche intégrée centrée sur l'apprentissage du métier d'animateur.

Ce projet s'inscrit dans l'axe 2 du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse 2017-2027 intitulé : Développer les talents, l'employabilité et l'entrepreneuriat .

Ce projet en est à sa quatorzième (14) année de financement par l'arrondissement.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'entente : 40 000 \$

Nom de l'organisme : Centre des jeunes l'Escale
Titre du projet : Travail alternatif à la journée (TAPAJ)

Brève description du projet : TAPAJ est un projet d'insertion spécifique permettant aux jeunes de 18 à 25 ans, en situation de précarité économique et d'exclusion, d'être rémunérés en fin de journée pour une activité professionnelle qui ne nécessite pas de qualification particulière et ne les engage pas dans la durée. Un soutien psychosocial ainsi qu'un accompagnement dans les démarches de réinsertion sociale et économique sont assurés tout au long du projet pour chacun des participants. Ce projet se veut un outil en appui aux jeunes dans leur démarche de réinsertion sociale. Il leur offre une expérience de pré-employabilité, leur permet de découvrir leurs habiletés et favorise la cohabitation sociale.

Ce projet s'inscrit dans les axes 2 et 3 du Plan d'action collectif de Montréal-Nord - Priorité Jeunesse 2017-2027 intitulés: Développer les talents, l'employabilité et l'entrepreneuriat et enrichir le vivre ensemble.
Ce projet en est à sa quatrième (4) année de financement par l'arrondissement.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'entente : 40 000 \$

Nom de l'organisme : Centre des jeunes l'Escale
Titre du projet : Milieu de vie (nouveau projet)

Brève description du projet : Milieu de vie est un projet d'insertion sociale basé sur des techniques d'intervention psychosociales et des principes de développement de la capacité d'agir des jeunes de Montréal-Nord âgés entre 15 et 25 ans jugés à risque (ni aux études, ni en emploi et qui traînent régulièrement au parc Saint-Laurent). Il s'agit de jeunes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale en proie avec des problématiques de délinquance, de criminalités juvéniles et exposés à des facteurs de risque. Le projet vise la mise en place d'un comité de jeunes chargé de définir de manière participative la programmation annuelle d'activités en faveur de tout le groupe. L'organisme offrira aussi à ces jeunes des ateliers de débats et d'échanges sur diverses problématiques en lien avec le pouvoir d'agir, de soirées dites «libres» non structurées pour donner aux jeunes l'opportunité de prendre des initiatives et de gérer les conflits entre eux, des activités de team-building ainsi que des activités sportives et des sorties culturelles.

Ce projet s'inscrit dans l'axe 3 du Plan d'action collectif de Montréal-Nord 2017-2027 intitulé : Enrichir le vivre ensemble
Ce projet en est à sa première année de financement par l'arrondissement.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'entente : 25 000 \$

Nom de l'organisme : Les Fourchettes de l'Espoir
Titre du projet : Ma première expérience de travail

Brève description du projet : Destiné aux adolescent-es de 13-14 ans, le projet vise à offrir des activités supervisées en milieu de travail afin de permettre à plus de soixante-dix (70) jeunes de Montréal-Nord d'acquérir les compétences et les aptitudes nécessaires à l'insertion en emploi et au marché du travail. Ces adolescent-es auront la possibilité de faire un stage dans trois volets différents soit : l'animation de camp de jour, l'agriculture urbaine et la sécurité alimentaire (service à la clientèle). Une rotation des jeunes est prévue en cours de projet afin de leur permettre d'expérimenter au moins deux volets d'acquisition de compétences durant l'été.

Ce projet s'inscrit dans l'axe 2 du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse 2017-2027 intitulé: Développer les talents, l'employabilité et l'entrepreneuriat .
Ce projet en est à sa dixième (10) année de financement par l'arrondissement.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'entente : 85 000 \$

Nom de l'organisme : Les Fourchettes de l'Espoir

Titre du projet : École culinaire Les petits chefs (nouveau projet)

Brève description du projet : Le projet consiste à offrir aux enfants et adolescentes de Montréal-Nord les weekend (vendredi et samedi), des ateliers de cuisine (préparation des repas). Ces ateliers ont pour objectif de favoriser la persévérance scolaire (lire et compter grâce à la préparation des recettes), la sensibilisation à une saine alimentation, le développement d'une conscience environnementale (compostage et recyclage) et le développement d'habiletés culinaires, personnelles et sociales. À la fin de la session, les jeunes participent à une cérémonie de remise d'un diplôme en présence de soeur Angèle. Ils reçoivent un trousseau de base pour cuisiner, incluant un livre de recette. Les groupes de jeunes sont répartis selon l'âge dans les groupes suivants:

- Marmitons: les enfants du primaires
- Les grandes casseroles: les pré-adolescents
- Les toques: les adolescents

Ce projet s'inscrit dans l'axe 1 du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse intitulé : Favoriser la maturité et la persévérance scolaires, et la réussite éducative.

Ce projet en est à sa première année de financement par l'arrondissement.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'entente : 15 015 \$

Nom de l'organisme : Institut Pacifique

Titre du projet : Activités éducatives pour les enfants de 5 à 12 ans de l'Institut Pacifique (nouveau projet)

Brève description du projet : Le projet consiste à offrir de septembre à mai et durant la période estivale , dans les locaux de l'Institut Pacifique, une série d'activités éducatives gratuites (sport, art plastique, cuisine, théâtre) pour les enfants âgés entre 5 à 12 ans qui fréquentent les écoles primaires de Montréal-Nord René-Guénette et Saint-Rémi. Les activités offertes aux enfants par l'Institut Pacifique vise une perspective de prévention et de mise en place de facteurs de protection. Elles visent aussi le vivre ensemble par le développement de compétences sociales des enfants en provenance de différents milieux culturels.

Ce projet s'inscrit dans l'axe 3 du Plan d'action collectif de Montréal-Nord 2017-2027 intitulé : Enrichir le vivre ensemble

Ce projet en est à sa première année de financement par l'arrondissement.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'entente : 32 763, 52 \$

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de la Politique de l'enfant : 10 239, 48 \$

Montant de la contribution de l'arrondissement dans le cadre du budget Priorité Jeunesse : 90 \$

Total: 43 093 \$

Nom de l'organisme : Institut Pacifique

Titre du projet : Temps libre été

Brève description du projet : L'Institut Pacifique propose aux jeunes de 5 à 12 ans, durant la période estivale, différentes activités culturelles, ludiques et sportives, libres et encadrées dans les parcs des secteurs est, centre et ouest de l'arrondissement de Montréal-Nord aux enfants laissés seuls et sans supervision. Ce projet leur offre un encadrement sain et sécuritaire où ils peuvent se divertir tout en renforçant leurs habiletés sociales par le biais du programme *Vers le pacifique*.

Ce projet s'inscrit dans l'axe 3 du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse intitulé : Enrichir le vivre ensemble.

Ce projet en est à sa neuvième (9) année de financement par l'arrondissement.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'entente : 20 844, 21 \$

Nom de l'organisme : La musique aux enfants

Titre du projet : La musique aux enfants, un projet structurant pour la petite enfance au coeur de Montréal-Nord (nouveau projet)

Brève description du projet : Le projet La musique aux enfants est une initiative d'éducation musicale imaginée par le maestro Kent Nagano à la suite d'un concert offert par l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM) aux citoyens de Montréal-Nord à la suite des événements tragiques de 2008 (émeutes et décès du jeunes Villanueva). Le projet a été inauguré en 2016 et est offert depuis aux élèves de l'école primaire Saint-Rémi. Le budget demandé par l'organisme permettra de compléter un montage financier de plusieurs bailleurs de fonds (ex.: BINAM, Fondation Macelle et Jean-Coutu) et d'offrir le projet tous les enfants de l'école Saint-Rémi y compris son annexe (plus de 200 enfants).

Ce projet s'inscrit dans les axes 1 et 3 du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse 2017-2027 intitulé : Favoriser la maturité et la persévérance scolaires et la réussite éducative et Enrichir le vivre ensemble.

Ce projet en est à sa première année de financement par l'arrondissement.

L'organisme a reçu en janvier 2020 une subvention de 99 300 \$ du BINAM pour ce projet.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'entente : 25 718 \$

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de la Politique de l'enfant : 36 782 \$

Total: 62 500 \$

Nom de l'organisme : Coopérative de solidarité multisports plus

Titre du projet : Certification et engagements jeunesse

Brève description du projet : Ce projet a pour but d'offrir des formations qualifiantes et d'accompagner les jeunes de 15 à 17 ans dans leur développement de compétences personnelles et professionnelles afin de favoriser leur employabilité en acquérant de l'expérience dans différents domaines : animation, entraîneuse et entraîneur sportifs, etc. Une attention particulière est portée pour soutenir les parents dans l'accompagnement de leur jeune : ateliers offerts aux parents sur les saines habitudes de vie (alimentation, habillement, etc.), distribution de fiches aide-mémoire, suivi hebdomadaire avec les parents d'enfants ayant des besoins particuliers, remise des certifications en présence des parents.

Ce projet s'inscrit dans les axes 1 et 2 du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse 2017-2027 intitulés : Favoriser la maturité et la persévérance scolaires, et la réussite éducative.

Ce projet en est à sa quatrième (4) année de financement par l'arrondissement.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'entente : 18 867, 27 \$

Montant de la contribution de l'arrondissement dans le cadre du budget Priorité Jeunesse : 14 795, 73 \$

Total en 2020: 33 663 \$

Nom de l'organisme : Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord

Titre du projet : Psychomotricité

Brève description du projet : Le projet consiste à dépister dès le très jeune âge les enfants vulnérables ayant des problématiques de psychomotricité et à intervenir auprès d'eux et de leurs parents afin de pouvoir les outiller avant qu'ils

soient scolarisés . Il s'agit d'offrir des ateliers de psychomotricité dans toutes les écoles primaires de Montréal-Nord pour les enfants de 4 à 5 ans (volet 1), des ateliers de stimulation parent-enfant (1 à 4 ans) à l'extérieur de leur domicile (volet 2) et des interventions à domicile auprès des enfants nécessitant un suivi et un accompagnement particulier (volet 3). Les activités visent le développement moteur, la communication, le développement des aptitudes individuelle et sociale, l'éveil à la lecture ainsi que l'enrichissement de la relation parent-enfant. La psychomotricienne est responsable de la préparation, de la promotion et de l'animation des ateliers. Elle est aussi responsable de la passation de l'outil ASQ pour connaître le niveau de développement des enfants, soutenir les enfants ayant davantage de besoins au niveau de la stimulation et constater leur évolution. Tout au long du projet, des ateliers et capsules de sensibilisation à l'importance de la stimulation et de l'éveil à la lecture seront offerts aux parents.

Ce projet s'inscrit dans l'axe 1 du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse intitulé : Favoriser la maturité et la persévérance scolaires, et la réussite éducative.

Ce projet en est à sa neuvième (9) année de financement par l'arrondissement.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'entente : 41 769 \$

Nom de l'organisme : Un itinéraire pour tous
Titre du projet : Mentorat pour la réussite scolaire

Brève description du projet : Effectuant un travail de proximité au quotidien avec la jeunesse du quartier nord-est de Montréal-Nord, les intervenants d'Un itinéraire pour tous ont constaté plusieurs situations problématiques qui affectent les jeunes, dont celle de la pauvreté et de l'exclusion sociale. De cette problématique découle un phénomène de décrochage multiple (social, scolaire, familial, etc.). Parmi ces décrochages multiples, l'organisme constate que le décrochage scolaire frappe durement les jeunes issus des milieux défavorisés et ceux-ci éprouvent plus de difficultés à compléter leur cursus scolaire et donc à intégrer le marché du travail. L'aide aux devoirs combinée avec une approche individualisée de mentorat s'est avérée un moyen efficace pour lutter contre le décrochage scolaire et pour favoriser la réussite éducative.

Ce projet a comme objectif d'offrir un soutien aux jeunes âgés de 13 à 17 ans au niveau de la réalisation de leurs travaux scolaires. À cette fin, UIPT met à leur disponibilité une salle d'étude à la Maison culturelle et communautaire qui est encadrée par une animatrice jeunesse.

Ce projet s'inscrit dans l'axe 1 du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse 2017-2027 intitulé : Favoriser la maturité et la persévérance scolaires, et la réussite éducative.

Ce projet en est à sa septième (7) année de financement par l'arrondissement.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'entente : 38 000 \$

Nom de l'organisme : Coup de pouce jeunesse de Montréal-Nord
Titre du projet : Place à l'entraide

Brève description du projet : Ce projet consiste à promouvoir l'engagement social des adolescents et des adultes vivant au HLM Place Normandie et des environs. Il s'inscrit dans le respect des activités déjà mises en place par l'Association de Place Normandie et par les différents partenaires intervenant dans le milieu. En fonction des besoins identifiés et des attentes exprimées par les résidents, il s'agit de valoriser l'entraide comme une démarche de participation citoyenne active. En s'engageant bénévolement, les adolescents et adultes de Place Normandie augmentent leur estime de soi. Leurs habiletés sociales sont renforcées et valorisées aux yeux de la communauté.

Déployé à la Place Normandie depuis octobre 2012, le projet Place à l'entraide contribue au développement d'activités d'entraide, de reconnaissance de l'engagement bénévole et de loisir, en adéquation avec les besoins identifiés par les citoyens et les organisations intervenant dans le milieu.

Ce projet s'inscrit dans l'axe 3 du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse 2017-2027 intitulé : Enrichir le vivre ensemble.

Ce projet en est à sa neuvième (9) année de financement par l'arrondissement.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'entente : 35 600 \$

Nom de l'organisme : Entre-Parents de Montréal-Nord

Titre du projet : Mon samedi y'a pas de parents (nouveau projet)

Brève description du projet : Le projet consiste à offrir des ateliers ludiques qui permettent aux enfants âgés entre 6 et 12 ans de consolider différents apprentissages scolaires dont la lecture, la compréhension, comment se documenter, s'organiser, faire preuve de créativité dans un contexte amusant et stimulant qui incite à la découverte. Par ce projet, l'organisme souhaite développer et consolider les habiletés en lecture et en écriture des jeunes enfants vulnérables et leurs familles en collaboration étroite avec le milieu scolaire.

Ce projet s'inscrit dans l'axe 1 du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse 2017-2027 intitulé : Favoriser la maturité et la persévérance scolaires et la réussite éducative.

Ce projet en est à sa première année de financement par l'arrondissement.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'entente : 13 837 \$

Nom de l'organisme : YMCA du Québec

Titre du projet : Alternative à la suspension

Brève description du projet : Le projet du YMCA Alternative Suspension est une ressource qui apporte un soutien aux élèves à risque de décrochage scolaire, qui, pour diverses raisons se retrouvent temporairement exclus de leur école secondaire. Les raisons des suspensions sont nombreuses et variées (violence physique ou verbale, intimidation, absentéisme, vol, apathie ou manque de motivation, toxicomanie, et autres problématiques reliées). De nombreuses études ont démontré les liens entre suspensions répétitives, décrochage scolaire et entrée en criminalité chez les jeunes âgés de 12 à 17 ans. Le projet intervient directement auprès de jeunes ciblés vivant des problématiques académiques et/ou comportementales. Par le biais de rencontres individuelles, d'ateliers de groupe axés sur la réflexion et d'une écoute active basée sur le non-jugement, le projet travaille en amont des problématiques reliées au décrochage scolaire tout en améliorant la sécurité collective

Ce projet s'inscrit dans l'axe 1 du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse intitulé: Favoriser la maturité et la persévérances scolaires, et la réussite éducative.

Ce projet en est à sa cinquième (5) année de financement par l'arrondissement.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'entente : 10 000 \$

JUSTIFICATION

- **Les problématiques visées par ces projets sont :** la pauvreté sociale et matérielle et ses impacts sur la qualité de vie des jeunes et des familles : l'exclusion sociale, le décrochage scolaire et social, les habitudes de vie néfastes à l'épanouissement, l'accessibilité à des services ou à des alternatives de vie, le développement de la maturité scolaire, la décrochage scolaire, l'accessibilité à l'emploi.

- **Les priorités d'intervention ciblées par ces projets sont :** l'insertion sociale et économique des clientèles à risque, notamment des jeunes adultes, le développement des compétences génériques (savoir, savoir faire et savoir être), le développement de compétences en employabilité pour favoriser l'intégration au marché du travail des jeunes adultes et des adolescents, le vivre ensemble, l'accessibilité de l'offre de services en culture, sports et loisirs, l'accompagnement des parents pour faciliter le passage de l'adolescence à l'âge adulte, le développement de «l'empowerment» et l'engagement social et civique, le développement de la psychomotricité chez les jeunes enfants (maturité scolaire), la persévérance scolaire et la réussite éducative.
- Ces projets feront l'objet d'un suivi annuel par l'équipe de la DCSLDS (reddition de comptes) et ajustés si requis avant la fin de chaque année du financement. Les retombées de ces projets (effets) à moyen et long terme seront également évaluées par la DCSLDS dans le cadre du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse 2017-2027. L'arrondissement tient à assurer des interventions structurantes qui génèrent des résultats positifs chez les populations ciblées.

le Service de la diversité et de l'inclusion sociale certifie que les projets déposés dans ce sommaire décisionnel sont conformes aux balises de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Ville-MTESS 2018-2023).

La responsable de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal du Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville de Montréal confirme que les projets inscrits dans le dossier respectent les normes et critères de la Politique de l'enfant 2020.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement recommandé pour les 14 projets ci-haut mentionnés est pour une période de 3 ans (2020-2021, 2021-2022, 2022-2023). Les versements sont conditionnels aux conditions suivantes (voir détails dans les projets de conventions) :

2020-2021

- La conformité des dossier dans les 45 jours suivants l'adoption des projets par le conseil d'arrondissement du 2 mars 2020.

2021-2022

- Sous réserve de la disponibilité des fonds de l'arrondissement
- Sous réserve des résultats obtenus au cours de l'année 2020-2021

2022-2023

- Sous réserve de la disponibilité des fonds de l'arrondissement
- Sous réserve des résultats obtenus au cours de l'année 2021-2022

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* .

La somme de **442 414 \$**, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre de l'Entente administrative Ville-MTESS. Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Le soutien financier que la Ville a accordé à ce(s) organisme(s) pour les mêmes projets au cours des dernières années se résume comme suit :

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2020	Soutien au projet global
		2017	2018	2019		

Centre des jeunes l'Escale	Aspirants-animateurs	35 000 \$	35 000 \$	35 000 \$	40 000 \$	32,8 %
Centre des jeunes l'Escale	Travail alternatif à la journée (TAPAJ)	0 \$	0 \$	0 \$	40 000 \$	32,5 %
Centre des jeunes l'Escale	Milieu de vie	0 \$	0 \$	0 \$	25 000 \$	17 %
Les Fourchettes de l'Espoir	Ma première expérience de travail	75 000 \$	80 000 \$	80 000 \$	85 000 \$	49 %
Les Fourchettes de l'Espoir	École culinaire Les petits chefs	0 \$	0 \$	0 \$	15 015 \$	35,3 %
Institut Pacifique	Activités éducatives pour les enfants de l'Institut Pacifique	0 \$	0 \$	0 \$	32 763, 52 \$	46,5 %
Institut Pacifique	Temps libre été	0 \$	0 \$	0 \$	20 844, 21 \$	71 %
Un itinéraire pour tous	Mentorat pour la réussite scolaire	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	38 000 \$	51,2 %
La musique aux enfants	La musique aux enfants, un projet structurant pour la petite enfance au coeur de Montréal-Nord	0 \$	0 \$	0 \$	25 718 \$	7,8 %
Coopérative de solidarité multisports plus	Certification et engagement jeunesse	0 \$	0 \$	0 \$	18 867, 27 \$	26,2 %
Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord	Psychomotricité	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	41 769 \$	57,2 %
Coup de pouce jeunesse de Montréal-Nord	Place à l'entraide	35 000 \$	35 000 \$	35 000 \$	35 600 \$	36,8 %
Entre-Parents de Montréal-Nord	Mon samedi y'a pas de parents	0 \$	0 \$	0 \$	13 837 \$	40,8 %
YMCA du Québec	Alternative à la suspension	0 \$	0 \$	0 \$	10 000 \$	10,3 %

Année 2020-2021:

Les contributions budgétaires totalisant 504 321,21\$, sont réparties de la façon suivante;

Organisme	Projet	Soutien recommandé 2020	MTESS/Ville (442 414 \$)		Politique de l'enfant (47 021,48 \$)	Budget d'arrondissement Priorité Jeunesse (14 885,73 \$)
			2020	2021		
Centre des Jeunes l'Escale	Aspirants-animateurs	40 000,00 \$	36 000,00 \$	4 000,00 \$		
Centre des Jeunes l'Escale	Travail alternatif à la journée (TAPAJ)	40 000,00 \$	36 000,00 \$	4 000,00 \$		
Centre des Jeunes l'Escale	Milieu de vie	25 000,00 \$	22 500,00 \$	2 500,00 \$		
Les Fourchettes de l'Espoir	Ma première expérience de travail	85 000,00 \$	76 500,00 \$	8 500,00 \$		
Les Fourchettes de l'Espoir	École culinaire Les petits chefs	15 015,00 \$	13 513,50 \$	1 501,50 \$		
Institut Pacifique	Activité éducatives pour les enfants de l'Institut Pacifique	43 093,00 \$	28 454,22 \$	4 309,30 \$	10 239,48 \$	90,00 \$
Institut Pacifique	Temps libre été	20 844,21 \$	20 844,21 \$			
Un itinéraire pour tous	Mentorat pour la réussite scolaire	38 000,00 \$	34 200,00 \$	3 800,00 \$		
La musique aux enfants	La musique aux enfants, un projet structurant pour la petite enfance au cœur de Montréal-Nord	62 500,00 \$	19 468,00 \$	6 250,00 \$	36 782,00 \$	
Coopérative de solidarité multisports plus	Certificat et engagement jeunesse	33 663,00 \$	18 867,27 \$			14 795,73 \$
Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord	Psychomotricité	41 769,00 \$	37 592,10 \$	4 176,90 \$		
Coup de pouce jeunesse de Montréal-Nord	Place à l'entraide	35 600,00 \$	32 040,00 \$	3 560,00 \$		
Entre-Parents de Montréal-Nord	Mon samedi y'a pas de parents	13 837,00 \$	12 453,30 \$	1 383,70 \$		
YMCA du Québec	Alternative à la suspension	10 000,00 \$	9 000,00 \$	1 000,00 \$		
		504 321,21 \$	397 432,60 \$	44 981,40 \$	47 021,48 \$	14 885,73 \$

Année 2021-2022

Les versements aux organismes sont conditionnels aux résultats obtenus au cours de l'année 2020-2021 et selon la disponibilité des fonds de l'arrondissement pour l'année 2021-2022.

Les bons de commande pour ces projets seront faits en début d'année 2021.

Les contributions budgétaires totalisant 513 621,21\$, sont réparties de la façon suivante;

Organisme	Projet	Soutien recommandé	MTESS/Ville (442 414 \$)		Politique de l'enfant	Budget d'arrondissement
			2021	2022		
Centre des Jeunes l'Escale	Aspirants-animateurs	40 000,00 \$	36 000,00 \$	4 000,00 \$		
Centre des Jeunes l'Escale	Travail alternatif à la journée (TAPAJ)	40 000,00 \$	36 000,00 \$	4 000,00 \$		
Centre des Jeunes l'Escale	Milieu de vie	25 000,00 \$	22 500,00 \$	2 500,00 \$		
Les Fourchettes de l'Espoir	Ma première expérience de travail	85 000,00 \$	39 718,00 \$	8 500,00 \$		36 782,00 \$
Les Fourchettes de l'Espoir	École culinaire Les petits chefs	15 015,00 \$	13 513,50 \$	1 501,50 \$		
Institut Pacifique	Activité éducatives pour les enfants de l'Institut Pacifique	43 093,00 \$	28 454,22 \$	4 309,30 \$	10 239,48 \$	90,00 \$
Institut Pacifique	Temps libre été	20 844,21 \$	20 844,21 \$			
Un itinéraire pour tous	Mentorat pour la réussite scolaire	38 000,00 \$	34 200,00 \$	3 800,00 \$		
La musique aux enfants	La musique aux enfants, un projet structurant pour la petite enfance au cœur de Montréal-Nord	62 500,00 \$	56 250,00 \$	6 250,00 \$		
Coopérative de solidarité multisports plus	Certificat et engagement jeunesse	42 963,00 \$	18 867,27 \$			24 095,73 \$
Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord	Psychomotricité	41 769,00 \$	37 592,10 \$	4 176,90 \$		
Coup de pouce jeunesse de Montréal-Nord	Place à l'entraide	35 600,00 \$	32 040,00 \$	3 560,00 \$		
Entre-Parents de Montréal-Nord	Mon samedi y'a pas de parents	13 837,00 \$	12 453,30 \$	1 383,70 \$		
YMCA du Québec	Alternative à la suspension	10 000,00 \$	9 000,00 \$	1 000,00 \$		
		513 621,21 \$	397 432,60 \$	44 981,40 \$	10 239,48 \$	60 967,73 \$

Année 2022-2023

Les versements aux organismes sont conditionnels aux résultats obtenus au cours de l'année 2021-2022 et selon la disponibilité des fonds de l'arrondissement pour l'année 2022-2023.

Les bons de commande pour ces projets seront faits en début d'année 2022.

Les contributions budgétaires totalisant 513 621,21\$, sont réparties de la façon suivante;

Organisme	Projet	Soutien recommandé	MTESS/Ville (442 414 \$)		Politique de l'enfant	Budget d'arrondissement
			2022	2023		
Centre des Jeunes l'Escale	Aspirants-animateurs	40 000,00 \$	36 000,00 \$	4 000,00 \$		
Centre des Jeunes l'Escale	Travail alternatif à la journée (TAPAJ)	40 000,00 \$	36 000,00 \$	4 000,00 \$		
Centre des Jeunes l'Escale	Milieu de vie	25 000,00 \$	22 500,00 \$	2 500,00 \$		
Les Fourchettes de l'Espoir	Ma première expérience de travail	85 000,00 \$	39 718,00 \$	8 500,00 \$		36 782,00 \$
Les Fourchettes de l'Espoir	École culinaire Les petits chefs	15 015,00 \$	13 513,50 \$	1 501,50 \$		
Institut Pacifique	Activité éducatives pour les enfants de l'Institut Pacifique	43 093,00 \$	28 454,22 \$	4 309,30 \$	10 239,48 \$	90,00 \$
Institut Pacifique	Temps libre été	20 844,21 \$	20 844,21 \$			
Un itinéraire pour tous	Mentorat pour la réussite scolaire	38 000,00 \$	34 200,00 \$	3 800,00 \$		
La musique aux enfants	La musique aux enfants, un projet structurant pour la petite enfance au cœur de Montréal-Nord	62 500,00 \$	56 250,00 \$	6 250,00 \$		
Coopérative de solidarité multisports plus	Certificat et engagement jeunesse	42 963,00 \$	18 867,27 \$			24 095,73 \$
Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord	Psychomotricité	41 769,00 \$	37 592,10 \$	4 176,90 \$		
Coup de pouce jeunesse de Montréal-Nord	Place à l'entraide	35 600,00 \$	32 040,00 \$	3 560,00 \$		
Entre-Parents de Montréal-Nord	Mon samedi y'a pas de parents	13 837,00 \$	12 453,30 \$	1 383,70 \$		
YMCA du Québec	Alternative à la suspension	10 000,00 \$	9 000,00 \$	1 000,00 \$		
		513 621,21 \$	397 432,60 \$	44 981,40 \$	10 239,48 \$	60 967,73 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce(s) projet(s) s'inscrit(vent) dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces projets s'inscrivent dans le cadre du Plan d'action collectif de Montréal-Nord-Priorité Jeunesse 2017-2027. Ils agissent directement sur les facteurs liés à la pauvreté et à l'exclusion sociale et permettent d'offrir aux jeunes, aux enfants ainsi qu'aux familles qui en bénéficient, des services et des activités qui répondent à leurs besoins et au développement de leur potentiel.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets.

Les projets feront l'objet d'un suivi régulier de la part de la Division du développement social. Les organismes s'engagent à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet dans les conventions:

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Aissata OUEDRAOGO, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale
Daniel BUSSIÈRES, Montréal-Nord
Louise-Michel LAURENCE, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale
Isabelle LÉPINE, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture :

Isabelle LÉPINE, 27 février 2020
Daniel BUSSIÈRES, 26 février 2020
Louise-Michel LAURENCE, 26 février 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée ROUSSY
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Claudiel TOUSSAINT
Directeur

Le : 2020-02-12



Dossier # : 1217549017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder des contributions financières totalisant 35 062,50 \$ aux écoles primaires et secondaires publiques de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires pour l'automne 2021 dans le cadre du Plan d'action collectif de Montréal-Nord - Priorité jeunesse.

Il est recommandé :
QUE soient accordées des contributions financières totalisant 35 062,50 \$ aux écoles primaires et secondaires publiques de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires de l'automne 2021 :

Synthèse des montants accordés	
Nom de l'école	Total Automne 2021
École Adélarde-Desrosiers	1 800,00 \$
École De La Fraternité	1 350,00 \$
École Gérald McShane	675,00 \$
École Jean-Nicolet	2 025,00 \$
École Jules-Verne	2 475,00 \$
École Le Carignan	2 025,00 \$
École Pierre-de-Coubertin	900,00 \$
École René-Guénette	2 475,00 \$
École Sainte-Colette	2 025,00 \$
École Sainte-Gertrude	1 575,00 \$
École Saint-Rémi	2 250,00 \$
École Saint-Vincent-Marie	2 025,00 \$
Total	21 600,00 \$
Écoles secondaires	
Nom de l'école	Total Automne 2021
École Calixa-Lavallée	4 400,00 \$
École Henri-Bourassa	5 397,50 \$
École Lester-B. Pearson	2 577,50 \$

École Amos	1 087,50 \$
Total	13 462,50 \$
Grand total	35 062,50 \$

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-11 15:04

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217549017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder des contributions financières totalisant 35 062,50 \$ aux écoles primaires et secondaires publiques de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires pour l'automne 2021 dans le cadre du Plan d'action collectif de Montréal-Nord - Priorité jeunesse.

CONTENU**CONTEXTE**

Depuis plusieurs années, l'arrondissement de Montréal-Nord (Arrondissement) subventionne les écoles primaires et secondaires par le biais de son programme d'assistance financière aux activités parascolaires.

Avec le retour graduel des activités dans les différentes écoles primaires et secondaires publiques, l'arrondissement de Montréal-Nord tend une fois de plus à soutenir les différentes directions pour la mise en place d'une programmation hors les murs pour nos jeunes étudiants du territoire.

Cette année, 12 écoles primaires et quatre écoles secondaires ont déposé des demandes de subvention à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Le programme a pour but de permettre aux jeunes de l'Arrondissement de s'investir dans diverses activités enrichissantes après les heures de classe. Ces activités visent à encourager le développement et l'épanouissement des jeunes par les sports et les loisirs culturels.

Par ailleurs, dans le but de soutenir la réussite éducative et la persévérance scolaire, le Plan d'action collectif de Montréal-Nord - Priorité jeunesse prévoit que l'aide financière, accordée en soutien aux activités parascolaires des écoles, soit doublée. Cette aide financière supplémentaire provient du Fonds Diversité et Inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables versés à l'Arrondissement pour la mise en œuvre de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal.

Les orientations de la rentrée 2021-2022 sont établies en fonction de la situation sanitaire actuelle et de l'opération de vaccination en cours auprès de la population.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 10 082 (6 avril 2020) : Accorder des contributions financières totalisant 35 182,50 \$ aux écoles primaires et secondaires publiques de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires de l'hiver 2020 dans le cadre du Plan d'action collectif de Montréal-Nord - Priorité jeunesse.

CA19 10 159 (8 avril 2019) : Accorder des contributions financières totalisant 33 972,50 \$ aux écoles primaires et secondaires de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires pour l'hiver 2019

CA18 10 446 (12 novembre 2018) : Accorder des contributions financières totalisant 33 972,50 \$ aux écoles primaires et secondaires de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires pour l'automne 2018.

CA18 10 130 (9 avril 2018) : Accorder des contributions financières totalisant 33 915 \$ aux écoles primaires et secondaires de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires pour l'hiver 2018.

CA17 10 256 (27 juin 2017) : Accorder des contributions financières totalisant 31 040 \$ aux écoles primaires et secondaires de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires pour l'automne 2017.

CA17 10 125 (10 avril 2017) - Déposer et appuyer le Plan d'action collectif - Priorité jeunesse de Montréal-Nord 2017-2027.

CM17 0166 (20 février 2017) - Adopter le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence ».

CA 16 10 423 (14 novembre 2016) : Accorder des contributions financières totalisant 30 472,50 \$, aux écoles primaires et secondaires de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires pour l'année 2016-2017.

CM16 0785 (20 juin 2016) - Adopter la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence ».

CA15 10 389 (5 octobre 2015) : Accorder des contributions financières totalisant 30 195 \$, aux écoles primaires et secondaires de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires pour l'année 2015-2016.

DESCRIPTION

Les écoles recevant une subvention contribuent à la réalisation du Plan d'action collectif de Montréal-Nord - Priorité jeunesse et à la mission de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Montréal-Nord. Ces écoles offrent des programmes d'activités récréatifs et structurés après les heures de classe et assurent auprès des jeunes la promotion ainsi que le renforcement de saines habitudes de vie. Le budget octroyé par la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal vient consolider le programme d'activités parascolaires en permettant à plus d'enfants de participer aux activités. En effet, comme le prévoit le Plan d'action collectif de Montréal-Nord - Priorité jeunesse, les fonds octroyés par l'arrondissement de Montréal-Nord dans le cadre de cette politique permettent de doubler l'aide financière accordée en soutien aux activités parascolaires.

JUSTIFICATION

Selon le guide des consignes applicables en milieu scolaire en contexte de pandémie (COVID-19), en milieu préscolaire et primaire, des activités parascolaires peuvent être organisées sans contraintes. En milieu secondaire, des activités parascolaires peuvent être organisées. Toutefois, le passeport vaccinal sera obligatoire pour les élèves de 13 ans et plus, pour la participation aux activités physiques et sportives se déroulant à l'intérieur. Il est également exigé pour ces mêmes élèves lors des activités physiques et sportives extérieures impliquant des contacts fréquents ou prolongés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Comité du développement social et communautaire recommande au conseil d'arrondissement de verser une subvention aux écoles suivantes :

a) Subventions aux écoles primaires

L'assistance financière versée à chaque école primaire publique participante est calculée sous forme de module d'une valeur de 225 \$ chacun. Le nombre de modules est déterminé en multipliant le nombre d'élèves inscrits à l'école par trois et en divisant cette somme par 225. Le chiffre obtenu est arrondi à l'unité la plus près et détermine le nombre de modules autorisés par demande.

Écoles primaires					
Nom de l'école	Le nombre d'élèves inscrits 2021-22	Tranche arrondissement Automne 2021	Tranche Politique de l'enfant Automne 2021	Total Automne 2021	Total automne 2021
École Adélar-Desrosiers	624	900,00 \$	900,00 \$	1 800,00 \$	1 800,00 \$
École De La Fraternité	414	675,00 \$	675,00 \$	1 350,00 \$	1 350,00 \$
École Gérald McShane	243	337,50 \$	337,50 \$	675,00 \$	675,00 \$
École Jean-Nicolet	701	1 012,50 \$	1 012,50 \$	2 025,00 \$	2 025,00 \$
École Jules-Verne	835	1 237,50 \$	1 237,50 \$	2 475,00 \$	2 475,00 \$
École Le Carignan	693	1 012,50 \$	1 012,50 \$	2 025,00 \$	2 025,00 \$
École Pierre-de-Coubertin	276	450,00 \$	450,00 \$	900,00 \$	900,00 \$
École René-Guénette	835	1 237,50 \$	1 237,50 \$	2 475,00 \$	2 475,00 \$
École Sainte-Colette	674	1 012,50 \$	1 012,50 \$	2 025,00 \$	2 025,00 \$
École Sainte-Gertrude	498	787,50 \$	787,50 \$	1 575,00 \$	1 575,00 \$
École Saint-Rémi	778	1 125,00 \$	1 125,00 \$	2 250,00 \$	2 250,00 \$
École Saint-Vincent-Marie	697	1 012,50 \$	1 012,50 \$	2 025,00 \$	2 025,00 \$
Total	7268	10 800,00 \$	10 800,00 \$	21 600,00 \$	21 600,00 \$

b) Subventions aux écoles secondaires

La subvention financière versée à chaque école secondaire publique participante est de 2,50 \$ par jeune.

Écoles secondaires

Nom de l'école	Le nombre d'élèves inscrits 2021-2022	Tranche arrondissement Automne 2021	Tranche Politique de l'enfant Automne 2021	Total Automne 2021	Total Automne 2021
École Calixa-Lavallée	1 760	2 200 \$	2 200 \$	4 400 \$	4 400 \$
École Henri-Bourassa	2 159	2 698,75 \$	2 698,75 \$	5 397,50 \$	5 397,50 \$
École Lester-B. Pearson	1 031	1 288,75 \$	1 288,75 \$	2 577,50 \$	2 577,50 \$
École Amos	435	543,75 \$	543,75 \$	1 087,50 \$	1 087,50 \$
Total	5 385	6 731,25 \$	6 731,25 \$	13 462,50 \$	13 462,50 \$

La somme totale des subventions accordées aux écoles dans le cadre des activités parascolaires est de 35 062,50 \$ pour l'automne 2021, 17 531,25 \$ du budget de l'Arrondissement et 17 531,25 \$ de la Politique de l'enfant. Il s'agit du premier versement de l'année scolaire 2021-2022.

Clé comptable budget arrondissement

2416.001000.302406.07123.61900.016490.0000.000000.000000.000000.000000

Clé comptable budget Politique de l'Enfant

2416.001000.302425.05803.61900.016490.0000.003455.017003.000000.000000

Une somme de 17 531,25 \$ en provenance du budget du SDIS a été versé par décision déléguée vers le budget de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de Montréal-Nord pour la réalisation de ce projet par l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

La subvention octroyée aux écoles publiques primaires et secondaires de Montréal-Nord est en lien avec le plan stratégique Montréal 2030 sur la base d'offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins : soutenir nos écoles à promouvoir les activités afin d'aider à l'obtention d'une programmation diversifiée et abordable aux élèves du réseau public.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par cette subvention, pour l'automne 2021, 12 653 élèves auront accès à une programmation parascolaire enrichie en activités sportives et en loisirs culturels dans 12 écoles primaires et quatre écoles secondaires publiques de l'arrondissement de Montréal-Nord.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication écrite sera faite aux différentes écoles primaires et secondaires publiques de Montréal-Nord afin d'obtenir une réédition de compte adaptée à la situation de la fermeture soudaine des établissements d'éducation faite à compter d'avril 2022. Ce sera en vertu des prochaines statistiques que le prochain versement se réalisera pour les écoles primaires et secondaires.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude FOURNIER
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Claudel TOUSSAINT
Directeur

Le : 2021-11-08



Dossier # : 1194988006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière totale de 29 871 \$ à Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) afin de soutenir le projet Escouade radioactive dans le cadre de l'édition 2020-2021 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans financé par l'Entente administrative 2018-2021 conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec et la Ville de Montréal et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est recommandé:

QUE soit accordée une contribution financière de 29 871 \$ à Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) pour la reconduction de son projet *Escouade radioactive* soutenu par le biais du Programme Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans (PIMJ) ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme;

Et QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2020-06-17 19:23

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1194988006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière supplémentaire de 5 129 \$ à Rond-point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) pour compléter le montage financier du projet Escouade radioactive pour l'année 2020-2021 et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est recommandé:

QUE soit accordée une contribution financière supplémentaire de 5 129 \$ à Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) pour compléter le montage financier de son projet *Escouade radioactive* pour l'année 2020-2021 ;

QUE soit approuvé le projet d'addenda à la convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme;

Et QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2020-07-22 14:39

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1194988006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière totalisant la somme de 35 000 \$ à Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) afin de soutenir le projet Escouade radioactive pour la période du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022 dans le cadre de l'édition 2021-2022 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes de 12-30 ans et approuver le projet de convention à cet effet.

Il est recommandé:

QUE soit accordée une contribution financière de 35 000 \$ à Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) pour la reconduction de son projet *Escouade radioactive* pour la période du 29 juin 2021 au 30 juin 2022 soutenu par le biais du Programme Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir ;

Et QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-03 12:26

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1194988006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière totale de 29 871 \$ à Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) afin de soutenir le projet Escouade radioactive dans le cadre de l'édition 2020-2021 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans financé par l'Entente administrative 2018-2021 conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec et la Ville de Montréal et approuver le projet de convention à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

Ce projet a été recommandé par les instances décisionnelles de Priorité Jeunesse à l'issue d'un processus de sélection des projets par un comité d'analyse dans le cadre de l'appel de projets Priorité Jeunesse lancé en décembre 2019.

Le présent addenda vise à faire approuver par le conseil d'arrondissement l'octroi d'une subvention de 29 871 \$ à l'organisme Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse emploi Bourassa-Sauvé) pour la reconduction du projet Escouade radioactive financé dans le cadre de l'édition 2020 du Programme d'intervention de milieu auprès des jeunes de 12 à 30 ans (PIMJ).

Contexte de la demande

Cadre de référence Programmes d'aide financière et ententes de partenariat avec les organismes à but non lucratif

Depuis le printemps 2016, la communauté de Montréal-Nord, aidée de partenaires externes, s'est mobilisée pour soutenir, de façon exceptionnelle et concertée, le développement positif des jeunes à toutes les étapes de leur vie. Cette démarche se veut systémique afin de réduire les écarts alarmants entre les conditions socio-économiques des jeunes de 0 à 29 ans de Montréal-Nord et ceux de Montréal. Lors des rencontres, les participantes et les participants ont procédé à une lecture commune de la situation des jeunes de Montréal-Nord et identifié les divers leviers susceptibles d'améliorer leurs conditions de vie, principalement lors des étapes de transition ou de rupture dans leur cheminement académique, social et personnel. Rendu public le 31 mars 2017, le Plan d'action collectif de Montréal-Nord – Priorité jeunesse, échelonné sur dix ans, a pour

objectif de produire des changements significatifs des conditions de vie des jeunes de Montréal-Nord.

Le 3 décembre 2019, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord adoptait son nouveau *Cadre de référence Programmes d'aide financière et ententes de partenariat avec les organismes à but non lucratif*. Ce document vise à présenter les objectifs ainsi que la vision qui sous-tend une nouvelle façon de faire de l'arrondissement dans l'attribution de l'aide financière découlant des programmes qu'il administre. Celui-ci permettra à l'administration municipale:

- d'avoir une approche équitable et transparente auprès des organismes partenaires de l'arrondissement lors des appels de projets ou la définition d'ententes de partenariat visant à octroyer des contributions financières en vue de réaliser des projets ou encore des contrats de service ;
- d'assurer une gestion des fonds publics de manière efficace et efficiente, axée sur l'atteinte de résultats mesurables;
- de mieux reconnaître la mission, l'expertise et l'offre de services des organismes partenaires basée notamment sur leur connaissance du milieu;
- d'encourager l'innovation sociale et l'émergence d'initiatives inédites;
- dans la mesure où les programmes de financement le permettent, accorder un soutien financier sur une base triennale et sous réserve de la disponibilité des fonds.

Le même jour, l'arrondissement lançait un appel de projets dans le cadre de son Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse 2017-2027 couvrant les trois axes suivants :

- Axe 1 : la maturité et la persévérance scolaires, et la réussite éducative;
- Axe 2 : le développement des talents, l'employabilité et l'entrepreneuriat;
- Axe 3 : le vivre ensemble.

Cette démarche de Priorité Jeunesse, mise en oeuvre par la communauté nord-montréalaise, se veut systémique afin de réduire les écarts alarmants entre les conditions socio-économiques des jeunes de 0 à 29 ans de Montréal-Nord et ceux de Montréal. À titre d'exemple, selon le Portrait de la population de l'arrondissement de Montréal-Nord réalisé le 14 septembre 2018, à la demande de l'arrondissement:

- Le revenu moyen après impôt des ménages dans l'arrondissement de Montréal-Nord (45 606 \$) est inférieur à celui de la ville de Montréal (56 694 \$) et à celui de l'agglomération de Montréal (61 682 \$).
- Les femmes sont les plus désavantagées en ce qui concerne le revenu. Dans le quartier Est, qui montre la situation la plus critique à cet égard, 48% des femmes ont déclaré un revenu inférieur à 20 000 \$.
- Le taux de familles monoparentales est également plus élevé à Montréal-Nord (30,3%) qu'à Montréal (21,4%) ou dans l'agglomération de Montréal (20,6%). Ces familles ont à leur tête une femme dans 83,5% des cas.
- Au plan de la scolarité, le pourcentage de la population ayant entre 25 et 65 ans n'ayant aucun certificat est bien plus élevé pour l'arrondissement de Montréal-Nord (24%) que pour la ville de Montréal (11%) et l'agglomération (11%). Le niveau de scolarité est particulièrement faible dans le secteur Nord-Est avec 34 % de la population n'ayant aucun certificat.

À la clôture de l'appel de projets soit le 27 janvier 2020, 24 organismes de Montréal-Nord ont déposé un total de 34 projets. Les 4 et 5 février 2020, un comité multipartite d'analyse des projets composé de représentants issus de la Ville de Montréal, du Centre

local d'emploi de Montréal-Nord, du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal, du Réseau réussite Montréal, de l'école Amos de Montréal-Nord, du Conseil jeunesse de Montréal-Nord et de la Division des bibliothèques de Montréal s'est réuni pour analyser les projets et faire des recommandations. Parmi les 34 projets, 20 ont été recommandés pour approbation auprès du Comité de pilotage de Priorité Jeunesse et par la suite, pour décision, auprès du Comité des élu.es et de la haute direction. Le projet Escouade radioactive de l'organisme Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) faisait partie des 20 projets sélectionnés.

Projet *Escouade radioactive*

Depuis 2019, l'organisme Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse emploi Bourassa-Sauvé) est responsable du projet *Escouade radioactive* antérieurement porté par l'organisme Boscoville.

À titre de rappel, après six (6) années de réalisation, à la fin de l'été 2018, Boscoville a avisé la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de son intention de transférer le programme *Escouade radioactive* vers un organisme jeunesse de Montréal-Nord. Cette démarche s'inscrit dans la philosophie de l'organisme qui vise à rendre autonomes les milieux avec lesquels il travaille. Un premier projet-pilote a été réalisé au cours de l'année 2018 à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles avec le Carrefour jeunesse emploi de Rivières-des-Prairies (CJE) et les résultats se sont avérés concluants. Boscoville a choisi de travailler avec cet organisme parce que les objectifs du programme *Escouade radioactive* sont compatibles avec ceux du programme CRÉNEAU du Secrétariat à la jeunesse mis en œuvre par les CJE (la persévérance scolaire et sociale ainsi que l'autonomie personnelle).

En février 2019, Boscoville, accompagné de la DCSLDS, a présenté aux membres de la Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord, son intention de transférer son programme *Escouade radioactive* vers un organisme jeunesse de Montréal-Nord. L'organisme Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) a manifesté son intérêt et a accepté de prendre en charge le programme.

Après une année de réalisation sous l'égide de Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse emploi Bourassa-Sauvé), les résultats du projet Escouade radioactive sont satisfaisants.

La demande de financement déposée par l'organisme reprend exactement les mêmes paramètres du programme réalisé en 2019-2020 auprès adolescents (13-17 ans) des écoles secondaires francophones Calixa-Lavallée et Henri-Bourassa avec l'ajout d'un volet spécifique qui cible des jeunes âgés entre 18 et 30 ans inscrits au programme Créneau jeunesse du Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé.

Relativement au Programme d'Intervention de Milieu Jeunesse (PIMJ 2020)

La clientèle jeunesse représente une priorité pour l'ensemble des arrondissements, cependant comme les ressources financières sont limitées, peu de nouveaux programmes ont été développés depuis quelques années. Les problématiques (obésité, décrochage scolaire, intégration difficile, etc.) augmentent et le besoin d'agir davantage en amont grâce à des activités, des projets et par la prévention est prouvé depuis longtemps.

Suite à un exercice de priorisation en matière d'intervention municipale jeunesse effectué

auprès des directions culture, sport, loisir et développement social de tous les arrondissements, des directions corporatives concernées dont celles du Service de la Qualité de Vie et de certains grands partenaires institutionnels jeunesse, la Ville de Montréal a adopté le Programme d'Intervention de Milieu Jeunesse (PIMJ) (sommaire 1071535001) en mai 2007. Les actions du PIMJ s'actualisent tant sur le plan régional que sur le plan local (dans tous les arrondissements). Depuis 2007, pour sa mise en œuvre, le PIMJ bénéficie du soutien financier de la Ville de Montréal ainsi que du Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), ce dernier par le biais d'ententes signées par les deux parties.

La treizième édition du Programme d'Intervention de Milieu auprès des jeunes de 12 à 30 ans est officiellement lancée. Elle s'inscrit dans le cadre du plan d'action montréalais pour les jeunes 2018-2020 et du plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant.

Relativement à l'Entente administrative MIDI-Ville 2018 - 2021

Depuis 1999, le partenariat entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec a permis la réalisation de nombreuses interventions dans le cadre de la réalisation du Plan d'action visant les activités d'accueil et l'intégration en français des immigrants. En août 2017, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville signaient une entente sur une période d'une année afin de poursuivre les actions auprès de la clientèle issue des communautés culturelles. L'entente MIDI-Ville 2017-2018 a pris fin le 31 mars 2018.

Le 26 mars 2018, le conseil municipal a approuvé la nouvelle entente triennale entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal de 12 M\$, couvrant la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2021. Cette entente relève du Programme Mobilisation-Diversité du MIDI visant à soutenir les municipalités dans ses efforts à favoriser la concertation et la mobilisation préalables à une collectivité accueillante et inclusive.

Les projets financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- Les projets doivent s'inscrire dans les domaines d'intervention du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans les grandes politiques et orientations du gouvernement et doivent soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière d'harmonisation des relations interculturelles, l'amélioration des milieux de vie et dans les quartiers où s'installent les nouveaux arrivants et les quartiers à forte concentration multiethnique et la lutte au racisme et à la discrimination.
- Les projets et interventions font l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu.
- L'aide financière accordée ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à bonifier ces programmes;
- Les organismes admissibles à une aide financière sont les personnes morales et les organismes à but non lucratif;
- Les salaires doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

Décisions antérieures

Décisions relatives à la Ville de Montréal

CE18 1998 - 05 décembre 2018 - Adopter le premier plan d'action de la Ville de Montréal « Montréal inclusive » 2018-2021, en matière d'intégration des nouveaux arrivants.

CM18 0383 - 26 mars 2018- Approuver un projet d'entente triennale entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'un soutien financier à la Ville de 12 M\$, pour la période 2018-2021, pour planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de cette somme, pour la même période.

CM17 1000 - 21 août 2017- Approuver le projet de protocole d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 2 M\$, pour la période 2017-2018, pour planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de cette somme, pour la même période.

CE07 0768 - 31 mai 2007- Accorder un montant de 150 000 \$ à la Direction de la diversité sociale du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle pour la coordination, le suivi et la mise en œuvre du « Programme d'intervention de milieu et des Priorités jeunesse municipales ».

Décision relative à l'arrondissement de Montréal-Nord

CA19 10 488 du 3 décembre 2019 - Adopter le nouveau Cadre de référence en gestion des programmes d'aide financière aux organismes à but non lucratif 2020-2025 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

CA19 10 354 du 12 août 2019 - Accorder une contribution financière de 29 872 \$ à Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) afin de soutenir le projet Escouade radioactive pour la période du 26 août 2019 au 31 mai 2020 dans le cadre de l'édition 2019 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI-Ville (2018 - 2021) et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA18 10 366 du 10 septembre 2018 - Accorder une contribution financière de 29 872 \$ à Boscoville pour la reconduction du projet « Escouade radioactive » dans le cadre du Programme Intervention de milieu pour les jeunes 12 à 30 ans (PIMJ) et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA17 10 371 du 11 septembre 2017 - Accorder une contribution financière de 26 084 \$ à Boscoville pour la reconduction du projet « Escouade radioactive » dans le cadre du Programme Intervention de milieu pour les jeunes 12 à 30 ans (PIMJ) et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Développement durable

Ce projet d'intégration vise au rapprochement interculturel et à une meilleure intégration

sociale des citoyennes et citoyens d'origines diverses. Il participe ainsi à des objectifs sociaux du développement durable. Ce projet va dans le sens de la réalisation de l'Action 9 du Plan de développement durable « Montréal durable 2016-2020 » : Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion. Par cette action, la Ville de Montréal s'engage notamment à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

Description du projet

Nom de l'organisme: Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé)

Nom du projet : Escouade radioactive

Description du projet : Le projet *Escouade radioactive* met à la disposition des écoles secondaires Calixa-Lavallée et Henri-Bourassa un formateur en communication radio pour mener des activités radio à travers les volets scolaire et parascolaire. À l'intérieur du volet scolaire, le formateur en communication radio accompagne les enseignants dans la proposition et le co-développement de projets éducatifs en lien avec les objectifs du plan de formation des écoles québécoise. À l'intérieur du volet parascolaire, il accompagne un groupe d'élèves et les entraîne à devenir responsables de leur radio étudiante, et ce, dans l'objectif de faire rayonner à la fois la vie étudiante, mais aussi la vie municipale et communautaire. L'Escouade radioactive est supportée par une brigade-école composée de personnel provenant de l'équipe-école et d'agents de développement de Boscoville. Au volet parascolaire, 15 jeunes sont ciblés par école et au volet scolaire 400 élèves sont rejoints par école.

Depuis l'an passé, un nouveau volet a été intégré au projet pour le groupe d'âge 18-30 ans. Quatre fois (4) par année, les jeunes (âgés de 18 à 30 ans) du programme Créneau jeunesse du CJE Bourassa-Sauvé auront l'occasion de découvrir la radio, via le «kit» radio mobile et de s'y familiariser. La préparation d'entrevues ainsi que des jeux de rôles sur des sujets variés (retour aux études, entrevue d'embauche, formation professionnelle, marché de l'emploi) en fonction de leurs intérêts seront explorés. Ces enregistrements pourront leur servir d'outils d'évaluation et de référence pour leur performance orale.

Des 60 jeunes visés par le projet:

20 jeunes proviennent de l'école secondaire Calixa-Lavallée (12-17 ans)
20 jeunes proviennent de l'école secondaire Henri-Bourassa (12-17 ans)
20 jeunes proviennent du programme Créneau jeunesse du Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé (18-30 ans)

85% d'entre eux proviennent des communautés culturelles issues de l'immigration ou de par au moins un parent né à l'étranger.

Ce projet fait partie du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse 2017-2027 volet maturité, persévérance scolaire et réussite éducative et en est à sa huitième année de réalisation.

Partenaires impliqués:

- Boscoville: <http://www.boscoville.ca/> (accompagnement pour le transfère du programme vers le CJESB)
- École secondaire Calixa-Lavallée: <http://www.csqi.qc.ca/clv/>
- École secondaire Henri-Bourassa: <http://www.csqi.qc.ca/hb/>

- Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPI) / Réseau réussite Montréal (RRM)
- Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - DCSLDS

Aspect financier

Ce soutien financier de **29 871 \$** demeure non récurrent. Le financement de la contribution financière se répartit ainsi :

Ø Un montant de 15 318 \$ sera assumé par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale - BINAM dans le cadre de l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal (MIDI-Ville 2018-2021).

Ø Un autre montant de 14 553 \$ sera assumé par le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et de l'inclusion (SDIS).

Organisme	Projet	Soutien accordé		Soutien recommandé 2020	Soutien recommandé sur budget global du projet (%)
		2018	2019		
Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé)	Escouade radioactive	29 872 \$	29 872 \$	29 871 \$	52 %

Les paiements à l'organisme se feront en 3 versements :

- Un premier versement, soit 50 % de la subvention dans les 30 jours ouvrables après l'acceptation des documents par le responsable (article 4 de la convention);
- Un deuxième versement, soit 40 % de la subvention, au plus tard le 31 janvier 2021 ;
- Un troisième versement, soit 10 % de la subvention, le 31 mai 2021.

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs:

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mokhtar Mehdi LEKEHAL, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale
Mourad BENZIDANE, Direction générale

Lecture :

Mokhtar Mehdi LEKEHAL, 25 mai 2020
Mourad BENZIDANE, 25 mai 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée ROUSSY
Conseillère en développement communautaire

IDENTIFICATION

Dossier # :1194988006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière supplémentaire de 5 129 \$ à Rond-point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) pour compléter le montage financier du projet Escouade radioactive pour l'année 2020-2021 et approuver le projet de convention à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent addenda vise à faire approuver par le conseil d'arrondissement l'octroi d'une subvention supplémentaire de 5 129 \$ à l'organisme Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse emploi Bourassa-Sauvé) pour compléter le montage financier de son projet Escouade radioactive pour l'année 2020-2021.

Contexte

Le projet Escouade radioactive l'organisme Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse emploi Bourassa-Sauvé) a été recommandé par les instances décisionnelles de Priorité Jeunesse à l'issue d'un processus de sélection des projets par un comité d'analyse dans le cadre de l'appel de projets Priorité Jeunesse lancé en décembre 2019.

Le montant annuel recommandé pour ce projet est de 35 000 \$. Une première partie de la subvention, au montant de 29 871 \$ provenant d'un budget de la Ville de Montréal (PIMJ) a été octroyée à l'organisme à la séance du conseil d'arrondissement du 29 juin 2020 (CA 20 101164). La subvention de 5 129 \$ recommandée vient compléter le montage financier du projet pour l'année 2020-2021.

Décision antérieure

CA 20 101 164 du 29 juin 2020 - Accorder une contribution financière totale de 29 871 \$ à Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) afin de soutenir le projet Escouade radioactive dans le cadre de l'édition 2020-2021 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans financé par l'Entente administrative 2018-2021 conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec et la Ville de Montréal et approuver le projet de convention à intervenir.

Aspect financier

La subvention de 5 129 \$ sera puisée au budget Priorité Jeunesse 2020 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs:

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée ROUSSY
Conseillère en développement communautaire

IDENTIFICATION

Dossier # :1194988006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière totalisant la somme de 35 000 \$ à Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) afin de soutenir le projet Escouade radioactive pour la période du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022 dans le cadre de l'édition 2021-2022 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes de 12-30 ans et approuver le projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE



Ce projet a été recommandé par les instances décisionnelles de Priorité Jeunesse à l'issue d'un processus de sélection des projets par un comité d'analyse dans le cadre de l'appel de projets Priorité Jeunesse lancé en décembre 2019.

Le présent addenda vise à faire approuver par le conseil d'arrondissement l'octroi d'une subvention de 35 000 \$ à l'organisme Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse emploi Bourassa-Sauvé) pour la réalisation du projet Escouade radioactive financé dans le cadre de l'édition 2021-2022 du Programme d'intervention de milieu auprès des jeunes de 12 à 30 ans (PIMJ).

Contexte de la demande

Cadre de référence Programmes d'aide financière et ententes de partenariat avec les organismes à but non lucratif

Depuis le printemps 2016, la communauté de Montréal-Nord, aidée de partenaires externes, s'est mobilisée pour soutenir, de façon exceptionnelle et concertée, le développement positif des jeunes à toutes les étapes de leur vie. Cette démarche se veut systémique afin de réduire les écarts alarmants entre les conditions socio-économiques des jeunes de 0 à 29 ans de Montréal-Nord et ceux de Montréal. Lors des rencontres, les participantes et les participants ont procédé à une lecture commune de la situation des jeunes de Montréal-Nord et identifié les divers leviers susceptibles d'améliorer leurs conditions de vie,

principalement lors des étapes de transition ou de rupture dans leur cheminement académique, social et personnel. Rendu public le 31 mars 2017, le Plan d'action collectif de Montréal-Nord – Priorité jeunesse, échelonné sur dix ans, a pour objectif de produire des changements significatifs des conditions de vie des jeunes de Montréal-Nord.

Le 3 décembre 2019, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord adoptait son nouveau *Cadre de référence Programmes d'aide financière et ententes de partenariat avec les organismes à but non lucratif*. Ce document vise à présenter les objectifs ainsi que la vision qui sous-tend une nouvelle façon de faire de l'arrondissement dans l'attribution de l'aide financière découlant des programmes qu'il administre. Celui-ci permettra à l'administration municipale:

- **d'avoir une approche équitable et transparente auprès des organismes partenaires de l'arrondissement lors des appels de projets ou la définition d'ententes de partenariat visant à octroyer des contributions financières en vue de réaliser des projets ou encore des contrats de service ;**
- **d'assurer une gestion des fonds publics de manière efficace et efficiente, axée sur l'atteinte de résultats mesurables;**
- de mieux reconnaître la mission, l'expertise et l'offre de services des organismes partenaires basée notamment sur leur connaissance du milieu;
- d'encourager l'innovation sociale et l'émergence d'initiatives inédites;
- dans la mesure où les programmes de financement le permettent, accorder un soutien financier sur une base triennale et sous réserve de la disponibilité des fonds.

Le même jour, l'arrondissement lançait un appel de projets dans le cadre de son Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse 2017-2027 couvrant les trois axes suivants :

Axe 1 : la maturité et la persévérance scolaires, et la réussite éducative;

Axe 2 : le développement des talents, l'employabilité et l'entrepreneuriat;

Axe 3 : le vivre ensemble.

Cette démarche de Priorité Jeunesse, mise en oeuvre par la communauté nord-montréalaise, se veut systémique afin de réduire les écarts alarmants entre les conditions socio-économiques des jeunes de 0 à 29 ans de Montréal-Nord et ceux de Montréal. À titre d'exemple, selon le Portrait de la population de l'arrondissement de Montréal-Nord réalisé le 14 septembre 2018, à la demande de l'arrondissement :

- Le revenu moyen après impôt des ménages dans l'arrondissement de Montréal-Nord (45 606 \$) est inférieur à celui de la ville de Montréal (56 694 \$) et à celui de l'agglomération de Montréal (61 682 \$).
- Les femmes sont les plus désavantagées en ce qui concerne le revenu. Dans le quartier Est, qui montre la situation la plus critique à cet égard, 48% des femmes ont déclaré un revenu inférieur à 20 000 \$.
- Le taux de familles monoparentales est également plus élevé à Montréal-Nord (30,3%) qu'à Montréal (21,4%) ou dans l'agglomération de Montréal (20,6%). Ces familles ont à leur tête une femme dans 83,5% des cas.
- Au plan de la scolarité, le pourcentage de la population ayant entre 25 et 65 ans n'ayant aucun certificat est bien plus élevé pour l'arrondissement de Montréal-Nord (24%) que pour la ville de Montréal (11%) et l'agglomération (11%). Le niveau de scolarité est particulièrement faible dans le secteur Nord-Est avec 34 % de la population n'ayant aucun certificat.

À la clôture de l'appel de projets soit le 27 janvier 2020, 24 organismes de Montréal-Nord ont déposé un total de 34 projets. Les 4 et 5 février 2020, un comité multipartite d'analyse

des projets composé de représentants issus de la Ville de Montréal, du Centre local d'emploi de Montréal-Nord, du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal, du Réseau réussite Montréal, de l'école Amos de Montréal-Nord, du Conseil jeunesse de Montréal-Nord et de la Division des bibliothèques de Montréal s'est réuni pour analyser les projets et faire des recommandations. Parmi les 34 projets, 20 ont été recommandés pour approbation auprès du Comité de pilotage de Priorité Jeunesse et par la suite, pour décision, auprès du Comité des élu.es et de la haute direction. Le projet Escouade radioactive de l'organisme Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) faisait partie des 20 projets sélectionnés pour une période de trois ans (2020-2022).

Projet *Escouade radioactive*

Depuis 2019, l'organisme Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse emploi Bourassa-Sauvé) est responsable du projet *Escouade radioactive* antérieurement porté par l'organisme Boscoville.

À titre de rappel, après six (6) années de réalisation, à la fin de l'été 2018, Boscoville a avisé la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de son intention de transférer le programme *Escouade radioactive* vers un organisme jeunesse de Montréal-Nord. Cette démarche s'inscrit dans la philosophie de l'organisme qui vise à rendre autonomes les milieux avec lesquels il travaille. Un premier projet-pilote a été réalisé au cours de l'année 2018 à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles avec le Carrefour jeunesse emploi de Rivières-des-Prairies (CJE) et les résultats se sont avérés concluants. Boscoville a choisi de travailler avec cet organisme parce que les objectifs du programme *Escouade radioactive* sont compatibles avec ceux du programme CRÉNEAU du Secrétariat à la jeunesse mis en œuvre par les CJE (la persévérance scolaire et sociale ainsi que l'autonomie personnelle).

En février 2019, Boscoville, accompagné de la DCSLDS, a présenté aux membres de la Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord, son intention de transférer son programme *Escouade radioactive* vers un organisme jeunesse de Montréal-Nord. L'organisme Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) a manifesté son intérêt et a accepté de prendre en charge le programme. Après une année de réalisation sous l'égide de Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse emploi Bourassa-Sauvé), les résultats du projet *Escouade radioactive* sont satisfaisants. La demande de financement déposée par l'organisme reprend exactement les mêmes paramètres du programme réalisé en 2019-2020 auprès adolescents (13-17 ans) des écoles secondaires francophones Calixa-Lavallée et Henri-Bourassa avec l'ajout d'un volet spécifique qui cible des jeunes âgés entre 18 et 30 ans inscrits au programme Créneau jeunesse du Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé.

Relativement au Programme d'Intervention de Milieu Jeunesse (PIMJ 2021)

La clientèle jeunesse représente une priorité pour l'ensemble des arrondissements, cependant comme les ressources financières sont limitées, peu de nouveaux programmes ont été développés depuis quelques années. Les problématiques (obésité, décrochage scolaire, intégration difficile, etc.) augmentent et le besoin d'agir davantage en amont grâce à des activités, des projets et par la prévention est prouvé depuis longtemps.

À la suite d'un exercice de priorisation en matière d'intervention municipale jeunesse effectué auprès des directions culture, sport, loisir et développement social de tous les arrondissements, des directions corporatives concernées dont celles du Service de la Qualité de Vie et de certains grands partenaires institutionnels jeunesse, la Ville de Montréal

a adopté le Programme d'Intervention de Milieu Jeunesse (PIMJ) (sommaire 1071535001) en mai 2007. Les actions du PIMJ s'actualisent tant sur le plan régional que sur le plan local (dans tous les arrondissements). Depuis 2007, pour sa mise en œuvre, le PIMJ bénéficie du soutien financier de la Ville de Montréal ainsi que du Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), ce dernier par le biais d'ententes signées par les deux parties.

Décisions antérieures

Décisions relatives à la Ville de Montréal

CM18 0383 - 26 mars 2018- Approuver un projet d'entente triennale entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'un soutien financier à la Ville de 12 M\$, pour la période 2018-2021, pour planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de cette somme, pour la même période.

CM17 1000 - 21 août 2017- Approuver le projet de protocole d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 2 M\$, pour la période 2017-2018, pour planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de cette somme, pour la même période.

CE07 0768 - 31 mai 2007- Accorder un montant de 150 000 \$ à la Direction de la diversité sociale du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle pour la coordination, le suivi et la mise en œuvre du « Programme d'intervention de milieu et des Priorités jeunesse municipales ».

Décision relative à l'arrondissement de Montréal-Nord

CA20 10 221 - 31 août 2020 - Accorder une contribution financière supplémentaire de 5 129 \$ à Rond-point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) pour compléter le montage financier du projet Escouade radioactive pour l'année 2020-2021 et approuver le projet de convention à intervenir.

CA20 10 164 - 29 juin 2020 - Accorder une contribution financière totale de 29 871 \$ à Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) afin de soutenir le projet Escouade radioactive dans le cadre de l'édition 2020-2021 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans financé par l'Entente administrative 2018-2021 conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec et la Ville de Montréal et approuver le projet de convention à intervenir.

CA19 10 488 du 3 décembre 2019 - Adopter le nouveau Cadre de référence en gestion des programmes d'aide financière aux organismes à but non lucratif 2020-2025 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

CA19 10 354 du 12 août 2019 - Accorder une contribution financière de 29 872 \$ à Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) afin de soutenir le projet Escouade radioactive pour la période du 26 août 2019 au 31 mai 2020 dans le cadre de l'édition 2019 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI-Ville (2018 - 2021) et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA18 10 366 du 10 septembre 2018 - Accorder une contribution financière de 29 872 \$ à Boscoville pour la reconduction du projet « Escouade radioactive » dans le cadre du Programme Intervention de milieu pour les jeunes 12 à 30 ans (PIMJ) et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA17 10 371 du 11 septembre 2017 - Accorder une contribution financière de 26 084 \$ à Boscoville pour la reconduction du projet « Escouade radioactive » dans le cadre du Programme Intervention de milieu pour les jeunes 12 à 30 ans (PIMJ) et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Développement durable

Ce projet d'intégration vise au rapprochement interculturel et à une meilleure intégration sociale des citoyennes et citoyens d'origines diverses. Il participe ainsi à des objectifs sociaux du développement durable. Ce projet va dans le sens de la réalisation de l'Action 9 du Plan de développement durable « Montréal durable 2016-2020 » : Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion. Par cette action, la Ville de Montréal s'engage notamment à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

Description du projet

Nom de l'organisme: Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé)

Nom du projet : Escouade radioactive

Description du projet : Le projet *Escouade radioactive* met à la disposition des écoles secondaires Calixa-Lavallée et Henri-Bourassa un formateur en communication radio pour mener des activités radio à travers les volets scolaire et parascolaire. À l'intérieur du volet scolaire, le formateur en communication radio accompagne les enseignants dans la proposition et le co-développement de projets éducatifs en lien avec les objectifs du plan de formation des écoles québécoise. À l'intérieur du volet parascolaire, il accompagne un groupe d'élèves et les entraîne à devenir responsables de leur radio étudiante, et ce, dans l'objectif de faire rayonner à la fois la vie étudiante, mais aussi la vie municipale et communautaire. L'Escouade radioactive est supportée par une brigade-école composée de personnel provenant de l'équipe-école et d'agents de développement de Boscoville. Au volet parascolaire, 15 jeunes sont ciblés par école et au volet scolaire 400 élèves sont rejoints par école.

Depuis l'an passé, un nouveau volet a été intégré au projet pour le groupe d'âge 18-30 ans. Quatre fois (4) par année, les jeunes (âgés de 18 à 30 ans) du programme Créneau jeunesse du CJE Bourassa-Sauvé auront l'occasion de découvrir la radio, via le «kit» radio mobile et de s'y familiariser. La préparation d'entrevues ainsi que des jeux de rôles sur des sujets variés (retour aux études, entrevue d'embauche, formation professionnelle, marché de l'emploi) en fonction de leurs intérêts seront explorés. Ces enregistrements pourront leur servir d'outils d'évaluation et de référence pour leur performance orale.

Des 60 jeunes visés par le projet:

20 jeunes proviennent de l'école secondaire Calixa-Lavallée (12-17 ans)

20 jeunes proviennent de l'école secondaire Henri-Bourassa (12-17 ans)

20 jeunes proviennent du programme Créneau jeunesse du Carrefour jeunesse-emploi

Bourassa-Sauvé (18-30 ans)

85 % d'entre eux proviennent des communautés culturelles issues de l'immigration ou de par au moins un parent né à l'étranger.

Ce projet fait partie du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse 2017-2027 volet maturité, persévérance scolaire et réussite éducative et en est à sa neuvième année de réalisation.

Partenaires impliqués:

- École secondaire Calixa-Lavallée: <http://www.cspi.qc.ca/clv/>
- École secondaire Henri-Bourassa: <http://www.cspi.qc.ca/hb/>
- Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPI) / Réseau réussite Montréal (RRM)
- Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - DCSLDS

Aspect financier

Numéro d'imputation

2101.0010000.101484.05803.61900.016491.0000.003689.000000.000000.00000

Gestionnaire signataire des DA d'arrondissement : Marie-Josée Meilleur

Numéro de DA : 704446

Ce soutien financier de **35 000 \$** demeure non récurrent. Le financement de la contribution financière se répartit ainsi :

- Un montant de 29 871 \$ sera assumé par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre de la Politique de l'enfant;
- Un montant de 5 129 \$ sera assumé par le budget Priorité Jeunesse 2021 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Organisme	Projet	Soutien accordé		Source	Soutien recommandé 2021	Soutien recommandé 2022
		2019	2020			
Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé)	Escouade radioactive	29 872 \$	29 871 \$	PIMJ	26 883,90 \$	2 987,10 \$
			5 129 \$	Arrondissement		5 129 \$

Les paiements à l'organisme se feront en 2 versements :

- Un premier versement de 26 893,90 \$ dans les 30 jours ouvrables après l'acceptation des documents par le responsable (article 4 de la convention);
- Un deuxième versement de 8 116,10 \$ dans les 30 jours ouvrables après l'acceptation des documents par le responsable remis au plus tard le 30 juin 2022.

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs:

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anca ENACHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Veronica PINZON, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Veronica PINZON, 2 novembre 2021

Mokhtar Mehdi LEKEHAL, 15 juillet 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guyline POIRIER

Conseillère en planification

IDENTIFICATION

Dossier # :1194988006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 29 872 \$ à Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) afin de soutenir le projet Escouade radioactive pour la période du 26 août 2019 au 31 mai 2020 dans le cadre de l'édition 2019 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal – MIDI-Ville (2018 - 2021) et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CONTENU

CONTEXTE

Après six (6) années de réalisation, à la fin de l'été 2018, Boscoville a avisé la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de son intention de transférer le programme *Escouade radioactive* vers un organisme jeunesse de Montréal-Nord. Cette démarche s'inscrit dans la philosophie de l'organisme qui vise à rendre autonomes les milieux avec lesquels il travaille. Un premier projet-pilote a été réalisé au cours de l'année 2018 à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles avec le Carrefour jeunesse emploi de Rivières-des-Prairies (CJE) et les résultats se sont avérés concluants. Boscoville a choisi de travailler avec cet organisme parce que les objectifs du programme *Escouade radioactive* sont compatibles avec ceux du programme CRÉNEAU du Secrétariat à la jeunesse mis en œuvre par les CJE (la persévérance scolaire et sociale ainsi que l'autonomie personnelle).

En février 2019, Boscoville, accompagné de la DCSLDS, a présenté aux membres de la Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord, son intention de transférer son programme *Escouade radioactive* vers un organisme jeunesse de Montréal-Nord. Seul le Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) a manifesté son intérêt et a accepté de prendre en charge le programme.

La demande de financement déposée par le Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé reprend exactement les mêmes paramètres du programme réalisé en 2018 auprès adolescents (13-17 ans) des écoles secondaires francophones Calixa-Lavallée et Henri-Bourassa avec l'ajout d'un volet spécifique qui cible 60 jeunes inscrits au programme Créneau jeunesse. Ceux-ci auront l'opportunité, au cours de l'année, d'explorer l'univers de la webradio (voir la section

«Description»).

Relativement au Programme d'intervention de milieu jeunesse (PIMJ 2019) de 12 à 30 ans

La clientèle jeunesse représente une priorité pour l'ensemble des arrondissements, cependant comme les ressources financières sont limitées, peu de nouveaux programmes ont été développés depuis quelques années. Les problématiques (obésité, décrochage scolaire, intégration difficile, etc.) augmentent et le besoin d'agir davantage en amont grâce à des activités, des projets et par la prévention est prouvé depuis longtemps.

Suite à un exercice de priorisation en matière d'intervention municipale jeunesse effectué auprès des directions culture, sport, loisir et développement social de tous les arrondissements, des directions corporatives concernées dont celles du Service de la Qualité de Vie et de certains grands partenaires institutionnels jeunesse, la Ville de Montréal a adopté le Programme d'Intervention de Milieu Jeunesse (PIMJ) (sommaire 1071535001) en mai 2007. Les actions du PIMJ s'actualisent tant sur le plan régional que sur le plan local (dans tous les arrondissements). Depuis 2007, pour sa mise en œuvre, le PIMJ bénéficie du soutien financier de la Ville de Montréal ainsi que du Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), ce dernier par le biais d'ententes signées par les deux parties.

La treizième édition du Programme d'Intervention de Milieu auprès des jeunes de 12 à 30 ans est officiellement lancée. Elle s'inscrit dans le cadre du plan d'action montréalais pour les jeunes 2018-2020 et du plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant.

Relativement à l'Entente administrative MIDI-Ville 2018 - 2021

Depuis 1999, le partenariat entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec a permis la réalisation de nombreuses interventions dans le cadre de la réalisation du Plan d'action visant les activités d'accueil et l'intégration en français des immigrants. En août 2017, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville signaient une entente sur une période d'une année afin de poursuivre les actions auprès de la clientèle issue des communautés culturelles. L'entente MIDI-Ville 2017-2018 a pris fin le 31 mars 2018.

Le 26 mars 2018, le conseil municipal a approuvé la nouvelle entente triennale entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal de 12 M\$, couvrant la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2021. Cette entente relève du Programme Mobilisation-Diversité du MIDI visant à soutenir les municipalités dans ses efforts à favoriser la concertation et la mobilisation préalables à une collectivité accueillante et inclusive.

Les projets financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- Les projets doivent s'inscrire dans les domaines d'intervention du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans les grandes politiques et orientations du gouvernement et doivent soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière d'harmonisation des relations interculturelles, l'amélioration des milieux de vie et dans les quartiers où s'installent les nouveaux arrivants et les quartiers à forte concentration multiethnique et la lutte au racisme et à la discrimination.
- Les projets et interventions font l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu.
- L'aide financière accordée ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des

ministères ou organismes, mais peut contribuer à bonifier ces programmes;

- Les organismes admissibles à une aide financière sont les personnes morales et les organismes à but non lucratif;
- Les salaires doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décisions relatives à la Ville de Montréal

CE18 1998 du 05 décembre 2018 - Adopter le premier plan d'action de la Ville de Montréal « Montréal inclusive » 2018-2021, en matière d'intégration des nouveaux arrivants

CM18 0383 du 26 mars 2018 - Approuver un projet d'entente triennale entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'un soutien financier à la Ville de 12 M\$, pour la période 2018-2021, pour planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de cette somme, pour la même période

CM17 1000 du 21 août 2017 - Approuver le projet de protocole d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 2 000 000 \$, pour la période 2017-2018, pour planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de cette somme, pour la même période

CE07 0768: Accorder un montant de 150 000 \$ à la Direction de la diversité sociale du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle pour la coordination, le suivi et la mise en œuvre du « Programme d'intervention de milieu et des Priorités jeunesse municipales ».

Décision relative à l'arrondissement de Montréal-Nord

CA18 10 366 du 10 septembre 2018 - Accorder une contribution financière de 29 872 \$ à Boscoville pour la reconduction du projet « Escouade radioactive » dans le cadre du Programme Intervention de milieu pour les jeunes 12 à 30 ans (PIMJ) et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA17 10 371 du 11 septembre 2017 - Accorder une contribution financière de 26 084 \$ à Boscoville pour la reconduction du projet « Escouade radioactive » dans le cadre du Programme Intervention de milieu pour les jeunes 12 à 30 ans (PIMJ) et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

DESCRIPTION

Nom de l'organisme: Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-

Sauvé) (nouveau mandataire)

Nom du projet : Escouade radioactive

Description du projet : Le projet *Escouade radioactive* met à la disposition des écoles secondaires Calixa-Lavallée et Henri-Bourassa un formateur en communication radio pour mener des activités radio à travers les volets scolaire et parascolaire. À l'intérieur du volet scolaire, le formateur en communication radio accompagne les enseignants dans la proposition et le co-développement de projets éducatifs en lien avec les objectifs du plan de formation des écoles québécoise. À l'intérieur du volet parascolaire, il accompagne un groupe d'élèves et les entraîne à devenir responsables de leur radio étudiante, et ce, dans l'objectif de faire rayonner à la fois la vie étudiante, mais aussi la vie municipale et communautaire. L'Escouade radioactive est supportée par une brigade-école composée de personnel provenant de l'équipe-école et d'agents de développement de Boscoville. Au volet parascolaire, 15 jeunes sont ciblés par école et au volet scolaire 400 élèves sont rejoints par école.

L'organisme Rond-point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé), nouveau promoteur du projet, intégrera cette année un nouveau volet au projet Escouade radioactive. Quatre fois (4) par année, les 60 jeunes (âgés de 18 à 30 ans) du programme Créneau jeunesse du CJE Bourassa-Sauvé auront l'occasion de découvrir la radio, via le kit radio mobile et de s'y familiariser. La préparation d'entrevues ainsi que des jeux de rôles sur des sujets variés (retour aux études, entrevue d'embauche, formation professionnelle, marché de l'emploi) en fonction de leurs intérêts seront explorés. Ces enregistrements pourront leur servir d'outils d'évaluation et de référence pour leur performance orale.

Ce projet fait partie du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse 2017-2027 et en est à sa septième année de réalisation.

Partenaires impliqués:

- Boscoville: <http://www.boscoville.ca/>
- École secondaire Calixa-Lavallée: <http://www.cspi.qc.ca/clv/>
- École secondaire Henri-Bourassa: <http://www.cspi.qc.ca/hb/>
- Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPI) / Réseau réussite Montréal (RRM)
- Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - DCSLDS

Montant recommandé dans le cadre du PIMJ 2019: 29 872 \$

JUSTIFICATION

Le projet *Escouade radioactive* de Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) s'inscrit dans les axes #1 et #3 du Plan d'action collectif - Priorité jeunesse 2017-2027.

- Axe 1: Favoriser la maturité et la persévérance scolaires et la réussite éducative
- Axe 2: Enrichir le vivre ensemble

En ce qui concerne le programme *Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans* (PIMJ), le projet s'inscrit dans les domaines d'intervention de la Stratégie jeunesse montréalaise 2013-2017 suivants:

- La solidarité sociale volet développement social
- Le loisir culturel volet arts médiatiques

Le projet *Escouade Radioactive* de l'organisme **Rond-Point jeunesse au travail** (Carrefour Jeunesse-Emploi Bourassa-Sauvé) respecte les normes et critères du Programme Intervention de Milieu pour les Jeunes de 12 à 30 ans.

Le projet *Escouade Radioactive* de l'organisme **Rond-Point jeunesse au travail** (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) respecte les normes et critères de l'Entente MIDI-Ville 2018-2021.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce soutien financier de **29 872 \$** demeure non récurrent. Le financement de la contribution financière se répartit ainsi :

Ø Un montant de 15 318 \$ sera assumé par le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) dans le cadre de l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal (MIDI-Ville 2018-2021).

Ø Un autre montant de 14 554 \$ sera assumé par le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et de l'inclusion (SDIS).

Organisme	Projet	Soutien accordé		Soutien recommandé 2019	Soutien recommandé sur budget global du projet (%)
		2017	2018		
Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé)	Escouade radioactive	26 084 \$	29 872 \$	29 872 \$	46 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet d'intégration vise au rapprochement interculturel et à une meilleure intégration sociale des citoyennes et citoyens d'origines diverses. Il participe ainsi à des objectifs sociaux du développement durable. Ce projet va dans le sens de la réalisation de l'Action 9 du Plan de développement durable « Montréal durable 2016-2020 » : Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion. Par cette action, la Ville de Montréal s'engage notamment à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

De jeunes étudiants des écoles secondaires francophones Calixa-Lavallée et Henri-Bourassa auront été initiés à l'univers des communications par l'intermédiaire de professionnelles ayant une expertise reconnue dans le domaine de la webradio. Les jeunes auront acquis des compétences qui pourront leur servir tout au long de leur cheminement personnel et académique. Ce projet pourrait même orienter le choix de carrière de certains étudiants participants.

Des jeunes âgés entre 18 et 30 ans du programme Créneau jeunesse du CJE Bourassa-Sauvé auront l'occasion d'explorer un nouveau médium de communication qui pourrait s'avérer stimulant à l'intérieur de leur parcours.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon le protocole de visibilité de l'entente MIDI-Ville, ci-joint en annexe.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation du projet. Le projet fera l'objet d'un suivi régulier de la part de l'arrondissement. Un premier rapport sera demandé à la mi-étape et un rapport final au plus tard le mois suivant la date de fin du projet. L'organisme s'engage à fournir les rapports d'étape et final aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Eve CARPENTIER, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale
Mourad BENZIDANE, Direction générale

Lecture :

Marie-Eve CARPENTIER, 3 juillet 2019
Mourad BENZIDANE, 3 juillet 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée ROUSSY
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Claudiel TOUSSAINT
Directeur

Le : 2019-07-03



Dossier # : 1217549020

Unité administrative responsable : Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Accorder une contribution financière de 2 500 \$ au Conseil particulier Sault-au-Récollet (Société Saint-Vincent-de-Paul Sainte-Colette) dans le cadre du programme d'aide d'urgence destiné aux personnes et familles défavorisées pour l'année 2021.

QUE soit accordée une contribution financière de 2 500 \$ au Conseil particulier Sault-au-Récollet (Société Saint-Vincent-de-Paul Sainte-Colette) dans le cadre du programme d'aide d'urgence destinée aux personnes et familles défavorisées pour l'année 2021 ;
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-10 16:01

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217549020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 2 500 \$ au Conseil particulier Sault-au-Récollet (Société Saint-Vincent-de-Paul Sainte-Colette) dans le cadre du programme d'aide d'urgence destiné aux personnes et familles défavorisées pour l'année 2021.

CONTENU

CONTEXTE

Suite à une restructuration récente, les différents points de service des Société St-Vincent-de-Paul (auparavant quatre conférences) œuvrant sur le territoire de Montréal-Nord ont été regroupés en un seul, soit sous la conférence Sainte-Colette. L'entité reconnue par l'arrondissement au niveau du dossier de reconnaissance est le Conseil particulier Sault-au-Récollet et ce, depuis 2016 à titre de partenaire de mission partagée. Afin de l'aider à poursuivre ses activités et répondre aux besoins des personnes démunies qu'il dessert, le Conseil particulier Sault-au-Récollet (SSVP Sainte-Colette) dépose une demande de contribution financière pour l'année 2019 dans le cadre du programme d'aide d'urgence destinée aux personnes et familles.

L'organisme répond favorablement aux conditions d'admissibilité du programme de subvention pour une aide d'urgence destinée aux personnes et familles défavorisées (article 7.7 de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes, p.21)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 10 351 (9 novembre 2020) : Accorder une contribution financière de 2 500 \$ au Conseil particulier Sault-au-Récollet (Société Saint-Vincent-de-Paul Sainte-Colette) dans le cadre du programme d'aide d'urgence destinée aux personnes et familles défavorisées pour l'année 2020.

CA19 10 427 (15 octobre 2019) : Accorder une contribution financière de 2 500 \$ au Conseil particulier Sault-au-Récollet (Société Saint-Vincent-de-Paul Sainte-Colette) dans le cadre du programme d'aide d'urgence destinée aux personnes et familles défavorisées pour l'année 2019.

CA18 10 369 (10 septembre 2018) : Accorder une contribution financière de 2 500 \$ au Conseil particulier Sault-au-Récollet (Société Saint-Vincent-de-Paul Sainte-Colette) dans le cadre du programme d'aide d'urgence destinée aux personnes et familles défavorisées pour l'année 2018.

CA16 10301 (8 août 2016) : Accorder une contribution financière de 7 875 \$ aux quatre (4) Sociétés Saint-Vincent-de-Paul œuvrant sur le territoire de l'arrondissement dans le cadre

du programme d'aide d'urgence destinée aux personnes et familles défavorisées pour l'année 2016.

CA15 10 391 (5 octobre 2015) : Accorder une contribution financière de 7 950 \$ aux quatre (4) Sociétés Saint-Vincent-de-Paul oeuvrant sur le territoire de l'arrondissement pour l'année 2015.

DESCRIPTION

Le Conseil particulier Sault-au-Recollet (Société Saint-Vincent-de-Paul Sainte-Colette) a pour mission d'offrir, par l'entremise de ses bénévoles, une aide d'urgence à toute personne vivant une situation difficile et nécessitant un soutien ponctuel. Il offre notamment du dépannage alimentaire, des vêtements, des meubles, des articles de cuisine, jouets, livres, etc.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme octroyée par l'arrondissement permettra de payer une partie des frais reliés à l'achat des denrées pour les paniers de Noël.
La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

L'octroi de cette subvention est en lien avec l'une des priorités du plan stratégique Montréal 2030 qui est d'assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Le présent dossier est conforme à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude FOURNIER
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Claudel TOUSSAINT
Directeur

Le : 2021-11-10



Dossier # : 1217549021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 2 300 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour la tenue du projet « De l'Espoir à sa table » qui aura lieu le 24 décembre 2021.

QUE soit accordée une contribution financière de 2 300 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour la tenue du projet « De l'Espoir à sa table » qui aura lieu le 24 décembre 2021;
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-16 16:10

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217549021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 2 300 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour la tenue du projet « De l'Espoir à sa table » qui aura lieu le 24 décembre 2021.

CONTENU**CONTEXTE**

Le 11 octobre 2011, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes. Celle-ci stipule que les subventions pour des projets spéciaux peuvent être accordées aux partenaires reconnus.

Pour obtenir une subvention pour un projet spécial, l'organisme doit faire sa demande par écrit en remplissant le formulaire prévu à cette fin et la déposer pour analyse à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Si le projet est accepté, l'organisme doit compléter un rapport d'activités, après sa réalisation, et le transmettre à cette même Direction.

Les projets qui peuvent être soumis par les partenaires doivent répondre à l'un ou l'autre des objectifs suivants :

- a) Soutenir des activités ou des événements réalisés en dehors de la programmation normale d'un projet ou d'un programme existant;
- b) Mettre au point une programmation d'activités à l'intention des jeunes de moins de 25 ans qui n'est pas soutenue financièrement par une autre source de subvention;
- c) Appuyer des mesures et des politiques afin de faciliter la participation de personnes de milieux défavorisés aux activités d'un organisme;
- d) Souligner l'anniversaire de l'organisme qui présente une demande.

Dans ce cadre, l'organisme les Fourchettes de l'Espoir a déposé une demande répondant principalement aux critères a) et c) de la politique auprès de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 10 350 (7 décembre 2020) : Accorder une contribution financière de 3 000 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour la tenue du projet « De l'Espoir à sa table » qui aura lieu le 24

décembre 2020.

CA20 10 169 (29 juin 2020) : Approuver les projets d'addenda modifiant les conventions intervenues dans les projets suivants: au Centre des jeunes l'Escale pour les projets "Aspirants-animateurs, Travail alternatif payé à la journée - TAPAJ et Milieu de vie", aux Fourchettes de l'Espoir pour les projets "Ma première expérience de travail et École culinaire Les petits chefs", à l'Institut Pacifique pour les projets "Activités éducatives pour les enfants de 5 à 12 ans de l'Institut Pacifique et Temps libre été", à La musique aux enfants pour le projet "La musique aux enfants, un projet structurant pour la petite enfance au cœur de Montréal-Nord", au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord pour le projet "Psychomotricité", à Un itinéraire pour tous pour le projet "Mentorat pour la réussite scolaire", à Coup pouce jeunesse de Montréal-Nord pour le projet "Place à l'entraide", à la Coopérative de solidarité multisports plus pour le projet "Certification et engagement jeunesse", à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet "Mon samedi y'a pas de parents et au YMCA du Québec pour le projet "Alternative à la suspension".

CA20 10 045 (2 mars 2020) : Accorder des contributions financières totalisant la somme de 1 531 563,63 \$ pour les années 2020, 2021 et 2022, la contribution de l'année 2020 totalisant 504 321,21 \$ se répartie aux organismes suivants : 105 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour les projets Aspirants-animateurs (40 000 \$), Travail alternatif payé à la journée - TAPAJ (40 000 \$) et Milieu de vie (25 000 \$), 100 015 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour les projets Ma première expérience de travail (85 000 \$) et École culinaire Les petits chefs (15 015 \$), 63 937,21 \$ à l'Institut Pacifique pour les projets Activités éducatives pour les enfants de 5 à 12 ans de l'Institut Pacifique (43 093 \$) et Temps libre été (20 844,21 \$), 62 500 \$ à La musique aux enfants pour le projet La musique aux enfants, un projet structurant pour la petite enfance au coeur de Montréal-Nord, 41 769 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord pour le projet Psychomotricité, 38 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet Mentorat pour la réussite scolaire, 35 600 \$ à Coup pouce jeunesse de Montréal-Nord pour le projet Place à l'entraide, 33 663 \$ à la Coopérative de solidarité multisports plus pour le projet Certification et engagement jeunesse, 13 837 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet Mon samedi y'a pas de parents !, 10 000 \$ au YMCA du Québec pour le projet Alternative à la suspension, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre d'un budget issu de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023, d'un budget issu de la Politique de l'enfant de Montréal et d'un budget issu de l'arrondissement dédié à Priorité Jeunesse et approuver les projets de convention à intervenir.

CA20 10 301 (9 novembre 2019) : Approuver le projet de convention modifié intervenue avec Les Fourchettes de l'Espoir afin de donner une première expérience d'emploi à des jeunes du secondaire ou éloignés du marché du travail par le programme de brigade de propreté de 6 cours d'école, le nettoyage des terrains privés en façade des bâtiments de certaines rues et la plantation d'arbres sur des terrains privés et approuver la diminution de la contribution financière à 59 868 \$ au lieu de 72 153 \$.

DESCRIPTION

Projet spécial pour des partenaires de mission

Depuis plus de quinze ans, les Fourchettes de l'Espoir trouve différents moyens de partager le réveillon de Noël auprès des personnes seules résidant dans l'arrondissement de Montréal-Nord. L'activité « De l'Espoir à sa table » se déroulera le 24 décembre 2021.

JUSTIFICATION

Ce projet ne fait pas partie d'une programmation régulière de l'organisme et ne constitue pas une demande supplémentaire faite en lien avec les programmes d'aide financière liée au cadre de référence de l'arrondissement car :

- a) ne fait pas partie d'un appel de projets;
- b) ne fait pas partie d'une entente de partenariat;
- c) ne fait pas partie d'un financement triennal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera imputée dans le budget de fonctionnement de l'Arrondissement.
Le montant du soutien financier demandé à l'arrondissement est moins de 50 % du projet total.

MONTRÉAL 2030

La subvention octroyée à cet organisme de Montréal-Nord est en lien avec le plan stratégique Montréal 2030 afin de tendre vers l'élimination de la faim et améliorer l'accès à des aliments abordables et nutritifs sur l'ensemble du territoire et assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

« De l'Espoir à sa table » — Fourchettes de l'Espoir
Les objectifs poursuivis par cet événement visent à briser l'isolement des personnes seules et favoriser une fête de Noël plus joyeuse pour ces personnes, malgré le contexte de la pandémie.

L'arrondissement est favorable à la réalisation d'activités qui facilitent les rencontres entre les nouveaux citoyens et qui brisent l'isolement social tout en aidant ces personnes à vivre des moments heureux. Cette fête de Noël facilite et stimule l'intégration des nouveaux citoyens et aussi des nouveaux arrivants.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'organisme se conformera aux règles sanitaires en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Le présent dossier est conforme à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie BOULAY, Montréal-Nord

Lecture :

Sophie BOULAY, 16 novembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude FOURNIER
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-11-16

Marie DÉSILETS
c/d bibliotheque en arrondissement



Dossier # : 1217549019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 1 500 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour la tenue du projet « Fête de Noël pour les familles » qui aura lieu le 17 décembre 2021.

QUE soit accordée une contribution financière de 1 500 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour la tenue du projet « Fête de Noël pour les familles » qui aura lieu le 17 décembre 2021;
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-16 16:09

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217549019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 1 500 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour la tenue du projet « Fête de Noël pour les familles » qui aura lieu le 17 décembre 2021.

CONTENU

CONTEXTE

Le 11 octobre 2011, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes. Celle-ci stipule que les subventions pour des projets spéciaux peuvent être accordées aux partenaires reconnus.

Pour obtenir une subvention pour un projet spécial, l'organisme doit faire sa demande par écrit en remplissant le formulaire prévu à cette fin et la déposer pour analyse à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Si le projet est accepté, l'organisme doit compléter un rapport d'activités, après sa réalisation, et le transmettre à cette même Direction.

Les projets qui peuvent être soumis par les partenaires doivent répondre à l'un ou l'autre des objectifs suivants :

- a) Soutenir des activités ou des événements réalisés en dehors de la programmation normale d'un projet ou d'un programme existant;
- b) Mettre au point une programmation d'activités à l'intention des jeunes de moins de 25 ans qui n'est pas soutenue financièrement par une autre source de subvention;
- c) Appuyer des mesures et des politiques afin de faciliter la participation de personnes de milieux défavorisés aux activités d'un organisme;
- d) Souligner l'anniversaire de l'organisme qui présente une demande.

Dans ce cadre, l'organisme Entre-Parents de Montréal-Nord a déposé une demande répondant principalement aux critères a) et c) de la politique, auprès de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 10 353 (7 décembre 2020) : Accorder une contribution financière de 1 500 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour la tenue du projet « Fête de Noël pour les familles » qui aura

lieu le 17 décembre 2020.

CA20 10 169 (29 juin 2020) : Approuver les projets d'addenda modifiant les conventions intervenues dans les projets suivants: au Centre des jeunes l'Escale pour les projets "Aspirants-animateurs, Travail alternatif payé à la journée - TAPAJ et Milieu de vie", aux Fourchettes de l'Espoir pour les projets "Ma première expérience de travail et École culinaire Les petits chefs", à l'Institut Pacifique pour les projets "Activités éducatives pour les enfants de 5 à 12 ans de l'Institut Pacifique et Temps libre été", à La musique aux enfants pour le projet "La musique aux enfants, un projet structurant pour la petite enfance au cœur de Montréal-Nord", au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord pour le projet "Psychomotricité", à Un itinéraire pour tous pour le projet "Mentorat pour la réussite scolaire", à Coup pouce jeunesse de Montréal-Nord pour le projet "Place à l'entraide", à la Coopérative de solidarité multisports plus pour le projet "Certification et engagement jeunesse", à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet "Mon samedi y'a pas de parents et au YMCA du Québec pour le projet "Alternative à la suspension".

CA20 10 045 (2 mars 2020) : Accorder des contributions financières totalisant la somme de 1 531 563,63 \$ pour les années 2020, 2021 et 2022, la contribution de l'année 2020 totalisant 504 321,21 \$ se répartie aux organismes suivants : 105 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour les projets Aspirants-animateurs (40 000 \$), Travail alternatif payé à la journée - TAPAJ (40 000 \$) et Milieu de vie (25 000 \$), 100 015 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour les projets Ma première expérience de travail (85 000 \$) et École culinaire Les petits chefs (15 015 \$), 63 937,21 \$ à l'Institut Pacifique pour les projets Activités éducatives pour les enfants de 5 à 12 ans de l'Institut Pacifique (43 093 \$) et Temps libre été (20 844,21 \$), 62 500 \$ à La musique aux enfants pour le projet La musique aux enfants, un projet structurant pour la petite enfance au coeur de Montréal-Nord, 41 769 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord pour le projet Psychomotricité, 38 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet Mentorat pour la réussite scolaire, 35 600 \$ à Coup pouce jeunesse de Montréal-Nord pour le projet Place à l'entraide, 33 663 \$ à la Coopérative de solidarité multisports plus pour le projet Certification et engagement jeunesse, 13 837 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet Mon samedi y'a pas de parents !, 10 000 \$ au YMCA du Québec pour le projet Alternative à la suspension, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre d'un budget issu de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023, d'un budget issu de la Politique de l'enfant de Montréal et d'un budget issu de l'arrondissement dédié à Priorité Jeunesse et approuver les projets de convention à intervenir.

DESCRIPTION

Projet spécial pour des partenaires de mission

L'événement « Fête de Noël pour les familles » d'Entre-Parents se déroulera le jeudi 17 décembre 2021. L'activité prévue est une distribution de cadeaux et de paniers de nourriture à 200 familles avec enfants de 0 à 12 ans de Montréal-Nord.

JUSTIFICATION

Ces projet ne fait pas partie d'une programmation régulière de l'organisme et ne constitue pas une demande supplémentaire faite en lien avec les programmes d'aide financière liée au cadre de référence de l'arrondissement car :

- a) ne fait pas partie d'un appel de projets;
- b) ne fait pas partie d'une entente de partenariat;
- c) ne fait pas partie d'un financement triennal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera imputée dans le budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

Le montant du soutien financier demandé à l'arrondissement est moins de 50 % du projet total.

MONTRÉAL 2030

La subvention octroyée à ces deux organismes de Montréal-Nord est en lien avec le plan stratégique Montréal 2030 afin de tendre vers l'élimination de la faim et améliorer l'accès à des aliments abordables et nutritifs sur l'ensemble du territoire et d'assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

« Fête de Noël pour les familles » — Entre-Parents de Montréal-Nord
Les objectifs poursuivis par cet événement visent à briser l'isolement des familles, favoriser la création de réseaux d'entraide, contribuer à l'intégration de nouvelles familles et d'offrir des cadeaux aux enfants dans l'ambiance du temps des fêtes. La clientèle visée est composée de 200 familles avec enfants de 0 à 12 ans issus de différentes communautés culturelles et de nouveaux arrivants.

L'arrondissement soutient l'accueil de nouveaux arrivants et de nouvelles familles sur son territoire et est favorable à la tenue d'activités qui contribuent à briser l'isolement social et qui aident les personnes seules à vivre des moments heureux tout en facilitant leur intégration au sein de la communauté.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'organisme se conformera aux règles sanitaires en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Le présent dossier est conforme à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude FOURNIER
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-11-08

Claudel TOUSSAINT
Directeur



Dossier # : 1217606025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 août 2021 et au 30 septembre 2021.

Il est recommandé :
QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 31 août 2021 et au 30 septembre 2021.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-16 16:13

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217606025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 août 2021 et au 30 septembre 2021.

CONTENU**CONTEXTE**

Des rapports mensuels sur l'évolution des revenus et dépenses relatives au budget de fonctionnement et au Programme décennal des immobilisations (PDI) sont dressés mensuellement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 10 248 - Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 juillet 2021.

DESCRIPTION

Les rapports budgétaires (revenus et dépenses) sont déposés à la séance du conseil d'arrondissement et versés aux archives de notre arrondissement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS**

ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila BENTALHA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice des services administratifs

Le : 2021-10-26



Dossier # : 1217606026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 août 2021 et au 30 septembre 2021.

Il est recommandé :
QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 août 2021 et au 30 septembre 2021.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-18 18:46

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217606026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 août 2021 et au 30 septembre 2021.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement a délégué aux fonctionnaires municipaux certains pouvoirs en vertu du Règlement intérieur de délégation de pouvoirs (RGCA05-10-0006-12). Ce règlement prévoit notamment que l'administration doit faire rapport au conseil une fois par mois de l'exercice de ces pouvoirs par les fonctionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 10 249 - Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 juillet 2021.

DESCRIPTION

Les rapports mensuels sur l'exercice du pouvoir délégué à jour au 31 août 2021 et au 30 septembre 2021 sont joints en pièces attachées. Ces rapports indiquent le nombre de décisions au niveau des ressources humaines, contrats et autorisations de dépenses, virements de crédits ainsi qu'en matières juridiques.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila BENTALHA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice des services administratifs

Le : 2021-10-26



Dossier # : 1218224006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 337 957,52 \$, taxes incluses, auprès de Compass Minerals Canada Corp., pour la fourniture et la livraison de sel régulier de déglacage des chaussées et des trottoirs, pour la saison hivernale 2021-2022, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et l'entreprise.

Il est recommandé :

QUE soit autorisée une dépense de 337 957,52 \$, taxes incluses, auprès de Compass Minerals Canada Corp., pour la fourniture et la livraison de sel régulier de déglacage des chaussées et des trottoirs, pour la saison hivernale 2021-2022, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et l'entreprise;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-10 11:24

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218224006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 337 957,52 \$, taxes incluses, auprès de Compass Minerals Canada Corp., pour la fourniture et la livraison de sel régulier de déglacage des chaussées et des trottoirs, pour la saison hivernale 2021-2022, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et l'entreprise.

CONTENU

CONTEXTE

La commande et la livraison du sel en vue du déglacage des chaussées et des trottoirs font partie d'un processus d'achat annuel pour l'entretien des différentes structures routières de l'arrondissement de Montréal-Nord. Le sel de déglacage des chaussées et des trottoirs est nécessaire pour d'assurer la sécurité des citoyens lors de leurs déplacements pendant la période hivernale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 10305 Autoriser une dépense de 399 653,10 \$, taxes incluses, auprès de Compass Minerals Canada Corp., pour la fourniture et la livraison de sel régulier de déglacage des chaussées et des trottoirs, pour la saison hivernale 2020-2021, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et l'entreprise.

Au CG 19-0430 (19 septembre 2019). Conclure une entente cadre pour une période approximative de huit (8) mois avec Compass Minerals Canada Corp., pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage de chaussées. Appel d'offres public 19-17656.

L'arrondissement de Montréal-Nord s'est prévalu de l'entente-cadre pour 5 000 tonnes métriques en 2019-2020, au coût de 102,50 \$ la tonne métrique avant taxes.

L'entente-cadre numéro 1370131 a été ratifiée par la résolution CE 191420 en date du 11 septembre 2019.

Au CG 18-0554 (25 octobre 2018). Conclure une entente cadre pour une période approximative de huit (8) mois avec Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage de chaussées.

Appel d'offres public 18-17188 (3 soumissionnaires).

L'arrondissement de Montréal-Nord s'est prévalu de l'entente-cadre pour 5 500 tonnes métriques en 2018- 2019, au coût de 99,41 \$ la tonne métrique avant taxes.

L'entente-cadre numéro 11302413 a été ratifiée par la résolution CG 18-0554 en date du 25 octobre 2018.

Au CG 17-0360 (24 août 2017). Conclure une entente-cadre pour une période approximative de huit (8) mois avec Compass Minerals Corp., pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage de chaussées. Appel d'offres public 17-15993 (3 soumissionnaires).

L'arrondissement de Montréal-Nord s'est prévalu de l'entente-cadre pour 5 500 tonnes métriques en 2017- 2018, au coût de 77,40 \$ la tonne métrique avant taxes.

L'entente-cadre numéro 1223329 a été ratifiée par la résolution CG 17-0360 en date du 24 août 2017.

DESCRIPTION

Fourniture, sur demande, de sel de déglacage des chaussées et des trottoirs.

Le présent dossier décisionnel vise à autoriser la dépense auprès de l'entreprise Compass Minerals Canada Corp., ci-après désignée le plus bas soumissionnaire conforme, au prix unitaire de la soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18861, préparés par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal. Vu l'extrait authentique du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 30 septembre 2021 par la résolution CG21 0599.

L'entente-cadre numéro # 1498784 est valide du 1er octobre 2021 au 30 avril 2022, pour une durée approximative de 6 (six) mois.

JUSTIFICATION

Le sel de déglacage est requis pour l'entretien des chaussées et des trottoirs pour la période hivernale 2021-2022. Notre participation à cette entente nous permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La consommation estimée en sel régulier est de 4 500 tonnes métriques, pour la saison hivernale 2021-2022. Cette quantité est approximative et pourrait varier selon les conditions climatiques de la saison hivernale. Le coût de la tonne métrique de l'appel d'offres public 21-18861, est de 65,32 \$ la tonne métrique pour la saison 2021-2022, comparé à 69,52 \$ pour la saison 2020-2021, soit une diminution de 6,04 % par tonne métrique. Ce coût est avant taxes et inclut les frais de livraison. Voici le tableau comparatif des dépenses nettes pour les saisons hivernales 2020-2021 et 2021-2022 :

Tableau comparatif pour le Sel régulier de déglacage - Saison 2020-2021 et 2021-2022				
Dépenses annuelles (\$)				
Description	Novembre - Décembre 2020	Janvier - Avril 2021	Novembre - Décembre 2021	Janvier - Avril 2022
Quantités estimées	5 000 tonnes		4 500 tonnes	
Prix unitaire avant taxes incluant les frais de livraison	69,52 \$/ tonne métrique		65,32\$/ tonne métrique	
Chaussées	105 101,73	191 956,63	93 265,86	157 729,02
Trottoirs	26 275,43	41602,77	23 316,46	34 288,92
Dépenses nettes	131 377,16	233 559,40	116 582,32	192 017,94
Dépenses taxes incluses	399 653,10 \$		337 957,52 \$	

Cette dépense pour la saison hivernale de 2021-2022, d'un montant de 337 957,52 \$ taxes incluses sera financée par le budget de fonctionnement et répartie de la manière suivante :

Du 15 novembre au 31 décembre 2021

Estimé de la consommation en sel régulier pour novembre et décembre 2021 est de 1 700 tonnes métriques au coût de 65,32 \$ la tonne métrique pour un total de 127 672,84 \$ (taxes incluses).

Répartition (chaussées – trottoirs) :

Estimé pour les chaussées, soit 1 360 tonnes métriques au coût de 65,32 \$ la tonne métrique pour un total de 102 138,27 \$ (taxes incluses).

Estimé pour les trottoirs, soit 340 tonnes métriques au coût de 65,32 \$ la tonne métrique pour un total de 25 534,57 \$ (taxes incluses).

Du 1^{er} janvier au 30 avril 2022

Estimé de la consommation en sel régulier est de 2 800 tonnes métriques au coût de 65,32 \$ la tonne métrique pour un total de 210 284,68 \$ (taxes incluses).

Répartition (chaussées – trottoirs) :

Estimé pour les chaussées, soit 2 300 tonnes métriques au coût de 65,32 \$ la tonne métrique pour un total de 172 733,84 \$ (taxes incluses).

Estimé pour les trottoirs, soit 500 tonnes métriques au coût de 65,32 \$ la tonne métrique pour un total de 37 550,84 \$ (taxes incluses).

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le sel de déglacage est requis pour l'entretien des chaussées afin d'assurer la sécurité des citoyens lors de leurs déplacements pendant la période hivernale. Le non-renouvellement de ces ententes alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce, en plus de faire perdre à la Ville son potentiel d'économies de volume. Il y a aussi le risque de ne pas avoir la quantité voulue en sel qui pourrait être en rupture du stock, étant donnée la forte demande en hiver pour ce type de produit.

Une gestion rigoureuse des sels de Voirie est essentielle pour assurer la sécurité des déplacements, tout en limitant les effets sur l'environnement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion des ententes ainsi que des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric TRUCHON
c/d Voirie et aqueduc

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-10-30

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1208544008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire de 111 611,19 \$, taxes incluses, à 2633-2312 Québec Inc. (Aménagement Pavatech Arthier Construction), dans le cadre du contrat 1073 pour les travaux d'aménagement paysager et d'éclairage extérieur du site de la Maison Brignon-dit-Lapierre en raison, notamment, des frais liés à l'excavation plus importante et la disposition sécuritaire de sols contaminés.

QUE soit autorisée une dépense supplémentaire de 111 611,19 \$, taxes incluses, à 2633-2312 Québec Inc. (Aménagement Pavatech Arthier Construction), dans le cadre du contrat 1073 pour les travaux d'aménagement paysager et d'éclairage extérieur du site de la Maison Brignon-dit-Lapierre en raison, notamment, des frais liés à l'excavation plus importante et la disposition sécuritaire de sols contaminés;
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-12 14:36

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208544008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire de 111 611,19 \$, taxes incluses, à 2633-2312 Québec Inc. (Aménagement Pavatech Arthier Construction), dans le cadre du contrat 1073 pour les travaux d'aménagement paysager et d'éclairage extérieur du site de la Maison Brignon-dit-Lapierre en raison, notamment, des frais liés à l'excavation plus importante et la disposition sécuritaire de sols contaminés.

CONTENU

CONTEXTE

La Maison Brignon-dit-Lapierre est un bâtiment situé au 4251 boulevard Gouin Est, le long de la rivière des Prairies. La Maison et son terrain ont été cités en 2007 en tant qu'immeuble patrimonial en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec. La Maison a fait l'objet d'un projet de restauration en 2009-2011.

En 2017, un projet d'aménagement paysager a été développé pour agrémenter et bonifier l'usage de la Maison Brignon-dit-Lapierre. Suite à l'approbation du concept paysager, les travaux ont débuté, mais ont été interrompus pour réaliser une nouvelle analyse du potentiel archéologique du site. Des études historiques, archéologiques et paysagères ont alors été effectuées par l'arrondissement avec l'aide de la Division du patrimoine de la ville-centre jusqu'en 2019.

Ces analyses ont conduit à la révision du concept d'aménagement paysager qui optimise dorénavant la mise en valeur patrimoniale du site en vertu du règlement de citation en vigueur. Celui-ci a été présenté à deux reprises aux membres du Conseil du patrimoine de Montréal (CPM).

Le CPM a émis un avis favorable préliminaire au nouveau concept d'aménagement qui met en valeur la vocation initiale de la Maison et les pentes naturelles du site.

Pendant la réalisation des travaux, une équipe d'archéologues mandatée par l'arrondissement avait pour objectif de poursuivre la documentation historique du site

patrimonial. Une trouvaille archéologique nous a permis de faire une découverte majeure dans l'histoire du site, nous forçant à adapter l'aménagement planifié initialement : Dans le secteur des vestiges, la dépendance excavée est finalement plus grande qu'anticipée par les historiens. L'aménagement qui devait mettre en lumière le bâtiment historique a donc été ajusté à la configuration réelle de la découverte archéologique.

En excavant les fondations de la dépendance, nous avons constaté que le nivellement existant dépeint par l'arpenteur n'était pas conforme aux relevés prévus aux plans finaux. Cette excavation supplémentaire n'était pas prévue au mandat et de plus, ce matériel était composé de débris diversifiés et partiellement contaminés. Ce matériel était constitué en partie des piles restantes du chantier de 2017. Selon les exigences de la recommandation finale du CPM, il était impératif de recréer les pentes naturelles du site et d'en assurer l'accessibilité universelle. Il était donc requis de procéder à l'excavation durant le chantier pour éviter des retards de réalisation et pour permettre la prise des végétaux prévus dans cette section du site.

Après avoir disposé les piles contaminées hors site, le nivellement proposé de l'espace a été recomposé en fonction des pentes naturelles mises à jour. Le ragréage avec les espaces adjacents a aussi dû être revu de manière à assurer l'accessibilité piétonne du site, notamment à la jonction du secteur des vestiges, des sentiers et de la Maison. De plus, le nivellement a été ajusté sur le pourtour du bâtiment afin d'améliorer le drainage du site qui a été compromis dans la réhabilitation des pentes naturelles.

Pour limiter les coûts de réalisation, l'architecte paysagiste mandaté a étudié différents scénarios d'aménagement pour arriver à une proposition à moindre coût. Le secteur restauré dans l'espace des vestiges a ensuite étéensemencé pour poursuivre la réhabilitation du boisé existant dans lequel il s'inscrit. La fondation de la poussière de pierre a aussi été revue à la hausse dans le but d'ajuster le terrassement final sur le pourtour de la Maison.

Au final, ces éléments, dont la découverte complète de l'empreinte de la dépendance, ont permis d'améliorer la qualité du projet et d'ancrer les éléments historiques sur le terrain. La configuration réelle des vestiges a enfin pu être documentée et sera présentée au grand public par la nouvelle configuration de l'aménagement paysager. La disposition hors site nous a fait découvrir le nivellement naturel des pentes, nous permettant de mieux comprendre la relation ancestrale entre les dépendances, le boulevard Gouin, la Maison et la rivière des Prairies. L'agencement entre les espaces demeure fluide, malgré les pentes abruptes existantes. De ce fait, l'accessibilité piétonne a pu être conservée sur la totalité du site. Les arbres existants ont aussi pu être protégés et conservés en ajustant le nivellement adéquatement. Enfin, les stigmates des chantiers et des aménagements précédents ont pu être résorbés, permettant d'autant plus de révéler le caractère historique du site.

Il est important de rappeler que ces travaux n'avaient pas pour effet de modifier la nature, la portée ou l'objet du projet initial au regard de l'appel d'offres public et ils visaient à respecter les recommandations du CPM tout en évitant des frais supplémentaires de démobilisation de l'entrepreneur durant un chantier dont le calendrier de réalisation était très serré

Cette dépense au montant de 117 790,97\$ taxes incluses sera financée par le règlement d'emprunt "RGCA16-20-10-005 " parcs et espaces verts, prévu au programme décennal d'immobilisation de l'arrondissement..

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Denis CHARLAND, Montréal-Nord

Lecture :

Denis CHARLAND, 8 novembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Andree BERTRAND
Architecte paysagiste

IDENTIFICATION **Dossier # :1208544008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Adjuger à 2633-2312 Québec Inc. (Aménagement Pavatech Arthier Construction), plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 764 572,25 \$, taxes incluses, un contrat pour les travaux d'aménagement paysager et d'éclairage extérieur du site de la Maison Brignon-dit-Lapierre, autoriser une dépense de 115 000 \$, taxes incluses, pour les contingences, une dépense de 95 000 \$, taxes incluses, pour les incidences, et autoriser une dépense totale de 974 572,25 \$. Appel d'offres 1073 / 4 soumissions

CONTENU

CONTEXTE

La Maison Brignon-Dit-Lapierre est un bâtiment situé au 4251 boulevard Gouin Est, le long de la rivière des Prairies. La Maison et son terrain ont été cités en 2007 en tant qu'immeuble patrimonial en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec. La Maison a fait l'objet d'un projet de restauration en 2009-2011.

En 2017, un projet d'aménagement paysager a été développé pour agrémenter et bonifier l'usage de la Maison Brignon-dit-Lapierre. Suite à l'approbation du concept paysager, les travaux ont débuté, mais ont été interrompus pour réaliser une nouvelle analyse du potentiel archéologique du site. Cette étude a conduit à la révision du concept d'aménagement paysager, qui optimise dorénavant la mise en valeur patrimoniale du site, en vertu du règlement de citation en vigueur. Celui-ci a été présenté à deux reprises aux membres du Conseil du Patrimoine de Montréal (CPM).

Le CPM a émis un avis favorable préliminaire au nouveau concept d'aménagement, qui met en valeur la vocation initiale de la Maison et les pentes naturelles du site.

Avec la participation de la Division du patrimoine du Service de l'urbanisme et de la mobilité, l'arrondissement a détaillé ce concept en s'appuyant sur la période de référence de la restauration architecturale de la maison, soit 1870. Les aménagements projetés représentent

l'organisation d'un jardin résidentiel typique des Canadiens français de l'époque. Toujours impliqué dans le processus, le CPM a accompagné les concepteurs et a remis un second avis favorable au concept d'aménagement final.

Un suivi leur sera également fait suite à la réalisation des travaux pour s'assurer du respect des recommandations, mais aussi pour veiller à la programmation des activités culturelles et ancrer la vocation historique du site.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 10 490, séance ordinaire du lundi 5 décembre 2016; Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, à des fins de création d'un parc, d'un terrain vague connu et désigné comme étant le lot 5 845 516 du cadastre du Québec, tel que montré au plan G-25 Montréal-Nord situé sur le boulevard Gouin Est à l'intersection de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville. (Sommaire décisionnel 1164962008).

CA17 10 077, séance ordinaire du 13 mars 2017; Adjuger à 9014-8693 Québec inc. (Les Entreprises C. Dubois), plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 053 590,45 \$, taxes incluses, un contrat pour l'aménagement du parc de la maison Brignon-dit-Lapierre - travaux civils, et autoriser une dépense totale de 1 083 590,45 \$. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centre. Appel d'offres 1000 / 7 soumissions (sommaire décisionnel 1174383001).

CA17 10 078, séance ordinaire du 13 mars 2017; Adjuger à Les Entreprises Daniel Robert inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 377 807,71 \$, taxes incluses, un contrat pour l'aménagement du parc de la maison Brignon dit Lapierre - travaux d'architecture du paysage, et autoriser une dépense totale de 390 307,71 \$. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centre. Appel d'offres 1001 / 10 soumissions (sommaire décisionnel 1174383002).

CA18 10 308, séance ordinaire du mardi 3 juillet 2018; Autoriser une dépense de 83 086,68 \$, taxes incluses, auprès d'Atelier Civiliti inc., pour la réalisation du concept de réaménagement du site de la maison Brignon-dit-Lapierre conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme (résolution CG18 0192). (Sommaire décisionnel 1187857005).

CA20 10 005, séance ordinaire du lundi 3 février 2020; Adjuger à Les Terrassements Multi-Paysages Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 187 313,71 \$, taxes incluses, le contrat pour des travaux d'abaissement du mur de soutènement derrière la Maison Brignon-dit-Lapierre, autoriser une dépense de 17 246,25 \$, taxes incluses, pour les contingences et autoriser une dépense totale de 204 559,96 \$, taxes incluses. Appel d'offres 1065 / 4 soumissions (sommaire décisionnel 1196329008).

CA20 10 147, séance ordinaire du lundi 1^{er} juin 2020; Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre le projet d'aménagement et de mise en valeur du site de la Maison Brignon-Dit-Lapierre située au 4251, boulevard Gouin Est, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale. (Sommaire décisionnel 1205995002).

CA20 10 186, séance ordinaire du lundi 29 juin 2020; Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir ne permettre aucune case de stationnement au lieu de cinq cases pour le 4251, boulevard Gouin, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-033. (Sommaire décisionnel 1205995003).

DESCRIPTION

Les travaux du contrat 1073 consistent à mettre en lumière l'aménagement ancestral de la Maison Brignon-dit-Lapierre correspondant à la période de référence architecturale. Plus particulièrement, l'aménagement comprendra un potager ancestral, la révélation des anciennes dépendances, la reconstitution du vergé et autres arbres fruitiers ancestraux en prés fleuris, la configuration d'un parcours historique et l'implantation de panneaux d'interprétations. Le département des activités culturelles, physiques et sportives de l'arrondissement Montréal-Nord reprendra la programmation des activités en lien avec la connotation historique et culturelle.

JUSTIFICATION

L'arrondissement a préparé un cahier des charges pour un appel d'offres public publié sur SEAO, afin de permettre à un plus grand nombre de firmes possibles de répondre à cette dernière. La période de l'appel d'offres publiques 1073 s'est déroulée du 26 octobre au 25 novembre 2020. L'arrondissement a préparé un cahier des charges pour un appel d'offres public publié sur SEAO, afin de permettre à un plus grand nombre de firmes possibles de répondre à cette dernière. La période de l'appel d'offres publiques 1073 s'est déroulée du 26 octobre au 25 novembre 2020.

Il y a eu seize (16) preneurs du cahier de charges. De ce nombre, quatre (4) ont déposé une offre. L'entreprise Construction Vert Dure Inc. est le seul soumissionnaire non conforme pour l'omission d'un prix à l'article 7.8 de la section 5 du bordereau de soumission et dont l'autorisation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est expirée. Cependant, ce soumissionnaire n'a pas fourni le prix le plus bas à ce présent appel d'offres. Les analyses administratives et techniques des professionnels mandatés et de la ville ont démontré que l'entrepreneur 2633-2312 Québec Inc. (Aménagement Pavatech Arthier Construction) est le plus bas soumissionnaire et est conforme à ce présent appel d'offres.

Vous trouverez en pièces jointes la liste des firmes qui se sont procuré les documents d'appel d'offres, le procès-verbal d'ouverture et la proposition de prix.

À la suite du lancement de l'appel d'offres public 1073, il est recommandé de retenir les services de : 2633-2312 Québec Inc. (Aménagement Pavatech Arthier Construction).

Le tableau normalisé des résultats de soumission résume la liste des soumissionnaires conformes, les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation du professionnel et le montant de l'octroi.

SOUMISSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (PRÉCISER) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Arthier	764 572,25 \$		764 572,25 \$
Les Entreprises Daniel Robert Inc.	806 265,75 \$		806 265,75 \$
Les Terrassements Multi-Paysages Inc.	1 004 481,67 \$		1 004 481,67 \$
Dernière estimation réalisée (\$)			
	837 367,40 \$		837 367,40 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			
			858 439,89 \$
VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			
			12,28%
VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse] x 100]			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			
			239 909,42 \$
VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			
			31,38%
VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse] x 100]			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			
			(72 795,15) \$
VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			
			-8,69%
VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation] x 100]			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			
			41 693,50 \$
VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			
			5,45%
VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse] x 100]			

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense, au montant de 974 572,25\$ taxes incluses , sera financée par un règlement d'emprunt local "RGCA20-10-0005 - réaménagement de parcs" du programme triennal d'immobilisation et se répartie de la façon suivante;

Description	Contrat 1074	Contingences	Incidences	Total
Parc Maison -dit-Brignon Lapierre	664 990,00 \$	100 021,74 \$	82 626,66 \$	847 638,40 \$
Total	664 990,00 \$	100 021,74 \$	82 626,66 \$	847 638,40 \$
TPS	33 249,50 \$	5 001,09 \$	4 131,33 \$	42 381,92 \$
TVQ	66 332,75 \$	9 977,17 \$	8 242,01 \$	84 551,93 \$
Total avec taxes	764 572,25 \$	115 000,00 \$	95 000,00 \$	974 572,25 \$
Dépenses nettes	698 156,37 \$	105 010,33 \$	86 747,66 \$	889 914,36 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

De par la plantation d'espèces ancestrales, de jardins et d'un pré fleuri, l'aménagement paysager va grandement améliorer la biodiversité de ce secteur du parc riverain dans lequel la Maison Brignon-dit-Lapierre s'inscrit. Au sein de l'arrondissement, la Maison deviendra un pôle culturel, historique et social, en développant des liens avec la communauté, les écoles et les producteurs de la région.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Révéler l'aménagement paysager représentatif de l'année de référence architecturale de 1870 de la Maison Brignon-dit-Lapierre.

Des fouilles archéologiques seront effectuées lors de l'excavation des ouvrages.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Possibilité d'allongement des délais de réalisation des travaux en cas de forces majeurs, mais aussi par la rareté de la main-d'œuvre et les délais grandissant de la fabrication des ouvrages en usines et la fourniture des matériaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Articles à paraître dans l'Info-Nord en collaboration avec le département des relations aux citoyens et communications et croquis 3D affiché sur le site pour l'annonce des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Calendrier :

- 7 décembre 2020 : Octroi du mandat de réalisation des travaux;
- 17 mai 2021 : Début des travaux;
- 31 juillet 2021 : Fin projetée des travaux.

Étapes subséquentes et autres travaux en incidences :

- Mandat externe pour préparation des panneaux d'interprétation;
- Fourniture et installation d'un panneau historique audio;
- Fourniture et installation de rampes et d'un escalier.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Le procès-verbal, donnant la liste des soumissionnaires, se trouve avec les pièces jointes.

Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux prescriptions spéciales de cette soumission.

Le présent appel d'offres respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment.

L'adjudicateur a reçu l'accréditation de l'Autorité des marchés financiers en date du 15 mai 2017, voir pièce jointe. La preuve de renouvellement sera requise pour la réunion de démarrage.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Hassen EL-HOCINE)

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Andree BERTRAND

Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Denis CHARLAND

Chef de division Études techniques

Le : 2020-11-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT

Directeur



Dossier # : 1198109003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire de 375 000 \$, taxes incluses, à titre de contingences, à Axe Construction inc. dans le cadre du contrat 1053 pour la construction d'une scène musicale extérieure et l'agrandissement du chalet de parc Aimé-Léonard.

Recommandation

Il est recommandé:

QUE soit autorisée une dépense supplémentaire d'un montant de 375 000 \$, taxes incluses, à titre de contingences, à Axe Construction inc, dans le cadre du contrat 1053 pour la construction d'une scène extérieure et l'agrandissement du chalet de parc Aimé-Léonard;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2020-11-26 11:49

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1198109003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire de 77 561,17 \$, taxes incluses, à titre de contingences, à Axe Construction inc. dans le cadre du contrat 1053 pour la construction d'une scène musicale extérieure et l'agrandissement du chalet de parc Aimé-Léonard.

Il est recommandé:

QUE soit autorisée une dépense supplémentaire de 77 561,17 \$, taxes incluses, à titre de contingences, à Axe Construction inc. dans le cadre du contrat 1053 pour la construction d'une scène musicale extérieure et l'agrandissement du chalet de parc Aimé-Léonard;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-12 14:22

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1198109003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à Axe Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 2 672 691,33 \$, taxes incluses, un contrat pour la construction d'une scène musicale extérieure et l'agrandissement du chalet de parc existant et autoriser une dépense de 40 000 \$, taxes incluses, pour les incidences et une dépense de 270 000 \$, taxes incluses, pour les contingences, pour une dépense totale de 2 982 691,33 \$. Appel d'offres 1053 / 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Montréal-Nord avait présenté le projet du réaménagement du chalet de parc Aimé-Léonard dans le cadre du programme de protection des immeubles de compétence locale. Le 15 juillet 2019, le Service de la gestion et de la planification immobilière, nous informait que notre projet pourra bénéficier d'une aide financière évaluée à 218 000 \$ pour la période 2019-2020, soit 50% des dépenses admissibles. L'approbation de la liste des projets retenus dans le cadre du programme de protection des immeubles de compétence locale a été réalisée au sommaire décisionnel 119212400.

Une partie du présent contrat vise à la rénovation du chalet existant, les travaux visés sont la réfection des systèmes de plomberie et remplacement des appareils sanitaires, la réfection de l'entrée principale, la réfection des systèmes de chauffage et électrique, ainsi que les honoraires professionnels qui s'y rattachent.

Pour obtenir le montant de 218 000 \$ taxes incluses de la subvention, il faut modifier le financement attaché à la rénovation du bâtiment et obtenir une dépense admissible totale de 436 000 \$.

Le but de ce sommaire décisionnel, est donc de modifier une partie du financement pour le contrat octroyé à Axe Construction inc., financé par un règlement d'emprunt local de l'arrondissement, et le financer à par le programme de protection des immeubles de compétence locale - chalet de parcs.

Le montant du contrat avant contingences se répartie comme suit;

Description	Contrat avant taxes	Montant taxes incluses	Montant net
Rénovation du chalet existant	454 190,56 \$	522 205,60 \$	476 843,31 \$
Agrandissement	1 870 394,20 \$	2 150 485,73 \$	1 963 680,11 \$
	2 324 584,76 \$	2 672 691,33 \$	2 440 523,42 \$

Le montant de la dépense de 476 843,31 \$ couvre le montant admissible de 436 000 \$.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Paul DE VREEZE, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Paul DE VREEZE, 31 octobre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie Marthe PAPINEAU
Secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1198109003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire de 375 000 \$, taxes incluses, à titre de contingences, à Axe Construction inc. dans le cadre du contrat 1053 pour la construction d'une scène musicale extérieure et l'agrandissement du chalet de parc Aimé-Léonard.

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le contexte du contrat de l'aménagement d'une scène extérieure et de l'agrandissement du chalet de parc Aimé-Léonard, octroyé à l'entreprise Axe Construction, le 25 juin 2019 par le biais de la résolution CA20 10 175, pour un montant total de 2 672 694,33 \$, taxes incluses, dont 270 000 \$, taxes incluses, pour les contingences, une somme supplémentaire de 375 000 \$, taxes incluse, est requise. Les raisons de cette dépenses supplémentaires sont principalement :

- 1- Le coût supplémentaire de l'alimentation électrique temporaire de la station de pompage du service de gestion des eaux qui est raccordée au chalet;
- 2- Le coût supplémentaire pour le conflit entre la nouvelle structure de scène et le massif électrique souterrain existant;
- 3- Le coût supplémentaire potentiel pour le prolongement de chantier.

Cette dépense au montant de 375 000,00\$ taxes incluses est financé par règlement d'emprunt prévu au programme triennal d'immobilisation.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Natalia MUNGIU, Montréal-Nord
Denis CHARLAND, Montréal-Nord

Lecture :

Denis CHARLAND, 30 octobre 2020
Anne-Sophie BERGERON, 22 octobre 2020
Natalia MUNGIU, 7 octobre 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles THIVIERGE
Architecte

IDENTIFICATION

Dossier # :1198109003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire de 77 561,17 \$, taxes incluses, à titre de contingences, à Axe Construction inc. dans le cadre du contrat 1053 pour la construction d'une scène musicale extérieure et l'agrandissement du chalet de parc Aimé-Léonard.

CONTENU

CONTEXTE

La phase de réalisation du projet de construction d'une nouvelle scène extérieure et de l'agrandissement du chalet de parc Aimé-Léonard a été planifiée sur une période de 243 jours, soit du 27 juin 2019 au 9 juillet 2020. Le contrat de ce projet a été octroyé à l'entreprise Axe Construction. Un premier sommaire addenda a permis, en décembre 2020, de confirmer une somme supplémentaire de 375 000 \$, taxes incluses, qui s'expliquait alors par:

1. Le coût supplémentaire de l'alimentation électrique temporaire de la station de pompage du Service de l'eau qui est raccordée au chalet;
2. Le coût supplémentaire pour le conflit entre la nouvelle structure de scène et le massif électrique souterrain existant;
3. Le coût supplémentaire potentiel pour le prolongement du chantier.

Cette dépense a été financée par règlement d'emprunt prévu au programme triennal d'immobilisations.

Le dernier item concernant le coût supplémentaire associé à la prolongation du chantier avait été estimé par les professionnels et l'équipe des Études techniques. Lors de l'excavation pour les travaux de construction de la scène extérieure, il a été constaté que le massif électrique existant qui alimente le chalet, le parc et la station de pompage du Service de l'eau était en conflit avec la nouvelle structure de scène (enjeu de localisation en profondeur). Pour cette raison, des mesures importantes et non prévues au contrat initial ont dû être prises pour régler la situation, dont notamment :

- La démolition de massif existant;
- Le détournement du massif existant;
- La coupure de l'alimentation électrique par Hydro-Québec;
- L'installation d'une entrée électrique temporaire;
- La mise en place du nouveau massif électrique.

Ces interventions ont eu pour effet de repousser la mise en place de la structure en béton au printemps 2020 ainsi que toutes les autres activités reliées, telles que l'érection de la structure en acier de la scène.

Les différentes conditions de chantier ont donc prolongé la période des travaux de 315 jours. Axe Construction a donc déposé une réclamation de 318 664 \$, taxes incluses, pour cette période de prolongation. Après analyse de la réclamation, l'Arrondissement et les professionnels au dossier ont démontré que la période de prolongation du chantier n'était pas uniquement attribuable aux imprévus et que l'entrepreneur avait aussi contribué à ces délais supplémentaires.

Pour éviter un litige, Axe Construction et l'arrondissement de Montréal-Nord ont convenu d'un accord sur la réclamation.

Compte tenu de la somme résiduelle au bon de commande de 80 500 \$, taxes incluses, le présent sommaire addenda permet de combler le manque à gagner final au projet. Une somme supplémentaire de 77 561,17\$, taxes incluses, est donc requise.

Cette dépense supplémentaire de 77 561,17 \$, taxes incluses, sera financée par le règlement d'emprunt "RGCA18-10-0006 - protection des bâtiments administratifs et sportifs" prévu au Programme décennal d'immobilisations de l'Arrondissement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles THIVIERGE
Architecte

IDENTIFICATION

Dossier # :1198109003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à Axe Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 2 672 691,33 \$, taxes incluses, un contrat pour la construction d'une scène musicale extérieure et l'agrandissement du chalet de parc existant et autoriser une dépense de 40 000 \$, taxes incluses, pour les incidences et une dépense de 270 000 \$, taxes incluses, pour les contingences, pour une dépense totale de 2 982 691,33 \$. Appel d'offres 1053 / 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme de mise à niveau et d'amélioration de ses installations récréatives, l'arrondissement de Montréal-Nord veut procéder à la construction d'une scène extérieure et à l'agrandissement du chalet de parc au parc Aimé-Léonard. Le présent sommaire décisionnel a pour but d'adjuger un contrat pour la réalisation de ces travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 10 251, Abroger à Beaupré Michaud et Associés, architectes, au montant maximum de 540 439.99 taxes incluses, pour le contrat1 et à Cimaise inc., au montant maximal de 544 544,60\$, taxes incluses pour le contrat 2, pour des services professionnels d'une firme d'architecture multidisciplinaire en architecture du bâtiment d'une durée maximale de 24 mois, et approuver les projets de conventions à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et ces firmes.
 Appel d'offres 987/ Contrat 1 - 7 soumissions, Contrat 2 - 7 soumissions (sommaire décisionnel 1164383007)

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel a pour but d'octroyer un contrat pour la construction d'une scène extérieure et de l'agrandissement du chalet de parc Aimé-Léonard. Les travaux concernent principalement:

- La démolition des marches existantes extérieure.
- la construction d'une nouvelle scène extérieure d'une superficie de +- 160 mètres carrés.
- La construction de l'agrandissement du chalet de parc, d'une nouvelle superficie de 32 mètres carrés.

JUSTIFICATION

Ces travaux comportent deux volets.

1- La construction d'une scène extérieure permanente. Le parc Aimé-Léonard est très sollicité toute l'année

et plusieurs grands événements de l'arrondissement s'y tiennent de par sa localisation privilégiée. Présentement l'arrondissement loue et installe à chaque événement une scène temporaire pour la tenue de ses événements. La construction d'une scène pourra offrir à l'arrondissement la possibilité de maximiser la tenue d'événement à parc Aimé-Léonard.

2- La construction d'un agrandissement du chalet de parc pourra permettre de mieux desservir l'organisme La Route de Champlain qui est le principal usager du chalet de par cet qui vois ses activités de plus en plus en demande et donc en expansion.

Le processus d'appel d'offres publiques 1053 s'est déroulé du 18 avril 2019 au 30 mai 2019. Sur cinq (5) preneurs du cahier des charges, cinq (5) ont effectué la visite obligatoire, et trois (3) a déposé une soumission.

Les deux soumission reçue de Axe Construction et L'Archevêque & Rivest a été jugée conforme. Tandis que la soumission de Hulix Construction à été jugé non conforme pour manque de la signature à formulaire de soumission.

La durée de la validité des soumissions est d'une durée de 120 jours.

Le tableau normalisé des résultats de soumission résume la liste des soumissionnaires, les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation du professionnel et le montant de l'octroi.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 10% du montant des travaux, taxes incluses.

note : les montants inclus les taxes

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses incidentes au montant total de 40 000 \$, comprennent des dépenses d'achat de mobilier, d'équipement de télécommunication, équipement électroménager, de frais de communication ainsi que de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux.

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (PRÉCISER) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Axe Construction	2 672 691,33 \$	0 000 000 \$	2 672 691,33 \$
L'Archevêque & Rivest Ltée	2 822 025 \$	0 000 000 \$	2 822 025 \$
Hulix Construction	3 529 732,50 \$	0 000 000 \$	3 529 732,50 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			3 008 149,61 \$
VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			12.6 %
VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes - la plus basse)/la plus basse) x 100]			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			857 041,17 \$
VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			32 %
VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme - la plus basse conforme)/la plus basse) x 100]			

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)	490 020,70 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation] x 100]	22.5 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)	149 333,67 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse] x 100]	5.6 %

La dépense d'un montant de 2 982 691,33 \$ taxes incluses, se répartie de la façon suivante;

Intitulé	Contrat avant taxes	Montant taxes incluses	Montant net	financement (montant net)		
				surplus	règlement	Total
Contrat 1053	2 324 584,76 \$	2 672 691,33 \$	2 440 523,42 \$	1 603 194,46 \$	837 328,96 \$	2 440 523,42 \$
Contingences	234 833,66 \$	270 000,00 \$	246 545,99 \$		246 545,99 \$	246 545,99 \$
Incidences	34 790,17 \$	40 000,00 \$	36 525,33 \$		36 525,33 \$	36 525,33 \$
	2 594 208,59 \$	2 982 691,33 \$	2 723 594,74 \$	1 603 194,46 \$	1 120 400,28 \$	2 723 594,74 \$

Cette dépense sera financée à 100% par l'arrondissement dans le cadre du programme triennal d'immobilisation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

ND

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates visées :

Octroi du contrat : 25 juin 2019 suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.

Début des travaux : juillet 2019

Fin des travaux : fin mai 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier respecte les encadrements administratifs suivants :

- Règlement de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement;
- Contingences, incidences et déboursés dans les contrats;
- Confidentialité des estimations des contrats.

La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment (RBQ) ainsi qu'au Registre des Entreprises Non Admissibles aux contrats publics (RENA).

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce

dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Ahmed YASMI)

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Denis CHARLAND, Montréal-Nord

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles THIVIERGE
Architecte

ENDOSSÉ PAR

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur

Le : 2019-06-05



Dossier # : 1215922001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une dépense supplémentaire de 7 427,82 \$, au Club de natation de Montréal-Nord, dans le cadre de la prolongation de la programmation à la piscine Henri Bourassa pour la saison estivale 2021 qui s'est terminée le 6 septembre 2021.

QUE soit entérinée une dépense supplémentaire de 7 427,82 \$, au Club de natation de Montréal-Nord, dans le cadre de la prolongation de la programmation à la piscine Henri Bourassa pour la saison estivale 2021 qui s'est terminée le 6 septembre 2021;
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-10 15:00

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1215922001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une dépense supplémentaire de 7 427,82 \$, au Club de natation de Montréal-Nord, dans le cadre de la prolongation de la programmation à la piscine Henri Bourassa pour la saison estivale 2021 qui s'est terminée le 6 septembre 2021.

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le cadre de la prolongation de la saison estivale de 15 jours de plus, l'organisme a remis une facture au montant de 7 427,82 \$, pour la prolongation de la programmation à la piscine Henri Bourassa.

Les deux parties ont convenu de prolonger le contrat jusqu'au 6 septembre 2021.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude LAUZON
c/d sl & dev.soc en arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1215922001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services d'un montant de 34 165,77 \$ au Club de natation de Montréal-Nord, en vue de la gestion d'une programmation à la piscine Henri-Bourassa pour la saison estivale 2021.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Montréal-Nord est propriétaire de quelques installations et équipements collectifs en sports. Les citoyens sont mal desservis à cause d'un déficit d'équipements sportifs et récréatifs de propriété municipale. De façon générale, le ratio d'équipements par nombre d'habitants est nettement sous la moyenne des municipalités observées au Québec. A cet égard, l'arrondissement de Montréal-Nord utilise des installations sportives (piscines, gymnases) appartenant aux structures scolaires, le soir et la fin de semaine. Ces dernières sont cependant très sollicitées.

Les deux piscines intérieures utilisées par l'Arrondissement pour une offre de services à ses citoyens et citoyennes appartiennent au Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île. La piscine de l'école Henri-Bourassa nécessitait une rénovation majeure. À cet effet, une entente entre l'arrondissement de Montréal-Nord et le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île a été conclue. L'investissement de chacune des parties a été identifié dans une entente de partenariat pour la réalisation de ces travaux. L'arrondissement a investi 12 000 000,00\$ dans ce projet de rénovation majeure du pôle aquatique Henri-Bourassa, qui comprend également une patageoire et des jeux d'eau.

Malgré la fin des travaux du pôle aquatique Henri-Bourassa en avril 2021, l'arrondissement ne pouvait offrir des activités à la piscine Henri Bourassa, car le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île n'autorisait pas l'accès à ses installations aux partenaires externes, en dehors des heures de classe, à cause de la pandémie COVID-19. Avec le passage aux paliers d'alerte orange et jaune, l'arrondissement a ccès à la piscine Henri-Bourassa depuis le 14 juin 2021.

Par contre, même si l'Arrondissement a l'autorisation d'offrir des activités à la piscine Henri Bourassa, il fait face à une pénurie d'employés pour assurer une offre aquatique à la hauteur des besoins de la population et des caractéristiques du milieu, tout en maintenant l'accès de la population aux installations aquatiques extérieures. Dans ce contexte, l'arrondissement de Montréal-Nord a décidé de confier au Club de natation de Montréal-Nord un contrat de services pour offrir des activités de bain libre à la piscine Henri-Bourassa pendant l'été 2021. Ce mandat est conforme à la lettre d'entente de la convention collective des cols blancs touchant les sauveteurs. Les balises de cette lettre d'entente sont en annexe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'arrondissement mandate le Club de natation de Montréal-Nord pour réaliser et superviser une offre de services à la population, pour des activités de bain libre, à la piscine Henri-Bourassa, pendant la période estivale 2021. Ce mandat inclut:

- l'embauche, par le fournisseur, d'employé(e)s, en nombre suffisant, (sauveteurs) possédant toutes les qualifications requises pour faire la surveillance dans une installation aquatique (piscine).
- l'embauche du personnel qui travaillera à l'accueil des citoyens dans le hall d'entrée de la piscine pour chacune des périodes de bain libre.
- la mise en place d'un système de réservation pour les citoyens.

L'octroi de ce mandat s'inscrit dans le respect des mesures sanitaires en vigueur selon les paliers de couleur déterminés par le Gouvernement du Québec.

JUSTIFICATION

- Pénurie de personnel qualifié (moniteurs chefs, sauveteurs, etc.) pour l'ensemble des installations aquatiques de l'Arrondissement.
- Non disponibilité d'anciens sauveteurs à l'embauche de l'arrondissement à cause de leur participation à des stages rémunérés dans leurs domaines d'étude (permis par le gouvernement depuis 14 mai 2021).
- Besoin d'employés qualifiés et d'expérience pour gérer une installation aquatique qui sera très fréquentée par la population (piscine Henri-Bourassa).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Personnel lié au projet

Superviseur: 9 840\$

Surveillants sauveteurs: 11 813,87\$

Agent d'accueil: 3 809,93\$

Formations/entraînements/réunions: 3 432,60\$

Frais de matériels générés par le projet: 2 163,39\$

Frais d'administration générés par le projet: 3 105,98\$

Total: 34 165,77\$

La dépense sera imputée dans le budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Nouvelle offre de services aquatique en période estivale dans le secteur Nord-Est de l'Arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Respect des règlements sanitaires du gouvernement et du CCMU en fonction de la couleur de la zone en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Selon le protocole de visibilité de l'arrondissement de Montréal-Nord.
Annonce publique de la nouvelle programmation avec le partenaire. Diffusion sur les plates formes de l'Arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Validation de la proposition de mandat au CNMN - CÉHD: 23 juin 2021
- Présentation de la proposition au CNMN: 23 juin 2021
- Adoption au Conseil d'arrondissement: 28 juin 2021
- Entrée en fonction du superviseur: 28 juin 2021
- Préparation du contrat de services avec CNMN: 5 juillet 2021
- Début du déploiement des services à la piscine Henri-Bourassa: 5 juillet 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Agnès GUICHARD
Chef de division - culture et événements
Chef de division par intérim des sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Claudel TOUSSAINT
Directeur - CSLDS

Le : 2021-06-22



Dossier # : 1216440002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'émission d'un chèque de paiement de 30 707,43 \$ relatif au jugement rendu le 26 août dernier puis rectifié le 22 septembre 2021 et au mémoire de frais dans l'affaire Jean Roy et Carole Bélanger-Roy et Boutique Hockey 2000 contre Ville de Montréal et Provoca Inc.

QUE soit autorisée l'émission d'un chèque de paiement de 30 707,43 \$ relatif au jugement rendu le 26 août dernier puis rectifié le 22 septembre 2021 et au mémoire de frais dans l'affaire Jean Roy et Carole Bélanger-Roy et Boutique Hockey 2000 contre Ville de Montréal et Provoca Inc.;

1. QUE soit autorisé le Service des finances à émettre et à transmettre à Me Chantale Massé du Service des affaires juridiques - division Responsabilité, le chèque suivant :
 - 30 707,43 \$ à l'ordre de **Cardinal Léonard Denis Avocats en fidéicomis**;
3. ET QUE soit imputée cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-08 11:22

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1216440002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'émission d'un chèque de paiement de 30 707,43 \$ relatif au jugement rendu le 26 août dernier puis rectifié le 22 septembre 2021 et au mémoire de frais dans l'affaire Jean Roy et Carole Bélanger-Roy et Boutique Hockey 2000 contre Ville de Montréal et Provoca Inc.

CONTENU

CONTEXTE

En février 2018, Jean Roy et Carole Bélanger-Roy, ci-après les « Demandeurs » gérant et propriétaire de Boutique Hockey 2000, poursuivent la Ville de Montréal et l'entrepreneur Procova Inc., à la suite d'un vol survenu dans l'aréna Garon dans la nuit du 5 au 6 août 2017. Ils réclament 100 083 \$ pour la valeur des biens volés de même que pour les profits perdus. Boutique Hockey 2000 était locataire de l'aréna Garon, propriété de la Ville de Montréal, arrondissement Montréal-Nord, où elle avait entreposé non seulement ses équipements à vendre à l'aréna Garon, mais également les équipements de l'aréna Fleury, fermée pour des rénovations. À l'issue d'un procès de quatre jours, la juge Judith Harvie de la Cour supérieure a décidé que la Ville devait être tenue entièrement responsable, puisqu'elle n'a pas pris, en temps utiles, les mesures raisonnables afin de protéger contre le vol des biens de Boutique Hockey 2000. Toutefois, la juge n'a accordé qu'en partie la réclamation des demandeurs et condamné la Ville à payer 22 389 \$, plus les intérêts et l'indemnité additionnelle. Le mémoire de frais s'élève à 2 593,12 \$. Étant donné le montant du jugement, celui-ci n'est pas susceptible d'appel.

Nous recommandons donc le paiement de la somme suivante :

- à l'ordre de **Cardinal Léonard Denis Avocats en fidéicomis** au montant de **30 707,43 \$**.

C.S. : 500-17-102010-181
 N/D : 18-000689

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Autoriser le paiement de 22 389 \$, plus les intérêts et l'indemnité additionnelle et le mémoire de frais qui s'élève à 2 593,12 \$ suite au jugement rendu le 26 août dernier puis rectifié le 22 septembre 2021.

JUSTIFICATION

À l'issue d'un procès de quatre jours, la juge Judith Harvie de la Cour supérieure a décidé que la Ville devait être tenue entièrement responsable, puisqu'elle n'a pas pris, en temps utiles, les mesures raisonnables afin de protéger contre le vol des biens de Boutique Hockey 2000. Toutefois, la juge n'a accordé qu'en partie la réclamation des demandeurs et condamné la Ville à payer 22 389 \$, plus les intérêts et l'indemnité additionnelle. Le mémoire de frais s'élève à 2 593,12 \$. Étant donné le montant du jugement, celui-ci n'est pas susceptible d'appel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera financée par le budget de l'arrondissement , l'Imputation budgétaire est indiqué dans l'intervention financière.

- à l'ordre de **Cardinal Léonard Denis Avocats en fidéicomis** au montant de **30 707,43 \$**.

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantale MASSÉ
Avocat(e) 1

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-11-02

Paule BIRON
Avocate et chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Véronique BELPAIRE
Directrice des Affaires civiles et avocate en
chef adjointe

Approuvé le : 2021-11-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la
Ville

Approuvé le : 2021-11-08



Dossier # : 1213602012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division du soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser les travaux de peinture à la galerie de l'immeuble de la Maison Brignon-dit-Lapierre, tout en respectant les produits à utiliser inscrits aux manuels d'entretien remis lors des travaux de restauration en 2011.

Autoriser les travaux de peinture à la galerie de l'immeuble de la Maison Brignon-dit-Lapierre, tout en respectant les produits à utiliser inscrits aux manuels d'entretien remis lors des travaux de restauration en 2011.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-10-28 16:49

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1213602012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division du soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser les travaux de peinture à la galerie de l'immeuble de la Maison Brignon-dit-Lapierre, tout en respectant les produits à utiliser inscrits aux manuels d'entretien remis lors des travaux de restauration en 2011.

CONTENU

CONTEXTE

La maison Brignon-dit-Lapierre, bien cité immeuble patrimoniale dont la protection s'applique de l'enveloppe extérieure du bâtiment jusqu'au site l'entourant, a été restaurée en 2011. L'ensemble des travaux ont été réalisés avec l'implication de la Division du patrimoine des services centraux de la Ville et une firme d'architecture spécialisée en restauration de bâtiments patrimoniaux. Diverses interventions d'entretien sont à prévoir dans les mois et années à venir pour assurer sa pérennité, une stratégie de conservation devra être développée avec l'aide d'experts en conservation patrimoniale.

Suite aux récents travaux de réaménagement du site, et à la demande de la direction de l'arrondissement, des travaux de peinture sont à prévoir sur la galerie de l'immeuble. La peinture a atteint sa durée de vie utile, l'architecte aux Études techniques de la D.A.U.S.E a donné son accord à l'équipe d'entretien des bâtiments à condition qu'ils utilisent seulement la peinture spécifiée et appliquée (couleur, texture et fini) lors des travaux de restauration en 2011. Les responsables ont accès aux manuels d'entretien et produits à utiliser pour ce bâtiment.

Les travaux de peinture devront être réalisés selon les recommandations du fabricant de peinture, notamment dans des conditions météorologiques adéquates. Ainsi, si la température de novembre et de décembre le permet, les travaux pourront se faire, sinon ils devront attendre des températures plus clémentes au printemps 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Comme recommandé par la Division du patrimoine des services centraux de la Ville, pour les immeubles cités patrimoniaux, lorsqu'il s'agit des travaux d'entretien, restauration, réparation ou modification qui vise à conserver la forme, l'apparence et les matériaux d'origine ou issus d'une période marquante dans l'histoire du bâtiment, l'autorisation relève du conseil d'arrondissement (CA), se référer à la page 4 et 25 du document en pièce jointe, Annexe 5 - Biens cités et au tableau connexe.

Tel que confirmé par le service d'urbanisme de l'arrondissement, le fait de peindre les escaliers et une galerie en devanture avec un produit identique de la même couleur et du même fini constitue des travaux d'entretien et non de travaux de modification de l'apparence extérieure du bâtiment, et n'est donc pas assujéti à l'un des chapitres du règlement sur les PIIA et ne doit donc pas passer au CCU. Chapitres applicables : 3, 4, 12.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tous les travaux de peinture seront effectués en régie, par les employés cols bleus de la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

22 novembre 2021: Autorisation des travaux

Fin novembre et décembre 2021: Exécution des travaux (si la température le permet)

Printemps 2022: Exécution des travaux (si pas faits en fin d'année 2021)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bassam AJAM
c/d sout.technique <<arr.mtln>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-10-28

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1219161003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre du Conseil municipal, conformément au premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.R.Q., c. C-11.4), concernant la prise en charge par le Bureau de la transition écologique et de la résilience, la gestion des permis ainsi que la gestion de registres d'utilisation des pesticides en lien avec l'application du Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides (21-041).

Il est recommandé :

QUE soit acceptée l'offre de service du Bureau de la transition écologique et de la résilience pour qu'il prenne en charge les actes ci-après énumérés en lien avec l'application du Règlement 21-041 sur la vente et l'utilisation des pesticides, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec :

- gestion des permis : appliquer les articles 25, 27, 28 du présent règlement relatifs à la délivrance et à la révocation des permis;
- gestion de registres d'utilisation des pesticides transmis par les applicateurs commerciaux des pesticides : recueillir, analyser et conserver les registres d'utilisation des pesticides reçus annuellement par les arrondissements en vertu du 3e alinéa de l'article 18 du présent règlement.

Signé par

Le

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE
Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1219161003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre du Conseil municipal, conformément au premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.R.Q., c. C-11.4), concernant la prise en charge par le Bureau de la transition écologique et de la résilience, la gestion des permis ainsi que la gestion de registres d'utilisation des pesticides en lien avec l'application du Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides (21-041).

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides de la Ville de Montréal a été présenté au Conseil municipal (CM) le 23 août dernier et sera adopté au CM prévu le 27 septembre 2021. Ce nouveau Règlement est accompagné d'une offre de service du Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) aux arrondissements afin qu'il (BTER) puisse prendre en charge l'application de certaines dispositions du Règlement, et ce, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (voir GDD 1219066001).

Concrètement, le BTER offre ses services pour prendre en charge la gestion des permis, de même que la gestion des registres d'utilisation des pesticides. Il faut préciser que l'arrondissement continuera à appliquer toutes les autres dispositions du Règlement.

Avec le règlement actuel de la Ville sur l'utilisation des pesticides (04-041), les applicateurs commerciaux de pesticides doivent faire une demande de permis d'utilisation temporaire, à chaque intervention souhaitée, et dans chaque arrondissement concerné.

À partir du 1er janvier 2022, un permis annuel sera requis pour tout applicateur commercial de pesticides. Le nouveau règlement prévoit une gestion centralisée des permis afin de permettre un meilleur encadrement des utilisateurs commerciaux de pesticides et de faciliter les procédures pour ces derniers. De plus, les applicateurs commerciaux devront transmettre annuellement leurs registres d'utilisations de pesticides à la Ville

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

En vertu du règlement actuel de la Ville sur l'utilisation des pesticides (04-041), les applicateurs commerciaux de pesticides doivent faire une demande de permis d'utilisation temporaire, à chaque intervention souhaitée, et dans chaque arrondissement concerné. Le Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides de la Ville de Montréal, dont l'entrée en vigueur est prévue au 1er janvier 2022, prévoit qu'un permis annuel sera requis pour tout applicateur commercial de pesticides. De plus, les applicateurs commerciaux devront transmettre annuellement leurs registres d'utilisations de pesticides à la Ville.

L'offre de services du BTER comprend les éléments suivants : la gestion des permis, soit l'application des articles 25, 27, 28 relatifs à la délivrance et à la révocation des permis; la gestion de registres d'utilisation des pesticides transmis par les applicateurs commerciaux des pesticides : recueillir, analyser et conserver les registres d'utilisation des pesticides reçus annuellement par les arrondissements en vertu du 3 alinéa de l'article 18.

JUSTIFICATION

Conformément au premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), le conseil de la ville peut offrir à tous les arrondissements de prendre en charge un service relié à une compétence relevant de ces derniers, soit en l'espèce l'application de certaines dispositions du Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides. La résolution du conseil de la ville prend effet à compter de l'adoption par un conseil d'arrondissement d'une résolution acceptant la fourniture de services. La délégation au BTER pour la prise en charge de la gestion des permis, de même que la gestion des registres d'utilisation des pesticides permet d'optimiser les procédures de l'administration municipale.

Finalement, le Bureau de la transition écologique et de la résilience dispose des ressources pour effectuer le contrôle des points de vente de pesticides ainsi que pour la gestion des permis annuels des applicateurs commerciaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

MONTRÉAL 2030

Cette initiative s'ancre dans l'une des 4 orientations incontournables de Montréal 2030, soit Accélérer la transition écologique (Plan climat - Action 23 : Resserrer le cadre du règlement municipal sur les pesticides)

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nicolas DEDOVIC, Direction générale

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marjorie GUILLEMETTE-LAVOIE
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Yves EKILA
Chef de division - Parcs et horticulture

Le : 2021-09-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1217549018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reconduire la reconnaissance et le soutien des organismes suivants : Impulsion-travail, Les Fourchettes de l'Espoir, le Centre des jeunes l'Escale de Montréal-Nord, Un itinéraire pour tous, Mouvement Jeunesse Montréal-Nord (Café Jeunesse Multiculturel) et la Corporation de développement économique (CDEC) de Montréal-Nord, à titre de partenaire de mission partagée, de l'Escadron 801, de Nos jeunes à coeur, à titre de partenaire de mission complémentaire, pour la période de novembre 2021 à décembre 2022.

QUE soient reconduits la reconnaissance et le soutien des organismes suivants : Impulsion-travail, Les Fourchettes de l'Espoir, le Centre des jeunes l'Escale de Montréal-Nord, Un itinéraire pour tous, Mouvement Jeunesse Montréal-Nord (Café Jeunesse Multiculturel) et la Corporation de développement économique (CDEC) de Montréal-Nord, à titre de partenaire de mission partagée, de l'Escadron 801, de Nos jeunes à coeur, à titre de partenaire de mission complémentaire, pour la période de novembre 2021 à décembre 2022.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-16 16:18

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217549018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reconduire la reconnaissance et le soutien des organismes suivants : Impulsion-travail, Les Fourchettes de l'Espoir, le Centre des jeunes l'Escale de Montréal-Nord, Un itinéraire pour tous, Mouvement Jeunesse Montréal-Nord (Café Jeunesse Multiculturel) et la Corporation de développement économique (CDEC) de Montréal-Nord, à titre de partenaire de mission partagée, de l'Escadron 801, de Nos jeunes à coeur, à titre de partenaire de mission complémentaire, pour la période de novembre 2021 à décembre 2022.

CONTENU

CONTEXTE

La Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord (ci-après nommé la politique) a été adoptée le 11 octobre 2011 et elle est entrée en vigueur au mois de janvier 2012.

Cette politique permet d'encadrer le partenariat qui prévaut à Montréal-Nord ainsi que le soutien que l'arrondissement accorde aux organismes œuvrant dans les domaines du développement social, culturel, communautaire, des loisirs et du sport, à l'intention des résidents de Montréal-Nord. Elle incite les organismes à avoir une gestion rigoureuse des ressources consenties à cet effet. Elle fixe pour ces partenaires des règles claires, équitables et transparentes pour l'accès aux équipements et à l'aide financière fournie par l'arrondissement. À cet égard, elle contribue à assurer aux citoyens de Montréal-Nord une offre de services diversifiée et de qualité en matière de culture, de sport, de loisir ainsi qu'un soutien au développement social.

Les organismes suivants : Impulsion travail, les Fourchettes de l'Espoir, le Centre des jeunes l'Escale, un Itinéraire pour tous et la CDEC de Montréal-Nord, l'Escadron 801, Nos jeunes à coeur, ont déposé une demande de renouvellement de reconnaissance auprès de l'arrondissement de Montréal-Nord. Tous les documents requis ont été jugés conformes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 10 489 (3 décembre 2019) : Annuler la résolution CA18 10 440 qui suspendait l'application de l'article 6.3 de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de Montréal-Nord qui permet de reconnaître de nouveaux organismes.
CA18 10440 (12 novembre 2018) : Suspendre temporairement l'application de l'article 6.3 de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de Montréal-Nord qui permet de reconnaître de nouveaux organismes.

--	--

CA16 10 236 (13 juin 2016) : Amender la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord afin d'y inclure un programme de subvention pour une aide d'urgence destinée aux personnes et familles défavorisées.

DESCRIPTION

La politique énonce les principes, les objectifs et les critères qui guident l'arrondissement de Montréal-Nord dans le processus de reconnaissance, à titre de partenaires, des organismes qui œuvrent sur son territoire. Elle précise également les règles à suivre par ces organismes pour obtenir cette reconnaissance et la maintenir.

La politique établit le statut de chaque organisme reconnu en fonction du niveau de complémentarité de sa mission avec celle de l'arrondissement de Montréal-Nord. L'accès aux ressources financières, matérielles et techniques de l'arrondissement dépend principalement de ce statut. Ainsi, les organismes reconnus par l'arrondissement sont susceptibles d'appartenir à l'une ou l'autre des catégories ou sous-catégories d'organismes suivants :

1. Les partenaires de mission
 - a. Les partenaires de mission complémentaire
 - b. Les partenaires de mission partagée
2. Les partenaires associés
 - a. Les partenaires institutionnels
 - b. Les partenaires de concertation
3. Les partenaires privés

Chaque catégorie nécessite de satisfaire à des critères de reconnaissance spécifiques. Une reconnaissance est valide pour trois ans. De plus, à certaines conditions et selon le type d'organismes, une reconnaissance permet d'obtenir une aide financière dans le cadre des cinq programmes suivants :

- Les subventions aux organismes de loisirs;
- Les subventions aux clubs sportifs;
- Les subventions aux organismes culturels;
- Les subventions pour des projets spéciaux;
- Les subventions provenant de la Ville de Montréal et gérées de concert avec l'arrondissement.

La politique précise également les conditions et les règles d'accès au soutien matériel et technique fourni par l'arrondissement. Selon le type d'usage (occasionnel, périodique et permanent), elle contient notamment des indications sur les priorités d'accès aux locaux et plateaux gérés par l'arrondissement. Aussi, des règles spécifiques s'appliquent pour les locaux à vocation culturelle et ceux à vocation communautaire de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord (MCC).

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Le renouvellement de reconnaissance de ces organismes est en lien avec le plan stratégique Montréal 2030 à l'effet de miser sur la transparence, l'ouverture et le partage des données ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective. L'arrondissement tend à soutenir le suivi des reconnaissances et effectuer des suivis équitables pour donner la meilleure chance possible aux organismes de

continuer leurs offres de services auprès des citoyens de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de Montréal-Nord permet d'avoir une approche équitable et transparente dans le traitement des demandes de nombreux organismes partenaires. Le but de cette politique est de soutenir les organismes sans but lucratif dont la mission s'harmonise avec les orientations, les politiques et le plan d'action de l'arrondissement. En ce sens, ces organismes constituent des partenaires de premier plan permettant à l'arrondissement de Montréal-Nord de réaliser sa mission auprès des citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement est en processus de révision de sa Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude FOURNIER
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Claudiel TOUSSAINT
Directeur

Le : 2021-11-08



Dossier # : 1217549016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la reconnaissance de l'organisme Ensemble Tonique à titre de partenaire privé, pour la période de novembre 2021 à octobre 2022.

QUE soit approuvée la reconnaissance de l'organisme Ensemble Tonique, à titre de partenaire privé, pour la période de novembre 2021 à octobre 2022.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-10 16:00

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217549016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la reconnaissance de l'organisme Ensemble Tonique à titre de partenaire privé, pour la période de novembre 2021 à octobre 2022.

CONTENU

CONTEXTE

La Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord (ci-après nommé la politique) a été adoptée le 11 octobre 2011 et elle est entrée en vigueur au mois de janvier 2012.

Cette politique permet d'encadrer le partenariat qui prévaut à Montréal-Nord ainsi que le soutien que l'arrondissement accorde aux organismes œuvrant dans les domaines du développement social, culturel, communautaire, des loisirs et du sport, à l'intention des résidents de Montréal-Nord. Elle incite les organismes à avoir une gestion rigoureuse des ressources consenties à cet effet. Elle fixe pour ces partenaires des règles claires, équitables et transparentes pour l'accès aux équipements et à l'aide financière fournie par l'arrondissement. À cet égard, elle contribue à assurer aux citoyens de Montréal-Nord une offre de services diversifiée et de qualité en matière de culture, de sport, de loisir ainsi qu'un soutien au développement social.

Ensemble Tonique a déposé une demande de reconnaissance à titre de partenaire privé. Tous les documents requis ont été jugés conformes

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 10 489 (3 décembre 2019) : Annuler la résolution CA18 10 440 qui suspendait l'application de l'article 6.3 de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de Montréal-Nord qui permet de reconnaître de nouveaux organismes.

CA18 10440 (12 novembre 2018) : Suspendre temporairement l'application de l'article 6.3 de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de Montréal-Nord qui permet de reconnaître de nouveaux organismes.

--	--

CA16 10 236 (13 juin 2016) : Amender la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord afin d'y inclure un programme de subvention pour une aide d'urgence destinée aux personnes et familles défavorisées.

DESCRIPTION

La politique énonce les principes, les objectifs et les critères qui guident l'arrondissement de

Montréal-Nord dans le processus de reconnaissance, à titre de partenaires, des organismes qui œuvrent sur son territoire. Elle précise également les règles à suivre par ces organismes pour obtenir cette reconnaissance et la maintenir.

La politique établit le statut de chaque organisme reconnu en fonction du niveau de complémentarité de sa mission avec celle de l'arrondissement de Montréal-Nord. L'accès aux ressources financières, matérielles et techniques de l'arrondissement dépend principalement de ce statut. Ainsi, les organismes reconnus par l'arrondissement sont susceptibles d'appartenir à l'une ou l'autre des catégories ou sous-catégories d'organismes suivants :

1. Les partenaires de mission
 - a. Les partenaires de mission complémentaire
 - b. Les partenaires de mission partagée
2. Les partenaires associés
 - a. Les partenaires institutionnels
 - b. Les partenaires de concertation
3. Les partenaires privés

Chaque catégorie nécessite de satisfaire à des critères de reconnaissance spécifiques. Une reconnaissance est valide pour trois ans. De plus, à certaines conditions et selon le type d'organismes, une reconnaissance permet d'obtenir une aide financière dans le cadre des cinq programmes suivants :

- Les subventions aux organismes de loisirs;
- Les subventions aux clubs sportifs;
- Les subventions aux organismes culturels;
- Les subventions pour des projets spéciaux;
- Les subventions provenant de la Ville de Montréal et gérées de concert avec l'arrondissement.

La politique précise également les conditions et les règles d'accès au soutien matériel et technique fourni par l'arrondissement. Selon le type d'usage (occasionnel, périodique et permanent), elle contient notamment des indications sur les priorités d'accès aux locaux et plateaux gérés par l'arrondissement. Aussi, des règles spécifiques s'appliquent pour les locaux à vocation culturelle et ceux à vocation communautaire de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord (MCC).

Ensemble Tonique a pour mission l'organisation et l'administration d'un groupe genre «big band», orchestre à vents de jazz, de faire participer les membres du groupe sous forme de prestations musicales à des activités caritatives telles que levée de fonds pour aider des organismes communautaires ou humanitaires et d'autofinancer les dépenses de l'organisme afin de favoriser l'atteinte de buts visés : recevoir des dons, legs, biens et autres.

Ensemble Tonique est un groupe de 20 musiciens qui a pour but de développer la culture de la musique jazz à Montréal-Nord. Ce nouvel organisme culturel souhaite participer au Festival des arts de Montréal-Nord en 2022. Il participe depuis quelques années au Festival de jazz de Montréal. Le groupe souhaite faire rayonner l'arrondissement de Montréal par l'apport de la culture jazz et par sa participation aux différentes activités et événements sur le territoire.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Montréal-Nord, étant en révision de sa Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, souhaite que les organismes nouvellement reconnus le soient pour une période d'un an.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

La reconnaissance de ce nouvel organisme culturel est en lien avec le plan stratégique Montréal 2030 à l'effet de soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de Montréal-Nord permet d'avoir une approche équitable et transparente dans le traitement des demandes de nombreux organismes partenaires. Le but de cette politique est de soutenir les organismes sans but lucratif dont la mission s'harmonise avec les orientations, les politiques et le plan d'action de l'arrondissement. En ce sens, ces organismes constituent des partenaires de premier plan permettant à l'arrondissement de Montréal-Nord de réaliser sa mission auprès des citoyens.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ensemble Tonique est à sa première reconnaissance et par conséquent, l'organisme sera reconnu pour une durée d'un an.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Le présent dossier est conforme à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude FOURNIER
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-11-08

Claudel TOUSSAINT
Directeur



Dossier # : 1213573016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Les Maisons de transition de Montréal inc. (Maison Saint-Laurent) pour la tenue de leur soirée bénéfice qui a eu lieu le 18 novembre 2021, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est recommandé :

QUE soit entérinée une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Les Maisons de transition de Montréal Inc. (Maison Saint-Laurent) pour la tenue de leur soirée bénéfice qui a eu lieu le 18 novembre 2021, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-11 15:00

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1213573016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Les Maisons de transition de Montréal inc. (Maison Saint-Laurent) pour la tenue de leur soirée bénéfice qui a eu lieu le 18 novembre 2021, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

CONTENU

CONTEXTE

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 10300: Accorder une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Les Maisons de transition de Montréal inc. (Maison Saint-Laurent) pour permettre la poursuite de leur mission de favoriser la réhabilitation et la réintégration des personnes contrevenantes qu'elle héberge, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

CA19 10462: Entériner une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Les Maisons de transition de Montréal inc. (Maison Saint-Laurent) pour la tenue de leur soirée bénéfice qui a eu lieu le 24 octobre 2019, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

CA16 10391: Accorder une contribution financière de 250 \$ à l'organisme Les Maisons de transition de Montréal inc. (Maison Saint-Laurent) pour la tenue de leur soirée bénéfice qui aura lieu le 20 octobre et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2016.

DESCRIPTION

Entériner une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Les Maisons de transitions de Montréal Inc. (Maison Saint-Laurent) pour soutenir la tenue d'une soirée bénéfice qui a eu lieu le jeudi le 18 novembre 2021 à l'École hôtelière de Montréal Calixa-Lavallée.

Cette soirée réunira les cent personnes les plus en vue du milieu socio-économique de Montréal-Nord. Les profits de cette soirée iront à la Maison Saint-Laurent, une maison de transition qui soutient la prévention de la délinquance et réintégration sociale et communautaire de personnes contrevenantes adultes.

Cette contribution est demandée à même le budget discrétionnaire des élus.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera imputée dans le budget de fonctionnement.
Fournisseur: 129413.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna MIELCZAREK
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice de la Performance, du greffe et des services administratifs

Le : 2021-11-11



Dossier # : 1213573017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 500 \$, auprès de la Fondation de l'hôpital Marie-Clarac pour l'achat d'une publicité pour le concert de Noël du 1er décembre 2021, et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2021.

Il est recommandé :

QUE soit autorisée une dépense de 500 \$ auprès de la Fondation de l'hôpital Marie-Clarac pour l'achat d'une publicité pour le concert de Noël du 1er décembre 2021 et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2021;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-11 14:59

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1213573017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 500 \$, auprès de la Fondation de l'hôpital Marie-Clarac pour l'achat d'une publicité pour le concert de Noël du 1er décembre 2021, et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2021.

CONTENU**CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement l'achat d'espaces publicitaires lors d'activités sportives, communautaires, de loisirs ou culturelles tenues dans l'arrondissement. Ces dépenses sont portées au budget de publicité / frais de représentation des élus pour l'année financière courante.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Il est recommandé d'autoriser une dépense de 500 \$, sans taxes, auprès de la Fondation de l'hôpital Marie-Clarac pour l'achat d'une publicité pour le concert de Noël du 1er décembre 2021, et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2021.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 500 \$ sera imputée au budget de fonctionnement.
Fournisseur: 144320.

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna MIELCZAREK
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice de la Performance, du greffe et des services administratifs

Le : 2021-11-11



Dossier # : 1219171004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le règlement hors cour 500-22-269690-213 et autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer tous les documents à cet effet.

Il est recommandé

QUE soit autorisé le règlement hors cour 500-22-269690-213;

QUE soit autorisé le secrétaire d'arrondissement à signer tous les documents à cet effet.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-11 15:05

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1219171004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le règlement hors cour 500-22-269690-213 et autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer tous les documents à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Les 17, 24 et 28 septembre 2018, la Ligue de hockey adultes de Montréal, ci-après LHAM, représentée par monsieur Robert Guérin a conclu avec l'arrondissement de Montréal trois contrats visant la location de patinoires en vue de la saison de hockey 2018-2019 soit respectivement le contrat portant le numéro 23247 pour la location de la patinoire de l'Aréna Garon, le contrat portant le numéro 23279 pour la location de la patinoire de l'Aréna Rolland, et le contrat portant le numéro 23331 pour la location de la patinoire de l'Aréna Fleury. Aux termes de ces contrats, la LHAM s'est engagée à payer pour la location de temps de glace dans les patinoires entre septembre 2018 et avril 2019 la somme totale de 51 030 \$, soit la somme de 11 803,50 \$ pour l'Aréna Garon, la somme de 21 838,50 \$ pour l'Aréna Rolland et la somme de 17 388 \$ pour l'Aréna Fleury. Malgré plusieurs suivis, la somme de 51 030 \$ était toujours due.

Ainsi, la direction des affaires juridiques a été mandatée pour recouvrer cette somme et négocier s'il y a lieu une entente. Faisant suite aux pourparlers, les parties en sont arrivées à un règlement hors cour sous réserve de l'approbation de l'instance par laquelle il est requis d'autoriser le secrétaire d'arrondissement à le signer.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s/o

DESCRIPTION

Comme suite à la décision du conseil d'arrondissement autorisant le règlement hors cour et le secrétaire d'arrondissement à signer tous les documents permettant de donner effet à ce règlement hors cour, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social assurera le suivi du dossier afin de respecter les éléments de cette entente.

JUSTIFICATION

Afin de garantir l'exécution des présentes, la LHAM consent à signer un Acquiescement à jugement que la Ville s'engage à conserver et à ne pas déposer au dossier de la Cour à moins d'un défaut de la LHAM de respecter les termes et conditions des paiements énoncés dans

l'entente.

La LHAM convient que tout défaut de respecter les termes et conditions de l'entente entraînera de plein droit la déchéance du bénéfice du terme et permettra alors à la Ville de déposer, sans autre avis ni délai, au dossier de la Cour l'*Acquiescement à jugement* signé par la LHAM et d'ainsi percevoir de plein droit, en plus du montant en capital de 51 030 \$, les intérêts au taux légal et majoré de l'indemnité additionnelle prévue à l'article 1619 du *Code civil du Québec* sur la totalité de tout solde dû au jour du défaut.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Novembre 2021- Conseil d'arrondissement- Autorisation du règlement hors cour et signature de celui-ci.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-11-11

Carine HADDAD
Directrice des services administratifs



Dossier # : 1217987006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter et déposer en vue d'adopter à une séance ultérieure le projet de Règlement RGCA22-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2022).

QUE soit donné un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure le Règlement RGCA22-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2022);
ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA22-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2022).

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-10 09:30

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217987006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter et déposer en vue d'adopter à une séance ultérieure le projet de Règlement RGCA22-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2022).

CONTENU**CONTEXTE**

L'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, autorise un conseil d'arrondissement à employer des modes de tarification pour financer l'ensemble ou une partie de ses activités, biens ou services, à la condition que le mode de tarification soit un prix exigé sur une base ponctuelle, sous forme d'abonnement ou selon des modalités analogues à celles d'un abonnement pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré de l'activité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 10522 Adopter le Règlement RGCA20-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2020)
CA 20 10363 Adopter le Règlement RGCA21-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2021)

DESCRIPTION

En général, les tarifs ont été augmentés de ____ % ce qui représente l'IPC.

JUSTIFICATION

La réalisation des objectifs de revenus prévus au budget 2022 est tributaire de l'application de ces tarifs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTRÉAL 2030

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public de promulgation et d'entrée en vigueur du Règlement sera publié sur le site Internet de l'arrondissement.

Diffusion à toutes les directions de l'arrondissement pour application.

Diffusion dans les publications de l'arrondissement, selon la pertinence .

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement : séance du 22 novembre 2021;

Adoption du règlement : séance du 13 décembre 2021;

Entrée en vigueur du règlement : 1er janvier 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc-Aurele APLOGAN, Montréal-Nord

Lecture :

Marc-Aurele APLOGAN, 14 octobre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Sophie BERGERON
Secrétaire d'arrondissement substitut

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice des services administratifs

Le : 2021-10-26



Dossier # : 1217987007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter et déposer en vue d'adopter à une séance ultérieure le Règlement RGCA22-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022) (0,1475 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière).

QUE soit donné un avis de motion en vue d'adopter à une prochaine séance le Règlement RGCA22-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022) (0,1475 \$ par 100 \$ d'évaluation);
ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA22-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022) (0,1475 \$ par 100 \$ d'évaluation).

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-04 18:35

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217987007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter et déposer en vue d'adopter à une séance ultérieure le Règlement RGCA22-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022) (0,1475 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière).

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'équilibrer le budget 2022 qui a été présenté au conseil d'arrondissement lors de la séance extraordinaire du 22 novembre 2021 à 19 h 30, l'arrondissement doit maintenir une taxe relative aux services pour l'année financière 2022. Cette taxe est appliquée sur les immeubles imposables de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 10 364 Adopter le Règlement RGCA21-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2021) (0,1475 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière)

DESCRIPTION

Depuis 2013, dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements, un espace fiscal avait été cédé aux arrondissements correspondant à 0,05 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière de chacun des arrondissements en contrepartie d'une diminution équivalente des transferts centraux qui étaient versés. Ces transferts centraux assurent le financement des services de base.

De plus, une taxe relative aux services est une taxe locale permet de compléter les transferts centraux consentie par le Service des finances afin de maintenir ou d'améliorer les services à la population nord-montréalaise.

Afin de simplifier l'adoption de la Réglementation et la perception des taxes, l'arrondissement adopte un seul Règlement qui représente l'addition de la taxe relative aux services (0,0975 \$ du 100 \$ d'évaluation) et de la taxe relative aux services correspondants à l'espace fiscal cédé (0,05 \$ du 100 \$ d'évaluation) pour un total de 0,1475 \$ du 100 \$ d'évaluation.

JUSTIFICATION

En vertu de l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, le conseil d'arrondissement peut, par règlement, dans le but d'augmenter le niveau de ses services, exiger une compensation de chaque propriétaire d'un immeuble imposable de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Des revenus de l'ordre de 10 189 600 \$ \$ ont été estimés pour le budget 2022 à l'égard de ces taxes. Le taux de la taxe locale d'arrondissement correspondant à ces revenus a été fixé par le Conseil d'arrondissement 0,1475 \$ par 100 \$ d'évaluation.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans le produit de cette taxe, l'arrondissement ne pourrait déposer un budget 2022 équilibré et serait obligé de réduire ses services à la population.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis public au moins 7 jours avant le dépôt de l'avis de motion : article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;
Avis de motion et présentation du projet de règlement : séance du 22 novembre 2021;
Avis public au moins 7 jours avant l'adoption du règlement : article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;
Adoption du règlement : séance du 13 décembre 2021;
Avis de promulgation : décembre 2021;
Entrée en vigueur : 1er janvier 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, qui permet au conseil d'arrondissement d'imposer une taxe sur tout ou partie des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.
À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc-Aurele APLOGAN, Montréal-Nord

Lecture :

Marc-Aurele APLOGAN, 14 octobre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Sophie BERGERON
Secrétaire d'arrondissement substitut

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-11-01

Carine HADDAD
Directrice des services administratifs



Dossier # : 1217987008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement RGCA22-10-0003 autorisant un emprunt de 900 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

QUE soit donné un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure le Règlement RGCA21-10-0003 autorisant un emprunt de 900 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales;
ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA21-10-0003 autorisant un emprunt de 900 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-16 17:18

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217987008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement RGCA22-10-0003 autorisant un emprunt de 900 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

CONTENU**CONTEXTE**

À chaque année, l'arrondissement de Montréal-Nord effectue des travaux de réfection de pavages et de trottoirs afin de maintenir les rues dans un bon état. Pour l'année 2022, un montant de 900 000 \$ a été prévu au Programme décennal d'investissement (PDI) afin de réaliser ces travaux. Ce montant de 900 000 \$ sera financé en totalité par règlement d'emprunt.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 10 365 Adopter le Règlement RGCA21-10-0003 autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 900 000 \$ relatif au projet de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaire et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs en 2022. La somme comprend les honoraires professionnels de surveillance des travaux, de laboratoire de sols et les autres dépenses incidentes imprévues, ainsi que les taxes nettes de ristournes. Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 15 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

- Le maintien en bon état du pavage et des trottoirs de l'arrondissement;
- Travaux d'éclairage de rue et remplacement de lampadaire;
- L'autorisation du règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisation.

Le montant à financer par emprunt s'établit à 900 000 \$.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les budgets sont prévus à l'année 2022 du présent Programme triennal d'immobilisations et s'établissent comme suit :

Numéro de projet/sous-projet	Nom de projet/sous-projet	Montant
Projet no 55716	Programme de réfection routière	
Sous-projet no 22-55716-400	Réfection de rues	200 000 \$
Sous-projet no 22-55716-500	Équipement mobilité - apaisement	700 000 \$
TOTAL		900 000 \$

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement : séance du 22 novembre 2021;

Adoption du règlement d'emprunt : séance du 13 décembre 2021;

Approbation du règlement d'emprunt par la Ministère des Affaires municipales et Habitation : 2022;

Avis public de promulgation et d'entrée en vigueur : 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est en conformité aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et sa politique de gestion de la dette.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc-Aurele APLOGAN, Montréal-Nord

Lecture :

Marc-Aurele APLOGAN, 14 octobre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Sophie BERGERON
Secrétaire d'arrondissement substitut

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-11-01

Carine HADDAD
Directrice des services administratifs



Dossier # : 1217987009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement RGCA22-10-0004 autorisant un emprunt de 1 100 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

QUE soit donné un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure le Règlement RGCA21-10-0004 autorisant un emprunt de 1 100 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables;
ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA21-10-0004 autorisant un emprunt de 1 100 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-12 14:29

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1217987009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement RGCA22-10-0004 autorisant un emprunt de 1 100 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

CONTENU

CONTEXTE

À chaque année, l'arrondissement de Montréal-Nord effectue des travaux dans divers parcs et espaces verts pour les rendre conformes au Plan directeur, en améliorer l'accessibilité et la sécurité des utilisateurs. Pour l'année 2022, un montant de 3 404 000 \$ a été prévu au Programme décennal d'investissement (PDI) afin de réaliser ces travaux. Une partie du montant, soit 1 100 000 \$ sera financé par règlement d'emprunt, et le solde, soit 2 304 000 \$ par le surplus de l'arrondissement et les fonds de parcs .

Le présent rapport a pour but de donner un avis de motion, de présenter et de déposer en vue d'adopter un règlement d'emprunt de 1 100 000 \$ dans le cadre du Programme décennal d'investissement (PDI) exercices 2022-2031.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 10 366 Adopter le Règlement RGCA21-10-0004 autorisant un emprunt de 1 096 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 1 100 000 \$ relatif aux projets de travaux de réaménagement dans les parcs et espaces verts en 2022. La somme comprend les honoraires professionnels, la surveillance des travaux, le laboratoire de contrôle des matériaux et les autres dépenses incidentes et imprévues, ainsi que les taxes nettes de ristournes. Le terme de l'emprunt et de ses refinancements ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront remboursées à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 dudit règlement.

JUSTIFICATION

Il est important d'assurer la continuité de la mise aux normes et des réaménagements des parcs et espaces verts de l'arrondissement selon le Plan directeur des parcs, espaces verts et équipements communautaires.

L'autorisation du règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt s'établit à 1 100 000 \$.
Les budgets sont prévus à l'année 2022 du présent Programme triennal d'immobilisations et se présente comme suit :

Numéro de projet/ sous-projet	Nom de projet/sous-projet	Montant
Projet no 25850	Programme de développement	
Sous-projet no 22-25850-500	Acquisition et aménagement de l'espace public coin du nord	1 000 000 \$
TOTAL		1 000 000 \$

Numéro de projet/ sous-projet	Nom de projet/sous-projet	Montant
Projet no 34616	Programme de réaménagement de parcs	
Sous-projet no 22-34616-200	Parcs et espaces publics- mobilier urbain	100 000 \$
TOTAL		100 000\$

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces travaux visent à améliorer de façon marquée la mise aux normes, l'accessibilité et la sécurité dans les parcs et espaces verts de l'arrondissement de Montréal-Nord

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion, présentation et dépôt d'un projet de règlement d'emprunt : séance du 22 novembre 2021;
Adoption du règlement d'emprunt : séance du 13 décembre 2021;
Approbaton du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et Habitation : 2022;
Avis public de promulgation et d'entrée en vigueur : 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et sa politique de gestion de la dette.
À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc-Aurele APLOGAN, Montréal-Nord

Lecture :

Marc-Aurele APLOGAN, 14 octobre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Sophie BERGERON
Secrétaire d'arrondissement substitut

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice des services administratifs

Le : 2021-11-01



Dossier # : 1217987010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement RGCA22-10-0005 autorisant un emprunt de 2 214 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

QUE soit donné un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure le Règlement RGCA21-10-0005 autorisant un emprunt de 2 214 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement;
ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA21-10-0005 autorisant un emprunt de 2 214 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-18 18:48

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217987010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement RGCA22-10-0005 autorisant un emprunt de 2 214 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

Pour l'année 2022, l'arrondissement de Montréal-Nord avait prévu un montant de 3 334 000 \$ au Programme décennal d'investissement (PDI) exercices 2022-2031 afin de réaliser des rénovations et la construction de certains bâtiments de l'arrondissement de Montréal-Nord. Une partie de ce montant, soit 2 214 000 \$, sera financée par règlement d'emprunt, et le solde, soit 520 000\$ par le surplus de l'arrondissement.

Le présent dossier a pour but de donner un avis de motion, de présenter et de déposer en vue d'adopter un règlement d'emprunt de 2 214 000 \$ dans le cadre du Programme décennal d'investissement (PDI) exercices 2022-2031 dans le but de procéder à la construction et à la rénovation de bâtiments.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 10 367 Adopter le Règlement RGCA21-10-0005 autorisant un emprunt de 2 518 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt totalisant 2 214 000 \$, soit un montant de 2 214 000 \$ relatif aux projets de construction et de rénovation de bâtiments en 2022. La somme comprend la gérance des projets, les honoraires professionnels en architecture et en génie ainsi que la surveillance des travaux, les autres dépenses incidentes et imprévues ainsi que les taxes nettes de ristournes. Le terme de l'emprunt et de ses refinancements ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront remboursées à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 dudit règlement.

Certains bâtiments de l'arrondissement doivent être restaurés en raison de leur désuétude.

L'autorisation du règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisation.

Le montant à financer par emprunt s'établit à 2 214 000 \$.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les budgets sont prévus à l'année 2022 du présent Programme décennal d'investissement (PDI) exercices 2022-2031 et s'établissent comme suit :

Numéro de projet/sous-projet	Nom de projet/sous-projet	Montant	
Projet no 66016	Programme de protection des bâtiments		
Sous-projet no 22-66016-100	Édifices publics - protection Aréna Rolland - réfection de la toiture et du système mécanique Bibliothèque Henri-Bourassa - entrée extérieure Mairie - réparation de marches extérieures et colonnes Mairie - toiture métallique et marquise Travaux publics - toiture - garage et remisage Travaux publics - aménagement espaces de travail Parc St-Laurent - agrandissement chalet	600 000 \$	
Sous-projet no 22-66016-200		200 000 \$	
Sous-projet no 22-66016-300		270 000 \$	
Sous-projet no 22-66016-400		175 000 \$	
Sous-projet no 22-66016-420		275 000 \$	
Sous-projet no 22-66016-500		564 000 \$	
Sous-projet no 22-66016-510		100 000 \$	
Sous-projet no 22-66016-700		30 000 \$	
TOTAL			2 214 000 \$

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement : séance du 22 novembre 2021;

Adoption du règlement d'emprunt : séance du 13 décembre 2021;

Ouverture de registre : janvier 2022;

Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et Habitation : 2022;

Avis de promulgation et d'entrée en vigueur : 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc-Aurele APLOGAN, Montréal-Nord

Lecture :

Marc-Aurele APLOGAN, 14 octobre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Sophie BERGERON
Secrétaire d'arrondissement substitut

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice des services administratifs

Le : 2021-11-01

**Dossier # : 1217758008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter un projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier les paramètres de densité du secteur 15-C1 et afin d'établir ce secteur comme un secteur à construire, le tout permettant la construction de projets institutionnels.

Il est recommandé :

QUE soit donné un avis de motion, présenté et déposé un projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier les paramètres de densité du secteur 15-C1 notamment sur la carte 3.1.2 du Plan d'urbanisme « *la densité de construction* » afin de permettre la construction de projets institutionnels, à l'intersection nord-est des boulevards Albert-Hudon et Maurice-Duplessis sur le lot actuel 1 667 909 du cadastre du Québec, dont copie est jointe en annexe du présent sommaire;

QUE soit adopté le projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'établir comme un secteur à construire le secteur 15-C1 sur la carte 1.1 du Plan d'urbanisme « *les secteurs établis, les secteurs à construire et les secteurs à transformer* » , dont copie est jointe en annexe du présent sommaire;

ET QU'une consultation écrite d'une durée minimale de 15 jours soit tenue conformément au décret 2021-054.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-16 17:26

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217758008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter un projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier les paramètres de densité du secteur 15-C1 et afin d'établir ce secteur comme un secteur à construire, le tout permettant la construction de projets institutionnels.

CONTENU**CONTEXTE**

Depuis juin 2020, l'arrondissement de Montréal-Nord est en discussion avec la Société québécoise des infrastructures (SQI), mandataire du gouvernement, le centre de service scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI) et la firme « NEUF architectes » pour la construction de deux écoles (primaire et secondaire) dans le secteur nord-est, plus précisément à l'intersection nord-est des boulevards Albert-Hudon et Maurice-Duplessis sur le lot actuel 1 667 909 du cadastre du Québec.

Le terrain actuellement vacant a été choisi par le Gouvernement du Québec comme un emplacement adéquat pour l'aménagement de ces deux écoles. Ces projets s'inscrivent en continuité avec la volonté de l'arrondissement de Montréal-Nord qui souhaite depuis plusieurs années que le site soit redéveloppé. Ce projet écologique et inclusif sera un atout pour le quartier nord-est de l'arrondissement.

Cependant, les paramètres de densité actuels du Plan d'urbanisme ne permettent pas de réaliser des projets institutionnels viables sur ce terrain. Les projets dérogent aux dispositions de densité tel le coefficient d'occupation au sol et au taux d'implantation. En conséquence, la construction de ces immeubles à des fins institutionnelles requiert une modification à la carte des densités afin de modifier les paramètres de densité du secteur 15-C1 et afin d'établir ce secteur comme un secteur à construire.

Le conseil municipal peut modifier le Plan d'urbanisme en suivant le processus prévus aux articles 109 à 110.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 10 258 (21 septembre 2021) : Adopter le projet de résolution PP-048 afin de permettre la construction d'un établissement scolaire (école secondaire) et l'aménagement d'un parc/terrain de jeu à l'angle des boulevards Albert-Hudon et Maurice-Duplessis sur les lots 6 458 755 et 6 422 824 du cadastre du Québec, soit le 12001 boulevard Albert-Hudon, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

DESCRIPTION

Le terrain visé par la demande (lot 1 667 909) est actuellement vacant et a une superficie de 81 843,6 m². Le terrain, situé à l'est de l'arrondissement de Montréal, est à la limite avec l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles.

Il est bordé au nord et du côté ouest du boulevard par des entreprises industrielles légères dérogatoires, mais protégées par droit acquis. Le Règlement de zonage R.R. 1562 n'autorise désormais que l'usage résidentiel et résidentiel mixte dans ce secteur.

Le projet consiste à réaliser deux projets d'écoles. Celles-ci desserviront notamment le secteur nord-est, situé à l'ouest du projet. Il s'agit d'un quartier très dense où l'on retrouve une forte population en bas âge. Les écoles desservant le secteur sont au maximum de leurs capacités. Ainsi, les nouvelles écoles permettront de les désengorger, en plus d'offrir un projet d'envergure pour le quartier.

De plus, les projets sont situés dans un secteur considéré comme l'entrée est de l'arrondissement de Montréal-Nord. On y retrouve un ensemble institutionnel bien ancré, notamment avec le Cégep Marie-Victorin au sud du projet et Hôpital en santé mentale Rivière-des-Prairies au nord-est. Ces deux établissements se trouvent dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles. Les projets d'écoles viennent donc renforcer ce pôle institutionnel.

Ainsi, le projet des écoles est le coup d'envoi afin de redévelopper ce secteur.

Dérogations demandées

Des changements sont ainsi proposés aux cartes de densités du Plan d'urbanisme :

1. Carte 1.1 de la partie I du Plan d'urbanisme : « Les secteurs établis, les secteurs à construire et les secteurs à transformer »

La carte 1.1 de la partie I du Plan d'urbanisme intitulée « Les secteurs établis, les secteurs à construire et les secteurs à transformer » est modifiée de manière à assurer une cohérence avec la carte des densités de construction de l'arrondissement de Montréal-Nord. La carte devra être modifiée afin d'identifier le secteur à construire.

2. Carte 3.1.2 de la partie I du Plan d'urbanisme : « La densité de construction »

La carte 3.1.2 de la partie I du Plan d'urbanisme intitulée « La densité de construction » est modifiée de manière à modifier les paramètres de densité du secteur 15-C1. :

Plan d'urbanisme (Normes en vigueur) :

Secteur 15-C1

- § bâti de trois à huit étages hors-sol;
- § taux d'implantation au sol moyen à élevé;
- § C.O.S. minimal : 1,5.

Plan d'urbanisme (Normes proposées) :

Secteur 15-C1

- § bâti de trois à huit étages hors-sol;
- § taux d'implantation au sol faible à moyen;
- § C.O.S. minimal : 0,15.

Avis du comité consultatif d'urbanisme

Les projets des écoles ont été discutés avec les membres du CCU.

Avis du comité Jacques-Viger

Comme suite à la séance du 6 juillet 2021, le Comité Jacques-Viger émet un avis favorable à la demande visant à modifier les paramètres de densité au Plan d'urbanisme pour le secteur 15-C1 en vue de permettre la construction des écoles primaires et secondaires sur le boulevard Albert-Hudon, selon le projet qui lui est présenté. Il émet les recommandations suivantes :

01. Mieux intégrer la nature dans l'aménagement paysager du site en créant un lien avec le parc-nature du Ruisseau-De-Montigny, en conservant la totalité des arbres du boisé et en créant une marge de plantation en bordure du stationnement;
02. Réfléchir à la possibilité d'aménager une entrée unique, commune aux deux écoles;
03. Prévoir des aménagements spécifiques pour les adolescents, comme lieux de loisir libre ou de repos;
04. Tirer parti de la présence du bloc de roc et de son dénivelé dans la conception architecturale de l'école primaire;
05. Ancrer le projet dans la stratégie de mobilité durable de l'Arrondissement en aménageant des liens piétons et cyclables sécuritaires, en renforçant le transport collectif et en réduisant les espaces de stationnement.

JUSTIFICATION

CONSIDÉRANT que les objectifs et orientations du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal sont respectés;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un projet gouvernemental afin de combler le besoin en écoles de l'arrondissement;

CONSIDÉRANT que la réduction des paramètres de densité au Plan d'urbanisme du secteur 15-C1 permettra d'augmenter l'offre institutionnelle et sportive dans le secteur;

CONSIDÉRANT que le projet est situé à proximité d'un secteur très dense où l'offre en établissement d'enseignement est déficitaire;

CONSIDÉRANT que le projet permet d'offrir un projet de qualité afin de redynamiser le secteur, sur un terrain avec un fort potentiel de développement qui a toujours été vacant;

CONSIDÉRANT que le projet s'implante le long d'un ensemble institutionnel bien ancré et que le projet viendra renforcer les liens avec ce secteur;

CONSIDÉRANT que la grandeur du terrain permet de réaliser un projet pour la population, avec un aménagement paysager de qualité;

CONSIDÉRANT que les efforts accordés sur le verdissement du site contribuent positivement à la lutte aux îlots de chaleur dans le secteur;

Il est proposé:

QUE soit donné un avis de motion, présenté et déposé un projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier les paramètres de densité

du secteur 15-C1 notamment sur la carte 3.1.2 du Plan d'urbanisme « *la densité de construction* » afin de permettre la construction de projets institutionnels, à l'intersection nord-est des boulevards Albert-Hudon et Maurice-Duplessis sur le lot actuel 1 667 909 du cadastre du Québec, dont copie est jointe en annexe du présent sommaire;

QUE soit adopté le projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'établir comme un secteur à construire le secteur 15-C1 sur la carte 1.1 du Plan d'urbanisme « *les secteurs établis, les secteurs à construire et les secteurs à transformer* », dont copie est jointe en annexe du présent sommaire;

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La modification du Plan d'urbanisme permettra de redévelopper le secteur du boulevard Albert-Hudon ainsi que ces abords.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La consultation publique prévue à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours en conformité avec le décret 2021-054.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et au décret 2021-054, un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement le 29 novembre 2021 mentionnant que tout intéressé peut participer à une consultation écrite de 15 jours (du 30 novembre au 14 décembre 2021) sur le site internet de l'arrondissement. Un avis sera également affiché sur le site du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Novembre 2021

- Conseil d'arrondissement - 22 novembre 2021 - Avis de motion et adoption du projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme.

Décembre 2021

- Avis public - 29 novembre 2021 - annonçant l'assemblée publique;
- Affichage - 29 novembre 2021 - sur le site du projet;
- Consultation écrite d'une durée de 15 jours (du 30 novembre au 14 décembre 2021).

Janvier 2022

- Comité exécutif – janvier 2022 – présentation au comité exécutif.

Février 2022

- Conseil municipal - février 2022 - Adoption du règlement modifiant le Plan

d'urbanisme.

Mars 2022

- Avis public annonçant la possibilité de demander à la Commission municipale du Québec un avis sur la conformité du règlement au Schéma d'aménagement;
- Entrée en vigueur du règlement à l'expiration du délai pour faire une demande à la Commission municipale, si aucune demande n'a été reçue. Si une demande a été reçue, entrée en vigueur du règlement sur délivrance de l'attestation de conformité par la Commission municipale.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daniel AUBÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Caroline LÉPINE, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Caroline LÉPINE, 10 novembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2021-11-01

**Dossier # : 1197177005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme_permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de la séance de consultation et adopter la résolution PP-037, afin de permettre la démolition, le lotissement et la construction de quatre bâtiments résidentiels multifamiliaux isolés totalisant 32 logements sur le lot 1 845 549 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est recommandé :

QUE soit déposé le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 7 mai 2019 à 18 h 45 concernant le projet de résolution PP-037 afin de permettre la démolition, le lotissement et la construction de quatre bâtiments résidentiels multifamiliaux isolés totalisant 32 logements sur le lot 1 845 549 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - RGCA11-10-0007;

QUE soit adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - RGCA11-10-0007, la résolution PP-037 visant à autoriser la démolition, le lotissement et la construction de quatre (4) bâtiments résidentiels multifamiliaux isolés au 11900, avenue L'Archevêque, soit le lot 1 845 549 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

De déroger à la grille RM30-386 et permettre pour le projet :

- un usage résidentiel de classe I (multifamilial 7 à 10 logements) alors que l'usage n'est pas permis;

De déroger à l'article 131 et de permettre pour le projet:

- une marge latérale nord de 1,80 m au lieu de 2,28 m pour les bâtiments n°2, n°3, n°4;
- une marge latérale sud de 1,80 m au lieu de 2,28 m pour les bâtiments n°1, n°2, n°3;

De déroger à l'article 76.2 et d'autoriser pour le projet :

- un revêtement léger (aluminium) dans une proportion maximale de 20 % par façade alors que le matériau est prohibé pour un bâtiment de trois étages et moins;
- un revêtement léger (aluminium) d'une épaisseur de 3 mm au lieu de 3,2 mm;

De déroger à l'article 85 alinéas 2 et d'autoriser pour le projet :

- une hauteur de rez-de-chaussée de 2 m au-dessus du trottoir au lieu de 1,80 m;

De déroger à l'article 85 alinéas 4 et d'autoriser pour le projet :

- des escaliers extérieurs en alcôve menant à un étage plus élevé que le rez-de-chaussée;

De déroger à l'article 97 et d'autoriser pour les bâtiments 1, 2 et 3 :

- 8 bâtiments accessoires par bâtiment principal de type rangement extérieur au lieu de 2 sur chaque terrain;

De déroger à l'article 93 et d'autoriser pour les bâtiments 2 et 3 :

- Des conteneurs semi-enfouis de type «molok» en marge avant alors que l'usage n'est pas permis;

De déroger à l'article 92.20 et d'autoriser pour le bâtiment 4 :

- 0 case de stationnement au lieu de 2 cases;

De déroger à l'article 97 et d'autoriser pour le bâtiment 4 :

- 9 bâtiments accessoires par bâtiment principal de type rangement extérieur au lieu de 2 sur chaque terrain;

QUE cette résolution soit assortie des conditions suivantes :

- QU'une suite soit donnée à cette demande par la délivrance d'un permis de construction, dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution, sous peine de rendre caduque cette résolution;
- QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - RGCA11-10-0007 de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;
- QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

ET conformément aux documents déposés :

- Document de présentation CCU préparé par Rayside Labossière datée de mars 2019 et déposée à la DAUSE le 8 mars 2019;
- Certificat de localisation préparé par Bernard Monette, arpenteur-géomètre, daté du 30 novembre 2015, dossier 13 494, minute 4818 et déposé à la DAUSE

le 1^{er} février 2019.

QUE le tout soit applicable sur le lot 1 845 549 du cadastre du Québec, soit le 11900, avenue L'Archevêque.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2019-05-22 17:43

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1197177005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme_permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de résolution PP-037-1, afin de permettre la démolition, le lotissement et la construction de quatre bâtiments résidentiels multifamiliaux isolés totalisant 32 logements sur le lot 1 845 549 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est recommandé :

QUE soit adopté en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le projet de résolution PP-037-1 visant à autoriser la démolition, le lotissement et la construction de quatre bâtiments résidentiels multifamiliaux isolés totalisant 32 logements au 11900, avenue L'Archevêque, soit le lot 1 845 549 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

De déroger à la grille RM30-386 et permettre un usage résidentiel de classe I (multifamilial 7 à 10 logements) alors que l'usage n'est pas permis;

De déroger à l'article 131 et de permettre une marge latérale nord de 1,8 m au lieu de 2,28 m pour les bâtiments n°2, n°3, n°4 et une marge latérale sud de 1,8 m au lieu de 2,28 m pour les bâtiments n°1, n°2, n°3;

De déroger à l'article 76.2 et d'autoriser un revêtement léger (aluminium) dans une proportion maximale de 20 % par façade alors que le matériau est prohibé pour un bâtiment de trois étages et moins et un revêtement léger (aluminium) d'une épaisseur de 3 000 mm au lieu de 3 200 mm;

De déroger à l'article 85 alinéa 4 et d'autoriser des escaliers extérieurs en alcôve menant à un étage plus élevé que le rez-de-chaussée;

De déroger à l'article 97 et d'autoriser pour les bâtiments 1, 2 et 3, huit bâtiments accessoires par bâtiment principal de type rangement extérieur au lieu de deux sur chaque terrain;

De déroger à l'article 93 et d'autoriser pour les bâtiments 2 et 3, des conteneurs semi-enterrés en marge avant alors que l'usage n'est pas permis;

De déroger à l'article 92.20 et d'autoriser pour le bâtiment 4, 0 case de stationnement au lieu de deux cases;

De déroger à l'article 97 et d'autoriser pour le bâtiment 4, neuf bâtiments accessoires par bâtiment principal de type rangement extérieur au lieu de deux sur chaque terrain;

QUE cette résolution soit assortie des conditions suivantes :

QU'une garantie financière de 3 % soit déposée lors de la délivrance du permis;

QU'une suite soit donnée à cette demande par la délivrance d'un permis de construction, dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution, sous peine de rendre caduque cette résolution;

QUE le règlement sur les PPCMOI RGCA11-10-007-9 entre en vigueur;

QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

ET conformément aux documents déposés :

- Document de présentation CCU préparée par Rayside Labossière datée de mars 2019 et déposée à la DAUSE le 8 mars 2019;
- Document modifiant le document de présentation CCU préparé Rayside Labossière de mars 2019 et déposé le 14 juillet 2021.
- Certificat de localisation préparé par Bernard Monette, arpenteur-géomètre, daté du 30 novembre 2015, dossier 13 494, minute 4818 et déposé à la DAUSE le 1^{er} février 2019;
- Plan d'implantation préparé par Jean-Philippe Giguère arpenteur-géomètre daté du 15 mars 2019 et déposé à la DAUSE le 15 mars 2019.

QUE le tout soit applicable sur le lot 1 845 549 du cadastre du Québec, soit le 11900, avenue L'Archevêque;

ET QU'une séance de consultation soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Signé par Claudel TOUSSAINT **Le** 2021-08-31 20:03

Signataire :

Claudel TOUSSAINT

Directeur
Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du
développement social

**Dossier # : 1197177005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme_permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de consultation écrite et adopter la résolution PP-037-1, afin de permettre la démolition, le lotissement et la construction de quatre bâtiments résidentiels multifamiliaux isolés totalisant 32 logements sur le lot 1 845 549 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est recommandé :

QUE soit adopté le procès verbal de la séance de consultation écrite qui s'est tenue du 3 au 17 septembre 2021;

QUE soit adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n°RGCA11-10-0007, la résolution PP-037-01 visant à autoriser la démolition, le lotissement et la construction de quatre (4) bâtiments résidentiels multifamiliaux isolés au 11900, avenue L'Archevêque, soit le lot 1 845 549 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

De déroger à la grille RM30-386 et permettre pour le projet :

- un usage résidentiel de classe I (multifamilial 7 à 10 logements) alors que l'usage n'est pas permis;

De déroger à l'article 131 et de permettre pour le projet:

- une marge latérale nord de 1,80 m au lieu de 2,28 m pour les bâtiments n°2, n°3, n°4;
- une marge latérale sud de 1.80 m au lieu de 2.28 m pour les bâtiments n°1, n°2, n°3;

De déroger à l'article 76.2 et d'autoriser pour le projet :

- un revêtement léger (aluminium) dans une proportion maximale de 20 % par façade alors que le matériau est prohibé pour un bâtiment de trois étages et moins;
- un revêtement léger (aluminium) d'une épaisseur de 3 000 mm au lieu de 3 200 mm;

De déroger à l'article 85 alinéa 4 et d'autoriser pour le projet :

- des escaliers extérieurs en alcôve menant à un étage plus élevé que le rez-de-chaussée;

De déroger à l'article 97 et d'autoriser pour les bâtiments 1, 2 et 3 :

- 8 bâtiments accessoires par bâtiment principal de type rangement extérieur au lieu de 2

sur chaque terrain;

De déroger à l'article 93 et d'autoriser pour les bâtiments 2 et 3 :

- Des conteneurs semi-enfouis en marge avant alors que l'usage n'est pas permis;

De déroger à l'article 92.20 et d'autoriser pour le bâtiment 4 :

- 0 case de stationnement au lieu de 2 cases;

De déroger à l'article 97 et d'autoriser pour le bâtiment 4 :

- 9 bâtiments accessoires par bâtiment principal de type rangement extérieur au lieu de 2 sur chaque terrain;

QUE cette résolution soit assortie des conditions suivantes :

- QU'une garantie financière de 3 % soit déposée lors de la délivrance du permis;
- QU'une suite soit donnée à cette demande par la délivrance d'un permis de construction, dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution, sous peine de rendre caduque cette résolution;
- QUE le règlement sur les PPCMOI RGCA11-10-007-9 entre en vigueur;
- QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;
- QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

ET conformément aux documents déposés :

- Document de présentation CCU préparée par Rayside Labossière datée de mars 2019 et déposée à la DAUSE le 8 mars 2019;
- Certificat de localisation préparé par Bernard Monette, arpenteur-géomètre, daté du 30 novembre 2015, dossier 13 494, minute 4818 et déposé à la DAUSE le 1^{er} février 2019;
- Plan d'implantation préparé par Jean-Philippe Giguère arpenteur-géomètre daté du 15 mars 2019 et déposé à la DAUSE le 15 mars 2019.

QUE le tout soit applicable sur le lot 1 845 549 du cadastre du Québec, soit le 11900, avenue L'Archevêque;

ET QU'une séance de consultation soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-10 11:25

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197177005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme_permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de la séance de consultation et adopter la résolution PP-037, afin de permettre la démolition, le lotissement et la construction de quatre bâtiments résidentiels multifamiliaux isolés totalisant 32 logements sur le lot 1 845 549 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

CONTENU

CONTEXTE

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 12 mars 2019, relativement à l'autorisation du projet.

ATTENDU l'adoption du premier projet de résolution par le conseil d'arrondissement du 8 avril 2019 (CA19 10 171).

ATTENDU la tenue de la consultation publique du 7 mai 2019.

Il est proposé d'adopter une résolution visant à autoriser la démolition, le lotissement et la construction de quatre (4) bâtiments résidentiels sis au 11900, avenue L'Archevêque soit le lot 1 845 549 du cadastre du Québec, avec les modifications suivantes :

- Ajout d'une dérogation qui ne figurait pas au projet de résolution n°1 mais qui figurait au plan d'implantation présenté aux membres du CCU lors de la séance du 12 mars 2019. Cette dérogation a été intégrée et présentée lors de la consultation publique du 7 mai 2019. La dérogation vise à déroger à l'article quatre-vingt cinq (85) alinéas deux (2) et d'autoriser pour le projet :

- une hauteur de rez-de-chaussée de deux mètres (2m) au-dessus du trottoir au lieu d'un virgule quatre-vingt mètre (1,80m).

- Retrait de la condition visant à ce qu'une garantie financière soit déposée lors de la délivrance du permis.

Étant donné que le projet est approuvé par le service de l'habitation de la Ville de Montréal et financé par le programme Accès-Logis, le service de l'habitation recommande de retirer cette condition pour assurer la viabilité du projet.

- Modification du délai de validité de la résolution de dix-huit (18) mois à vingt-quatre (24) mois.

Étant donné les délais d'approbation qui sont liés à la réalisation de projet de logements sociaux, il est préférable de prolonger le délai de validité de la résolution pour ce projet.

Le projet n'est pas soumis au processus référendaire au regard de l'article 123.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme puisqu'il s'agit d'un projet de logements sociaux.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Sophie BERGERON
agent(e) de recherche

IDENTIFICATION

Dossier # :1197177005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme_permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de résolution PP-037-1, afin de permettre la démolition, le lotissement et la construction de quatre bâtiments résidentiels multifamiliaux isolés totalisant 32 logements sur le lot 1 845 549 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

CONTENU

CONTEXTE

Mise en contexte :

Le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour permettre la démolition d'un bâtiment situé au 11900, avenue l'Archevêque pour y ériger 4 nouveaux immeubles accueillants 32 logements et le permis de construction a été émis le 12 décembre 2019.

Aucune modification au PPCMOI ne porte sur les dérogations accordées, mais plutôt sur les matériaux utilisés ainsi que sur l'ajout d'élément du mobilier urbain.

Modification 1 : La première modification au PPCMOI consiste à la proposition d'un traitement différent de 3 des 4 façades avant des bâtiments du projet.

Un panneau de revêtement métallique façonné prévu en bordure des alcôves des escaliers avant est remplacé par une section de brique.

Nous sommes favorables à cette modification, surtout qu'elle agrémente la façade en créant un cadre de maçonnerie autour de la cage d'escalier ouverte.

Modification 2 : En vertu des normes du CSEM, il appert qu'il est interdit de procéder à des branchements aériens pour le projet et que des branchements électriques souterrains soient requis à travers des unités de BRC sur les terrains privés en façade avant.

Au total, 2 branchements sont requis pour les 4 propriétés.

Considérant les contraintes et les exigences des organismes parapublics et les nôtres, les deux BRC prévus doivent être obligatoirement dissimulés par des unités de lampadaire privé.

Ceci dit, pour un souci d'homogénéité et d'intégration urbaine, nous avons exigé qu'une unité d'éclairage identique soit installée devant chacune des entrées privées et non

seulement devant 2 d'entre-elles.

Des piliers de lampadaires pour BRC vident seront installé devant les deux autres bâtiments.

La proposition respecte les critères du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et des autres règlements locaux d'urbanisme en vigueur.

Recommandation :

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 11900, avenue L'Archevêque, pour modifier un PPCMOI approuvé ayant pour but de modifier le projet.

Considérant que le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme;

Les membres du CCU recommandent FAVORABLEMENT la demande;

ET conformément aux documents déposés :

§ Document de présentation CCU préparée par Rayside Labossière datée de mars 2019 et déposée à la DAUSE le 8 mars 2019;

§ Document modifiant le document de présentation CCU préparé Rayside Labossière de mars 2019 et déposé le 14 juillet 2021.

§ Certificat de localisation préparé par Bernard Monette, arpenteur-géomètre, daté du 30 novembre 2015, dossier 13 494, minute 4818 et déposé à la DAUSE le 1^{er} février 2019;

§ Plan d'implantation préparé par Jean-Philippe Giguère arpenteur-géomètre daté du 15 mars 2019 et déposé à la DAUSE le 15 mars 2019.

Cette demande est conforme aux dispositions du Règlement RGA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord ainsi qu'au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

En conformité à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et adaptée à l'arrêté ministériel en vigueur, un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement et une consultation écrite sera tenue.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic BEAUDRY
conseiller(ere) en aménagement

IDENTIFICATION**Dossier # :1197177005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme_permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de consultation écrite et adopter la résolution PP-037-1, afin de permettre la démolition, le lotissement et la construction de quatre bâtiments résidentiels multifamiliaux isolés totalisant 32 logements sur le lot 1 845 549 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

CONTENU**CONTEXTE**

Lors de la séance ordinaire du 30 aout 2021, le projet de résolution PP-037-1 a été adopté. Conformément aux arrêtés ministériels, une consultation écrite a eu lieu du 3 au 17 septembre 2021

Suite à la tenue de la consultation écrite, il y a lieu de déposer le procès-verbal.

Les modifications apportées au PPCMOI ne sont pas susceptible d'approbation référendaire.

La résolution PP-037-1 doit être adoptée conformément à la loi. Un avis de promulgation et d'entrée en vigueur sera publié suite à la séance du conseil.

La publication des avis publics sur le site Internet de l'arrondissement est conforme à notre Règlement RGCA19-10-0007 sur la publication des avis publics.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic BEAUDRY
conseiller(ere) en aménagement

IDENTIFICATION **Dossier # :1197177005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme_permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le premier projet de résolution PP-037, afin de permettre la démolition, le lotissement et la construction de quatre bâtiments résidentiels multifamiliaux isolés totalisant 32 logements sur le lot 1 845 549 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet consiste en la démolition d'un bâtiment situé au 11900, avenue L'Archevêque pour y ériger quatre (4) nouveaux immeubles accueillant trente-deux (32) logements de plusieurs typologies. Le bâtiment existant est un ancien entrepôt actuellement vacant appartenant à la Société de Saint-Vincent-de-Paul de Montréal et dont la construction de 1972 se compose de deux (2) étages en blocs de béton. Le projet proposé permet ainsi de transformer l'usage commercial du site vers un usage résidentiel qui se veut en cohérence avec les immeubles qui lui sont adjacents sur L'Archevêque, majoritairement des maisons et des immeubles à logements d'un (1) à trois (3) étages.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Le projet vise à accueillir des logements locatifs communautaires et abordables pour des ménages à faibles revenus (Accès-Logis). Le projet se compose d'une succession de quatre (4) volumes distincts. Afin de favoriser leur intégration dans le secteur, les nouveaux bâtiments comportent trois (3) étages et reprennent le même gabarit et l'alignement sur rue que leurs voisins au sud. Le revêtement extérieur est composé majoritairement d'une même brique d'argile offrant plusieurs nuances agencées à des éléments en aluminium de couleur cuivre au pourtour des fenêtres. Ces éléments se propagent sur la façade principale des quatre volumes de façon à dynamiser et rendre la composition chaleureuse pour les résidents.

Les trente-deux (32) logements sont distribués au sein des quatre (4) volumes selon leur typologie; les logements se succèdent dans les bâtiments selon qu'ils aient un (1), deux (2), trois (3) ou quatre (4) chambres à coucher. L'objectif visé, en regroupant les typologies, est de favoriser la bonne cohabitation entre les locataires, rassemblant les familles plus larges sous un même toit et les plus petits ménages sous un autre.

L'accès aux logements se fait par des escaliers situés en alcôves sur la façade principale, mais qui sont partiellement dissimulés par des garde-corps en verre trempé satiné. Le geste vient créer pour chaque volume une faille en façade traitée avec une brique plus claire.

Étant donné que le projet se trouve dans un secteur paisible de l'arrondissement, et que les bâtiments sont en recul par rapport à la rue, l'organisme préconise un accès direct, sans portail de sécurité, vers les logements afin de créer le sentiment d'être propriétaire pour les locataires. L'organisme offre la possibilité d'ajouter un contrôle d'accès, si la sécurité doit être renforcée dans le futur, selon la clientèle ou les circonstances.

Chaque logement offre une luminosité et une ventilation maximale puisqu'ils sont ceinturés de trois (3) murs extérieurs, puis ils sont tous munis d'un généreux balcon sur cour arrière, ainsi que d'un espace de rangement adjacent.

L'accès aux stationnements se fera par la ruelle, le choix a été fait de mutualiser les stationnements aux abords des bâtiments 1 et 2 pour desservir les 4 bâtiments. Ce choix a été fait d'une part pour faciliter les manoeuvres des autos, puisque la ruelle se rétrécit vis-à-vis du bâtiment 4. D'autre part, cette configuration offre la possibilité d'aménager une cour extérieure de bonne taille aux abords des bâtiments 3 et 4 abritant les logements familiaux.

Bien que le règlement n'oblige pas de local à déchets, ou d'équipement particulier pour la collecte des déchets, le promoteur a fait le choix de prévoir un bac semi-enfoui commun aux quatre (4) bâtiments, pour limiter les risques de dépôt sauvage hors des heures de collecte.

Le projet s'intègre au milieu existant et répond à l'ensemble des critères du Chapitre 9 du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Toutefois, celui-ci déroge à différent point du Règlement de zonage R.R.1562, le projet a donc été évalué selon les critères du règlement sur les PPCMOI.

Il est proposé :

D'adopter en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un premier projet de résolution visant à autoriser la construction de quatre bâtiments résidentiels au 11900, avenue L'Archevêque, soit le lot 1 845 549 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

De déroger à la grille RM30-386 et permettre pour le projet :

- un usage résidentiel de classe I (multifamilial sept (7) à dix (10) logements) alors que l'usage n'est pas permis;

De déroger à l'article 131 et de permettre pour le projet:

- une marge latérale nord d'un virgule quatre-vingts mètre (1,8 m) au lieu de deux virgule vingt-huit mètres (2,28 m) pour les bâtiments n°2, n°3, n°4;
- une marge latérale sud d'un virgule quatre-vingts mètre (1,8 m) au lieu de deux virgule vingt-huit mètres (2,28 m) pour les bâtiments n°1, n°2, n°3;

De déroger à l'article 76.2 et d'autoriser pour le projet :

- un revêtement léger (aluminium) dans une proportion maximale de vingt pour cent (20 %) par façade alors que le matériau est prohibé pour un bâtiment de trois (3) étages et moins;
- un revêtement léger (aluminium) d'une épaisseur de trois mille millimètres (3 000 mm) au lieu de trois mille deux cents millimètres (3 200 mm);

De déroger à l'article 85 alinéa 4 et d'autoriser pour le projet :

- des escaliers extérieurs en alcôve menant à un étage plus élevé que le rez-de-chaussée;

De déroger à l'article 97 et d'autoriser pour les bâtiments 1, 2 et 3 :

- huit (8) bâtiments accessoires par bâtiment principal de type rangement extérieur au lieu de deux (2) sur chaque terrain;

De déroger à l'article 93 et d'autoriser pour les bâtiments 2 et 3 :

- Des conteneurs semi-enfouis en marge avant alors que l'usage n'est pas permis;

De déroger à l'article 92.20 et d'autoriser pour le bâtiment 4 :

- zéro (0) case de stationnement au lieu de deux (2) cases;

De déroger à l'article 97 et d'autoriser pour le bâtiment 4 :

- neuf (9) bâtiments accessoires par bâtiment principal de type rangement extérieur au lieu de deux (2) sur chaque terrain.

Les membres du CCU suggèrent également au propriétaire :

- de veiller à ne pas placer les fenêtres latérales en vis-à-vis, de façon à respecter l'intimité des particuliers dans leur logement;

- de s'assurer d'avoir une pellicule antigraffiti sur le verre tympan des garde-corps.

JUSTIFICATION

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée pour le 11900, avenue L'Archevêque en vertu du règlement RGCA11-10-0007 sur les PPCMOI ayant pour but de construire quatre (4) bâtiments totalisant trente-deux (32) logements;

CONSIDÉRANT que le projet est dérogatoire aux dispositions du Règlement de zonage 1562 quant à l'usage, à la marge latérale, aux matériaux de revêtement, aux escaliers extérieurs, aux usages permis dans la cour avant, au stationnement et aux rangements extérieurs;

CONSIDÉRANT que le projet s'intègre harmonieusement au milieu existant;

CONSIDÉRANT que le projet apporte une plus-value au secteur et de façon générale à l'arrondissement;

CONSIDÉRANT que le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble RGCA11-10-0007-9 autorise à certaines conditions un projet particulier relatif à un usage résidentiel de six (6) unités et plus;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les critères d'évaluation du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble RGCA11-10-0007-9 et s'il se conforme aux conditions prévues à la présente résolution;

Les membres du CCU recommandent FAVORABLEMENT la demande avec les conditions suivantes :

- QU'une garantie financière de trois pour cent (3 %) soit déposée lors de la délivrance du permis;

- QUE le Règlement RGCA11-10-007-9 entre en vigueur;

- QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

- QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

ET conformément aux documents déposés :

- Document de présentation CCU préparée par Rayside Labossière datée de mars 2019 et déposée à la DAUSE le 8 mars 2019;
- Certificat de localisation préparé par Bernard Monette, arpenteur-géomètre, daté du 30 novembre 2015, dossier 13 494, minute 4818 et déposé à la DAUSE le 1^{er} février 2019;
- Plan d'implantation préparé par Jean-Philippe Giguère arpenteur-géomètre daté du 15 mars 2019 et déposé à la DAUSE le 15 mars 2019.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une garantie financière de trois pour cent (3 %) devra être déposée lors de la délivrance du permis.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public sera publié tel que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme l'exige concernant l'assemblée publique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le projet particulier contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, toutefois la loi prévoit une exemption pour les projets de logement sociaux.

Avril 2019 :

- CA 8 avril - Adoption du premier projet de résolution par le conseil d'arrondissement;
- Avis public annonçant l'assemblée publique;
- Affichage sur site

Mai 2019

- 7 mai - Assemblée publique sur le projet particulier.

Juin 2019

- CA du 3 juin - Adoption du projet de résolution;
- Entrée en vigueur du PPCMOI.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cette demande est conforme aux dispositions du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord ainsi qu'au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Adèle PAVAGEAU
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-03-15

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur DAUSE

**Dossier # : 1207177008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et adopter la résolution PP-045 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de dix étages au 10155, boulevard Pie-IX, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est recommandé :

QUE soit déposé le procès-verbal de la séance de consultation écrite tenue les 29 et 30 avril 2020;

QUE soit adoptée en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la résolution visant à autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel situé au 10155, boulevard Pie-IX soit le lot 6 360 917 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

De déroger à la grille RM21-450 du Règlement de zonage R.R.1562 et d'autoriser une marge avant principale ouest de 4 m au lieu de 4,5 m, une marge avant secondaire de 0 m au lieu de 4,5 m ainsi qu'une marge arrière de 3 m au lieu de 6 m.

De déroger à l'article 133 du Règlement de zonage R.R.1562 et d'autoriser une marge arrière représentant 14,42 % de la profondeur de lot au lieu de 20 %.

De déroger à l'article 92.20 du Règlement de zonage R.R.1562 et d'autoriser un minimum de 23 cases de stationnement au lieu de 26 cases.

De déroger à l'article 92.19 du Règlement de zonage R.R.1562 et d'autoriser une allée de circulation de 5,94 m au lieu de 7,1 m.

Le tout aux conditions suivantes :

QUE le propriétaire s'engage à céder, à titre gratuit, une partie du lot 1 412 526 d'une superficie de soixante-treize virgule un mètres carré (73,1m²) soit le futur lot 6 360 916 à la Ville de Montréal aux fins de parc. À défaut d'avoir conclu la transaction, une lettre d'intention devra être déposée au dossier avant la délivrance du permis de construction;

QUE la servitude temporaire de construction sur une partie du lot 1 412 526 ne soit plus requise ou qu'une entente ait été conclue avec le gestionnaire du projet SRB Pie-IX

permettant de procéder à la construction;

QU'une suite soit donnée à cette demande, par le dépôt d'une demande de permis de construction, dans les douze (12) mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

QU'une garantie financière de trois pour cent (3 %) de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis de construction et que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :

- vingt-cinq pour cent (25 %) à la suite des travaux de raccordement;
- vingt-cinq pour cent (25 %) à la suite des travaux de fondation;
- vingt-cinq pour cent (25 %) à la suite des travaux de structure;
- vingt-cinq pour cent (25 %) à la livraison du projet.

ET conformément aux documents déposés :

- Plans d'architecture préparés par Campanella & Associés, datés du 25 février 2020 (révision 03);
- Plans d'aménagement paysager préparés par Julie Bélanger, architecte paysagiste, datés du 4 février 2020;
- Plan cadastral parcellaire préparé par Alain Thiffault, arpenteur-géomètre, daté du 4 février 2020, minute 43 958;
- Levé topographique préparé par Alain Thiffault, arpenteur-géomètre, daté du 30 septembre 2019, minute 43 511.

QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007-7 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2020-05-06 09:34

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**Dossier # : 1207177008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de résolution PP-045-1 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de dix étages au 10155, boulevard Pie-IX, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est recommandé :

QUE soit adopté en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le projet de résolution PP-045-1 visant à autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel de dix étages situé au 10155, boulevard Pie-IX, soit sur le lot 6 360 917 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

De déroger à la grille RM21-450 du Règlement de zonage R.R.1562 et d'autoriser une marge avant principale ouest de 4 m au lieu de 4,5 m, une marge avant secondaire de 0 m au lieu de 4,5 m ainsi qu'une marge arrière de 3 m au lieu de 6 m.

De déroger à l'article 133 du Règlement de zonage R.R.1562 et d'autoriser une marge arrière représentant 7,57 % de la profondeur de lot au lieu de 20 %.

De déroger à l'article 92.20 du Règlement de zonage R.R.1562 et d'autoriser un minimum de 23 cases de stationnement au lieu de 26 cases.

De déroger à l'article 92.19 du Règlement de zonage R.R.1562 et d'autoriser une allée de circulation de 5,94 m au lieu de 7,1 m.

Le tout aux conditions suivantes :

QUE le propriétaire s'engage à céder, à titre gratuit, une partie du lot 1 412 526 d'une superficie de soixante-treize virgule un mètres carré (73,1m²) soit le futur lot 6 360 916 à la Ville de Montréal aux fins de parc. À défaut d'avoir conclu la transaction, une lettre d'intention devra être déposée au dossier avant la délivrance du permis de construction;

QUE la servitude temporaire de construction sur une partie du lot 1 412 526 ne soit plus requise ou qu'une entente ait été conclue avec le gestionnaire du projet SRB Pie-IX permettant de procéder à la construction;

QU'une suite soit donnée à cette demande, par le dépôt d'une demande de permis de construction, dans les douze (12) mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

QU'une garantie financière 3 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis de construction et que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :

- 25 % à la suite des travaux de raccordement;
- 25 % à la suite des travaux de fondation;
- 25 % à la suite des travaux de structure;
- 25 % à la livraison du projet.

ET conformément aux documents déposés :

- Plans d'architecture préparés par Campanella & Associés, datés du 5 mai 2021 (révision 03) et déposés à la DAUSE le 4 juillet 2021;
- Plans d'aménagement paysager préparés par Julie Bélanger, architecte paysagiste, datés du 11 août 2021 et déposés à la DAUSE le 11 août 2021;
- Plan cadastral parcellaire préparé par Alain Thiffault, arpenteur-géomètre, daté du 4 février 2020, minute 43 958;
- Levé topographique préparé par Alain Thiffault, arpenteur-géomètre, daté du 30 septembre 2019, minute 43 511.

QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

QUE le tout soit applicable sur le lot 6 360 917 du cadastre du Québec, soit le 10155, boulevard Pie-IX;

ET QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

Signé par Claudel TOUSSAINT Le 2021-08-20 08:57

Signataire :

Claudel TOUSSAINT

Directeur
Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du
développement social

**Dossier # : 1207177008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de consultation écrite et adopter la résolution PP-045-1 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de dix étages au 10155, boulevard Pie-IX, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est recommandé :

QUE soit déposé le procès-verbal de consultation écrite tenue du 3 au 17 septembre 2021;

QUE soit adopté en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la résolution PP-045-1 visant à autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel situé au 10155, boulevard Pie-IX soit le lot 6 360 917 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

De déroger à la grille RM21-450 du Règlement de zonage R.R.1562 et d'autoriser une marge avant principale ouest de 4 m au lieu de 4,5 m, une marge avant secondaire de 0 m au lieu de 4,5 m ainsi qu'une marge arrière de 3 m au lieu de 6 m.

De déroger à l'article 133 du Règlement de zonage R.R.1562 et d'autoriser une marge arrière représentant 7,57 % de la profondeur de lot au lieu de 20 %.

De déroger à l'article 92.20 du Règlement de zonage R.R.1562 et d'autoriser un minimum de 23 cases de stationnement au lieu de 26 cases.

De déroger à l'article 92.19 du Règlement de zonage R.R.1562 et d'autoriser une allée de circulation de 5,94 m au lieu de 7,1 m.

Le tout aux conditions suivantes :

QUE le propriétaire s'engage à céder, à titre gratuit, une partie du lot 1 412 526 d'une superficie de soixante-treize virgule un mètres carré (73,1m²) soit le futur lot 6 360 916 à la Ville de Montréal aux fins de parc. À défaut d'avoir conclu la transaction, une lettre d'intention devra être déposée au dossier avant la délivrance du permis de construction;

QUE la servitude temporaire de construction sur une partie du lot 1 412 526 ne soit plus requise ou qu'une entente ait été conclue avec le gestionnaire du projet SRB Pie-IX permettant de procéder à la construction;

QU'une suite soit donnée à cette demande, par le dépôt d'une demande de permis de construction, dans les douze (12) mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

QU'une garantie financière 3 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis de construction et que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :

- 25 % à la suite des travaux de raccordement;
- 25 % à la suite des travaux de fondation;
- 25 % à la suite des travaux de structure;
- 25 % à la livraison du projet.

ET conformément aux documents déposés :

- Plans d'architecture préparés par Campanella & Associés, datés du 5 mai 2021 (révision 03) et déposés à la DAUSE le 4 juillet 2021;
- Plans d'aménagement paysager préparés par Julie Bélanger, architecte paysagiste, datés du 11 août 2021 et déposés à la DAUSE le 11 août 2021;
- Plan cadastral parcellaire préparé par Alain Thiffault, arpenteur-géomètre, daté du 4 février 2020, minute 43 958;
- Levé topographique préparé par Alain Thiffault, arpenteur-géomètre, daté du 30 septembre 2019, minute 43 511.

QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

QUE le tout soit applicable sur le lot 6 360 917 du cadastre du Québec, soit le 10155, boulevard Pie-IX;

ET QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-05 14:28

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207177008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et adopter la résolution PP-045 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de dix étages au 10155, boulevard Pie-IX, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

CONTENU

CONTEXTE

À la séance ordinaire du 6 avril 2020, le premier projet de résolution PP-045 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de dix étages situé au 10155, boul. Pie-IX, a été adopté et déposé.

Compte tenu des circonstances particulières liées à la COVID-19, les consultations publiques régulières et requises par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ont été suspendues par décret du gouvernement.

Conformément à l'arrêté ministériel n° 2020-008 le conseil d'arrondissement, lors de sa séance ordinaire du 6 avril 2020, a désigné comme acte prioritaire le projet de résolution PP-045 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de dix étages situé au 10155, boul. Pie-IX. La consultation publique régulière est remplacée par une consultation écrite.

Un avis public a été publié sur le site Internet de l'arrondissement invitant les citoyens à une séance de consultation écrite, mercredi le 29 et jeudi le 30 avril 2020, le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-008.

Selon les directives du gouvernement en cette situation particulière, il n'est pas requis de tenir un processus de demande d'approbation référendaire.

Le procès-verbal de la séance de consultation écrite doit être déposé et la résolution PP-045 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de dix étages situé au 10155, boul. Pie-IX doit être adopté avec des modifications s'il y a lieu.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Adèle PAVAGEAU
conseiller(ere) en aménagement

IDENTIFICATION**Dossier # :1207177008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de résolution PP-045-1 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de dix étages au 10155, boulevard Pie-IX, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

CONTENU**CONTEXTE****Mise en contexte :**

Le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour la construction d'un immeuble résidentiel de dix étages et 101 logements a été adopté en mai 2020 et le permis de construction a été émis le 11 juin 2020. Une demande a été déposée le 16 mars 2021 afin de modifier le PPCMOI accordé visant la construction d'un immeuble résidentiel de dix étage 101 logements.

Description :

La modification au PPCMOI implique une nouvelle configuration du portique d'entrée, une modification du format de briques et de la couleur du revêtement métallique. Le nouveau format de brique est plus standard et s'intègre mieux au cadre bâti avoisinant. Les modifications proposées ont peu d'impact sur le concept architectural du projet.

La proposition respecte les critères du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et des autres règlements locaux d'urbanisme en vigueur.

Justification :

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 10155, boulevard Pie-IX, pour modifier un PPCMOI approuvé ayant pour but d'autoriser la construction d'un immeuble résidentiel de dix étages.

Considérant que le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme;

Les membres du CCU recommandent FAVORABLEMENT la demande reçue lors du CCU du 3 août 2021.

ET conformément aux documents déposés :

- Plans d'architecture préparés par Campanella & Associés, datés du 5 mai 2021 (révision 03) et déposés à la DAUSE le 4 juillet 2021;

- Plans d'aménagement paysager préparés par Julie Bélanger, architecte paysagiste, datés du 11 août 2021 et déposés à la DAUSE le 11 août 2021;
- Plan cadastral parcellaire préparé par Alain Thiffault, arpenteur-géomètre, daté du 4 février 2020, minute 43 958;
- Levé topographique préparé par Alain Thiffault, arpenteur-géomètre, daté du 30 septembre 2019, minute 43 511.

En conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et avec l'arrêté 2021-054 du 16 juillet 2021, un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement ainsi que sur l'immeuble et une consultation écrite sera tenue .

En vertu de l'article 123.1 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, n'est pas susceptible d'approbation référendaire un projet de logement social;

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY
Conseiller en aménagement

IDENTIFICATION**Dossier # :1207177008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de consultation écrite et adopter la résolution PP-045-1 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de dix étages au 10155, boulevard Pie-IX, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

CONTENU**CONTEXTE**

Lors de la séance ordinaire du 30 août 2021, le projet de résolution PP-045-1 a été adopté. Conformément aux arrêtés ministériels, une consultation écrite a eu lieu du 3 au 17 septembre 2021.

Suite à la tenue de la consultation écrite, il y a lieu de déposer le procès-verbal.

Les modifications apportées au PPCMOI ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

La résolution PP-045-1 doit être adoptée conformément à la loi. Un avis de promulgation et d'entrée en vigueur sera publié suite à la séance du conseil.

La publication des avis publics sur le site Internet de l'arrondissement est conforme à notre Règlement RGCA19-10-0007 sur la publication des avis publics.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY
Conseiller en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207177008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de résolution PP-045 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de dix étages au 10155, boulevard Pie-IX, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel au 10155, boulevard Pie-IX, soit les lots 1 412 526 et 1 412 526 (futur lot 6 360 917). Le projet prendra place sur les terrains vacants situés à l'intersection du boulevard Pie-IX et de la rue Larin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Opération cadastrale :

Le tracé du Service rapide par bus (SRB) modifie le tracé de l'intersection du boulevard Pie-IX et de la rue Larin. Une portion du lot 1 412 526 visé par le projet du Phoenix à Montréal-Nord, de forme triangulaire et d'une superficie de quatre virgule six mètres carrés (4,6 m²), sera donc expropriée pour la réalisation du projet SRB Pie-IX soit le futur lot 6 360 918. La transaction est en cours.

De plus, il était prévu initialement d'enregistrer une servitude de six (6) mètres au profit de la ville sur le terrain visé par le projet, aux fins de parc. Toutefois, comme le projet est admissible au programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec et que le ministère n'approuve pas d'ententes qui comportent des servitudes, il a donc été convenu avec le propriétaire que celui-ci allait céder à la Ville une partie du lot 1 412 526, gratuitement, d'une superficie de soixante-treize virgule un mètres carré (73,1 m²) aux fins de parc soit le futur lot 6 360 916.

Implantation :

Le bâtiment déroge aux marges de la grille RM21-450 du Règlement de zonage R.R. 1562. Toutefois, il s'agit d'une implantation similaire au bâtiment de la Caisse Desjardins qui se basait sur le tableau des marges planifiées au Règlement de contrôle intérimaire pour le

boulevard Pie-IX. Le bâtiment sera donc aligné avec les bâtiments récemment construits.

Volumétrie :

Le bâtiment aura une hauteur de dix (10) étages au niveau de la partie donnant sur le boulevard Pie-IX et de huit (8) étages au niveau de la partie donnant sur la rue Larin, et ce, de façon à assurer une transition de densité plus douce. Initialement, la transition de densité était de six (6) étages, toutefois, les négociations liées aux accès du parc ont nécessité de placer plus d'unités sur un terrain plus restreint. Le volume aura un impact sur l'ensoleillement du bâtiment situé en face du Phoenix, sur la rue Larin, mais l'impact sera limité.

Architecture :

L'architecture proposée est d'allure contemporaine, elle est dans la continuité de l'Alinéa et de la Caisse Desjardins. Le revêtement sera en brique dans les tons blancs avec des insertions de briques noires. Le projet avait été présenté en point d'information lors du comité du mois de décembre 2019, dans des tons noirs dominants. Toutefois, afin d'entamer une transition face aux changements climatiques, il a été préféré une brique ayant un indice de réflectance au soleil plus important afin de limiter l'effet de chaleur sur un boulevard largement minéralisé.

Les garde-corps seront en acier dans les tons bronze, rappelant la marquise au toit et au rez-de-chaussée. Les barrotins seront rapprochés et prolongés devant les dalles de béton donnant une impression de garde-corps pleins permettant ainsi de limiter les vues sur les balcons. Le rez-de-chaussée, même s'il n'est pas commercial, mise sur la transparence et le dialogue avec la rue, les salles communautaires ont été placées au rez-de-chaussée et les équipements techniques seront, essentiellement, localisés au toit ou en sous-sol.

Stationnement :

L'accès au stationnement se fera depuis la rue Larin. Une dérogation est demandée pour la largeur de l'allée d'accès. Également, une dérogation est demandée pour autoriser vingt-trois (23) cases au lieu de vingt-six (26) cases de stationnement. Avec la réduction de la superficie du lot, il était impossible d'ajouter les trois (3) cases manquantes.

Aménagement paysager :

L'aménagement paysager est soigné, les cinq (5) arbres existants seront conservés et trois (3) arbres seront plantés en plus de nombreux arbustes.

Le projet s'intègre au milieu existant et répond à l'ensemble des critères du chapitre 14 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

JUSTIFICATION

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 10155, boulevard Pie-IX en vertu du chapitre 14 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ayant pour but de construire un bâtiment résidentiel;

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 10155, boulevard Pie-IX en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ayant pour but de construire un bâtiment résidentiel;

Considérant que la demande vise un projet de logements sociaux conforme au Règlement RGCA17-10-0011-1 de contrôle intérimaire pour le secteur du Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX;

Considérant que le projet respecte les critères d'évaluation du Règlement RGCA11-10-0007-7 sur les projets particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et s'il se conforme aux conditions prévues à la présente résolution;

Les membres du CCU recommandent FAVORABLEMENT la demande de PPCMOI en dérogeant à certaines dispositions du Règlement de zonage R.R.1562. Ainsi :

De déroger à la grille de zonage RM21-450 et permettre :

- une marge avant principale ouest de 4 mètres au lieu de 4,50 mètres;
- une marge avant secondaire de 0 mètre au lieu de 4,50 mètres;
- une marge arrière de 3 mètres au lieu de 6 mètres.

De déroger à l'article 133 et permettre :

- une marge arrière représentant 14,42 % de la profondeur de lot au lieu de 20 %.

De déroger à l'article 92.20 et permettre :

- un minimum de 23 cases de stationnement au lieu de 26 cases de stationnement.

De déroger à l'article 92.19 et permettre :

- une allée de circulation de 5,94 mètres au lieu de 7,1 mètres.

ET à cette fin, d'assortir cette recommandation des conditions suivantes :

- QUE le propriétaire s'engage à céder, à titre gratuit, une partie du lot 1 412 526 d'une superficie de soixante-treize virgule un mètres carré (73,1m²) soit le futur lot 6 360 916 à la Ville de Montréal aux fins de parc. À défaut d'avoir conclu la transaction, une lettre d'intention devra être déposée au dossier avant la délivrance du permis de construction;
- QUE la servitude temporaire de construction sur une partie du lot 1 412 526 ne soit plus requise ou qu'une entente ait été conclue avec le gestionnaire du projet SRB Pie-IX permettant de procéder à la construction;
- QU'une suite soit donnée à cette demande, par le dépôt d'une demande de permis de construction, dans les douze (12) mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;
- QU'une garantie financière de trois pour cent (3 %) de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis de construction. Que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :
 - vingt-cinq pour cent (25 %) à la suite des travaux de raccordement;
 - vingt-cinq pour cent (25 %) à la suite des travaux de fondation;
 - vingt-cinq pour cent (25 %) à la suite des travaux de structure;
 - vingt-cinq pour cent (25 %) à la livraison du projet.
- QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007-7 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;
- QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

ET conformément aux documents déposés :

- Plans d'architecture préparés par Campanella & Associés, datés du 25 février 2020 (révision

03) et déposés à la DAUSE le 27 février 2020;

- Plans d'aménagement paysager préparés par Julie Bélanger, architecte paysagiste, datés du 4 février 2020 et déposés à la DAUSE le 14 février 2020;

- Plan cadastral parcellaire préparé par Alain Thiffault, arpenteur-géomètre, daté du 4 février 2020, minute 43 958;

- Levé topographique préparé par Alain Thiffault, arpenteur-géomètre, daté du 30 septembre 2019, minute 43 511.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public sera publié tel que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme l'exige concernant l'assemblée publique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le projet particulier est exempt d'approbation référendaire puisqu'il s'agit d'un projet de logements sociaux, conformément à l'article 123.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Avril 2020:

- Conseil d'arrondissement - 6 avril 2020 - Adoption du premier projet de résolution;
- Avis public annonçant l'assemblée publique;
- Affichage sur le site du projet.

Mai 2020:

- 4 mai - Assemblée publique sur le projet particulier.

Juin 2020:

- Conseil d'arrondissement - 1 juin - Adoption de la résolution finale;
- Entrée en vigueur du PPCMOI.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cette demande est conforme aux dispositions du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets

particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord ainsi qu'au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Adèle PAVAGEAU
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2020-03-16

**Dossier # : 1218303008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir: permettre l'installation d'un écran sonore avec structure et revêtement d'acier plutôt qu'un écran avec revêtement de finition en bois, pour le 11411, avenue Pelletier, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, en conformité avec l'arrêté ministériel 2021-054.

Il est recommandé :

QUE soit déposé le procès-verbal de la consultation écrite d'une durée de 15 jours tenue du 28 septembre au 12 octobre 2021;

QUE soit accordé, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, l'installation d'un écran sonore avec structure d'acier et revêtement métallique plutôt qu'un écran avec revêtement de finition en bois;

QUE cette dérogation soit conforme aux plans d'architecture préparés par a2b architectes datés du 16 avril 2021 et déposés à la DAUSE le 4 mai 2021;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur, s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 846 665 du cadastre du Québec, soit le 11411, avenue Pelletier.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-04 18:37

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218303008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir: permettre l'installation d'un écran sonore avec structure et revêtement d'acier plutôt qu'un écran avec revêtement de finition en bois, pour le 11411, avenue Pelletier, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, en conformité avec l'arrêté ministériel 2021-054.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de dérogation mineure a été déposée le 30 août 2021 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises visant à permettre l'installation d'un écran sonore avec structure d'acier et revêtement métallique plutôt qu'un écran avec revêtement de finition en bois pour le 11411, avenue Pelletier. Cette dérogation mineure est nécessaire puisqu'il a été démontré que le bois n'absorbait pas suffisamment le bruit produit par les équipements mécaniques. L'acier permet d'obtenir des résultats nettement supérieurs. Cette demande s'inscrit dans le cadre du remplacement des équipements mécaniques existants.

En vertu de la réglementation applicable, ces appareils doivent être masqués par un écran et cet écran doit être composé d'un revêtement en bois.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

La présente demande vise donc à permettre l'installation d'un écran sonore avec structure d'acier et revêtement métallique plutôt qu'un écran avec revêtement de finition en bois. En somme, la demande répond à l'ensemble des critères du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures :

- a) la demande vise des dispositions du Règlement de zonage R.R. 1562 et peut faire l'objet d'une demande de dérogation mineure;
- b) l'application des dispositions du Règlement de zonage R.R. 1562 visées par la demande de dérogation mineure a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant de la demande;
- c) la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- d) la dérogation mineure ne concerne ni l'usage ni la densité d'occupation du sol;
- e) la dérogation mineure demandée doit respecter les objectifs du Plan d'urbanisme.

JUSTIFICATION

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 11411, avenue Pelletier, en vertu Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures ayant pour but de permettre l'installation d'un écran sonore avec structure d'acier et revêtement métallique plutôt qu'un écran avec revêtement de finition en bois;

Considérant que cette demande répond à l'ensemble des critères du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures;

Considérant que le projet de construction répondait à l'ensemble des critères du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Les membres du CCU recommandent FAVORABLEMENT la demande de dérogation mineure aux conditions suivantes:

QUE cette dérogation soit conforme aux plans d'architecture préparés par a2b architectes datés du 16 avril 2021 et déposés à la DAUSE le 4 mai 2021;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 846 665 du cadastre du Québec, soit le 11411, avenue Pelletier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La consultation publique prévue à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours en conformité avec le décret 2021-054.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et au décret 2021-054, un avis public a été publié sur le site internet de l'arrondissement le 27 septembre 2021 mentionnant que tout intéressé peut participer à une consultation écrite de 15 jours (du 28 septembre au 12 octobre 2021) sur le site internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis public - 27 septembre 2021
2. Consultation écrite - du 28 septembre au 12 octobre 2021
3. Conseil d'arrondissement - 22 novembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2021-10-31

**Dossier # : 1218303009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre l'agrandissement du bâtiment et l'ajout d'un étage, pour le 10802, avenue Pelletier, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est recommandé :

QUE soit autorisé, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, l'agrandissement du bâtiment et l'ajout d'un étage pour le 10802, avenue Pelletier;

QUE cette autorisation soit conforme aux plans d'architecture préparés par Architecture Inform Inc. datés du 14 septembre 2021 et déposés à la DAUSE le 14 septembre 2021;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce :

QU'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de transformation, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

QU'une garantie financière de trois (3 %) de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis;

ET QUE cette autorisation soit appliquée sur le lot 1 846 706 du cadastre du Québec.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-04 18:38

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218303009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre l'agrandissement du bâtiment et l'ajout d'un étage, pour le 10802, avenue Pelletier, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée le 15 février 2021 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de permettre l'agrandissement du bâtiment et l'ajout d'un étage, pour le 10802, avenue Pelletier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

La présente demande vise donc à permettre l'agrandissement du bâtiment et l'ajout un étage, pour le 10802, avenue Pelletier.
L'architecture proposée est contemporaine et sobre. Le revêtement métallique proposé permet de bien distinguer le nouvel étage de celui existant. Les pentes de toits proposées s'harmonisent avec celles existantes sur le tronçon de rue. Les interventions contemporaines contribuent à conserver et à la mise en valeur des caractéristiques architecturales du bâtiment. Sur le tronçon de rue visé par la demande, nous retrouvons majoritairement des bâtiments d'un et deux étages.

Le projet s'intègre au milieu existant et répond à l'ensemble des critères du chapitre 9 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

JUSTIFICATION

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 10802, avenue Pelletier, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre l'agrandissement du bâtiment et l'ajout d'un étage;
Considérant que le projet d'agrandissement projeté répond à l'ensemble des critères du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale RGCA09-10-0006;

Considérant que le projet d'agrandissement projeté est conforme à la réglementation

d'urbanisme;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la séance du 22 septembre 2021, ont recommandé favorablement la présente demande.

Les membres du CCU recommandent FAVORABLEMENT la demande avec les conditions suivantes :

À ce que le début des travaux de construction autorisés par la présente résolution débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;

À ce qu'une garantie financière de 3% de la valeur des travaux soit déposée préalablement à la délivrance du permis de transformation pour les travaux d'agrandissement et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux.

ET conformément aux plans déposés :

Plans d'architecture préparés par Architecture Inform Inc. datés du 14 septembre 2021 et déposés à la DAUSE le 14 septembre 2021.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

22 novembre 2021 - Conseil d'arrondissement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2021-10-31

**Dossier # : 1217161004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir: permettre la modification de l'apparence extérieure du bâtiment et l'aménagement du terrain, pour le 4865, boulevard Gouin, le tout en vertu, le tout en vertu du Règlement RGCA-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est recommandé :

QUE soit autorisée, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la modification de l'apparence extérieure du bâtiment et l'aménagement pour le 4865, boulevard Gouin Est;

QUE cette autorisation soit conforme aux préparés par Anna Mitza, technologue professionnelle, datés du 15 septembre 2021 et déposés à la DAUSE le 22 septembre 2021;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce :

QU'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'une autorisation, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution ;

QU'une garantie financière de trois (3 %) de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis;

ET QUE cette autorisation soit appliquée sur le lot 1 845 246 du cadastre du Québec.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-04 18:37

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217161004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir: permettre la modification de l'apparence extérieure du bâtiment et l'aménagement du terrain, pour le 4865, boulevard Gouin, le tout en vertu, le tout en vertu du Règlement RGCA-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée pour permettre la modification à l'apparence extérieure du bâtiment et le réaménagement du terrain du 4865, boulevard Gouin Est.

L'année de construction du bâtiment principal 1979. Le bâtiment se situe dans un secteur d'intérêt patrimonial défini au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le projet consiste à :

- Remplacer des fenêtres, mains-courantes et garde-corps;
- Réaménager le terrain;
- Remplacer le commerce au rez-de-chaussée par un logement.

Le projet répond aux objectifs des chapitres 3, 4 et 12 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

JUSTIFICATION

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 4865, boulevard Gouin, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre la modification de l'apparence extérieure ainsi que l'aménagement du terrain;

Considérant que le projet projeté répond à l'ensemble des critères du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que le projet projeté est conforme à la réglementation d'urbanisme;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la séance du 22 septembre 2021, ont recommandé favorablement la présente demande avec les conditions suivantes :

que le début des travaux autorisés par la présente résolution débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;

qu'une garantie financière de 3% de la valeur des travaux soit déposée préalablement à la délivrance du permis de transformation pour les travaux et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux.

ET conformément aux plans déposés :

Plans préparés par Anna Mitza, technologue professionnelle, datés du 15 septembre 2021 et déposés à la DAUSE le 22 septembre 2021.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTREAL 2030

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s.o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic BEAUDRY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2021-11-01



Dossier # : 1205995009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : approuver la modification au P.I.I.A et permettre la démolition d'un bâtiment existant et la construction d'un immeuble résidentiel de la classe J (multifamiliale de 11 logements et plus) de 15 étages comprenant 72 logements au 3351, boulevard Gouin, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est recommandé :

QUE soient modifiés, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, les matériaux du projet de construction d'un immeuble résidentiel de la classe J (multifamiliale de 11 logements et plus) de 15 étages comprenant 72 logements au 3351, boulevard Gouin, et ce, conformément aux conditions suivantes :

- QU'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution ;
- QU'une garantie financière de trois (3 %) de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis;
- QU'une dérogation mineure soit accordée permettant une hauteur d'étage de quatre mètres dix-neuf (4,19 m) au rez-de-chaussée et de trois mètres soixante-huit (3,68 m) au quinzième (15^e) étage au lieu de trois mètres trois (3,3 m) ; une marge avant principale de trois mètres soixante-deux (3,62 m) au lieu de six mètres (6 m) ; une marge arrière de quatre mètres trente et un (4,31 m) au lieu de douze mètres (12 m) ; une marge arrière représentant 14,98 % de la profondeur moyenne du lot au lieu de 20 % ; un taux d'implantation de 43,44 % au lieu de 40 % et des allées de circulation de cinq mètres quarante et un (5,41 m) au lieu de sept mètres un (7,1 m).

ET conformément aux plans déposés :

- Plans d'architecture préparés par Maurice Martel, architecte. Concepts datés de septembre 2021 et déposés à la DAUSE le 13 septembre 2021.

QUE le tout soit applicable sur le lot 1 174 764 du cadastre du Québec soit le 3351, boulevard Gouin.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-01 13:29

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1205995009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : approuver la modification au P.I.I.A et permettre la démolition d'un bâtiment existant et la construction d'un immeuble résidentiel de la classe J (multifamiliale de 11 logements et plus) de 15 étages comprenant 72 logements au 3351, boulevard Gouin, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

CONTENU

CONTEXTE

Suite à la recommandation favorable du CCU le 6 octobre 2020, le conseil d'arrondissement a autorisé le 9 novembre 2020 la demande de démolition d'un bâtiment existant afin de permettre la construction d'un immeuble résidentiel de 15 étages comprenant 72 logements au 3351, boulevard Gouin Est. (CA 20 10 321).

Par la suite, le demandeur a dû réviser les matériaux de revêtement extérieur puisque le règlement de zonage ne permet pas les panneaux architecturaux préfabriqués de matériaux composites minéraux de moins de 6mm, conformément à l'article 76.2 du Règlement de zonage R.R. 1562. Ainsi, les revêtements de type « AL1 » et « AL2 », prévus au P.I.I.A. approuvé par le conseil d'arrondissement du lundi 9 novembre 2020, devront être remplacés par des revêtements conformes à l'article 76.2 du Règlement de zonage R.R. 1562, et ce, même si cela a pour effet de modifier l'apparence extérieure du bâtiment.

En remplacement de ce matériau non conforme, le requérant propose maintenant un parement en panneau de fibrociment modèle Largo Carat de Swisspeart couleur Onyx (7099) et Black Opal (7025) d'une épaisseur de 12mm. Ce nouveau matériel est considéré comme un matériau de composite au sens du règlement et respecte les normes du Règlement de zonage R.R. 1562.

Le projet s'intègre au milieu existant et répond à l'ensemble des critères du Chapitre 9 du Règlement RGCA09-10-006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 3351, boulevard Gouin Est, en vertu du chapitre 9 du Règlement RGCA09-10-0006 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ayant pour but de modifier un PIIA déjà approuvé;

Les membres du CCU recommandent FAVORABLEMENT, lors de la séance du 22 septembre 2021, la demande avec les mêmes conditions, soient :

- QU'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution ;
- QU'une garantie financière de trois (3 %) de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis;
- QU'une dérogation mineure soit accordée permettant une hauteur d'étage de quatre mètres dix-neuf (4,19 m) au rez-de-chaussée et de trois mètres soixante-huit (3,68 m) au quinzième (15^e étage au lieu de trois mètres trois (3,3 m) ; une marge avant principale de trois mètres soixante-deux (3,62 m) au lieu de six mètres (6 m) ; une marge arrière de quatre mètres trente et un (4,31 m) au lieu de douze mètres (12 m) ; une marge arrière représentant 14,98 % de la profondeur moyenne du lot au lieu de 20 % ; un taux d'implantation de 43,44 % au lieu de 40 % et des allées de circulation de cinq mètres quarante et un (5,41 m) au lieu de sept mètres un (7,1 m).
- QUE cette demande modifie la résolution CA 20 10 321.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 174 764 du cadastre du Québec soit le 3351, boulevard Gouin.

ET conformément aux plans déposés :

- Plans d'architecture préparés par Maurice Martel, architecte. Concepts datés de septembre 2021 et déposés à la DAUSE le 13 septembre 2021.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

David ROSS, Montréal-Nord

Lecture :

David ROSS, 12 octobre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
conseiller(ere) en aménagement

IDENTIFICATION**Dossier # :1205995009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la démolition d'un bâtiment existant et la construction d'un immeuble résidentiel de 15 étages comprenant 72 logements au 3351, boulevard Gouin, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

CONTENU**CONTEXTE**

Les requérants souhaitent acquérir la propriété située au 3351, boulevard Gouin

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le site visé est situé en bordure du boulevard Gouin et de la rivière des Prairies et profite de la proximité du parc de la Visitation. Il se trouve dans l'axe du barrage Walker et révèle des points de vue uniques sur les rapides de la rivière des Prairies et sur le patrimoine industriel de l'ancien village du Sault-au-Récollet.

Le projet consiste en la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de quinze (15) étages. Le site est actuellement occupé par un bâtiment abandonné depuis plusieurs années. L'emplacement du projet sur le boulevard Gouin lui confère un caractère important notamment par sa proximité avec le parc de la Visitation et de la rivière des Prairies. Le terrain est enclavé par deux (2) servitudes de passage menant au stationnement des deux (2) immeubles voisins. Cet enclavement du terrain a fortement dicté l'implantation et la volumétrie du projet sur le site.

Chaque étage comporte cinq (5) logements d'une ou deux chambres. Chaque logement dispose d'un balcon avec des bacs de plantations. Les balcons sont travaillés comme un élément intégré à la volumétrie. Pour faire écho aux vagues de la rivière des Prairies, les ondulations des balcons viennent donner un caractère dynamique et une identité propre au projet.

Au niveau de la matérialité, le projet utilise un mélange de teintes sobres, les balcons sont recouverts de panneaux d'aluminium composite gris clair s'harmonisant avec la brique. Le dessous des balcons est recouvert de panneaux d'alu-composite noir qui vient morceler la volumétrie et donner davantage de contrastes. Une brique claire est utilisée pour refléter la lumière du soleil afin d'alléger l'ensemble du projet qui celui-ci propose une matérialité monochrome pour laisser libre expression à la volumétrie dynamique qui s'intègre à

l'horizontalité de la rivière.

Le rez-de-chaussée en recul par rapport à la façade permet de morceler la volumétrie. Le rez-de-chaussée bénéficie d'une hauteur de quatre mètres (4 m). La transparence des espaces communs (gym et lobby) permet de laisser une vue au travers du bâtiment depuis le trottoir vers la rivière. Les deux premiers niveaux sont traités différemment du reste de l'ensemble. Effectivement, les garde-corps des balcons en verre assurent une transparence. Cette stratégie permet, visuellement, d'accroître la hauteur du rez-de-chaussée et donne une amplitude plus importante. De plus, l'entrée se démarque par sa matérialité différente et indique clairement le chemin à suivre.

La vision d'aménagement est ancrée sur le paysage de la rivière des Prairies. La palette végétale fait une place importante aux graminées, une plante que l'on associe aux paysages des berges. Des massifs de graminées se retrouvent au rez-de-chaussée, et ce, jusque dans l'aménagement du toit-terrasse afin de créer un dialogue franc entre les espaces extérieurs du projet et le paysage riverain.

L'aménagement du seuil d'entrée est marqué par des lignes obliques et des sentiers pavés qui convergent vers le lobby principal du bâtiment. Un agencement de graminées basses et d'un alignement de pots décoratifs accentue l'axe du seuil et signale sa présence sur le boulevard Gouin. L'aménagement crée une formalité et une signature distinctive de l'adresse. La plantation d'arbres aux floraisons printanières et volontairement monochromatiques et agencées au blanc du bâtiment met en valeur l'architecture et contraste avec le contexte déficient en arbres de rue. La présence de plantations en bordure du boulevard Gouin ajoute à la facture distinctive du bâtiment sur le domaine public. L'opportunité de verdir le maximum d'espace par l'aménagement de plates-bandes ou par l'intégration de pavés alvéolés pour les stationnements, est saisie de manière à ancrer le projet dans les concepts de développement durable qui portent sur la perméabilité des surfaces minéralisées.

La plantation se fait également abondante sur le toit-terrasse. Une grande partie de la surface disponible est consacrée à une plantation de type extensive qui demande peu d'entretien et qui contribue à contrebalancer l'effet d'îlot de chaleur des espaces de stationnement environnants. Les végétaux ont été choisis pour leur résilience au corridor de vents rencontrés dans ce secteur et à la sécheresse. Le toit-terrasse offre un point de vue sur la rivière des Prairies qui est mise en valeur par un espace de détente offrant des points de vue dégagés pour l'observation. Le mobilier proposé est de type public (résistant) afin d'assurer la pérennité des installations dans ce contexte de vents dominants. Les chaises longues axées vers les rapides de la rivière des Prairies et un espace repas convivial accompagné de comptoirs BBQ offrent de multiples stations de rassemblement pour les résidents.

L'aménagement paysager proposé contribue à une intégration du bâtiment au paysage naturel composant son milieu d'insertion.

JUSTIFICATION

Considérant qu'une demande a été déposée afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de quinze (15) étages comprenant soixante-douze (72) logements pour le 3351, boulevard Gouin, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que le projet s'intègre au milieu existant et contribue à la mise en valeur du boulevard Gouin. Il répond à l'ensemble des objectifs et des critères des chapitres 3 et 4 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Mme Audrey Dupuis, citoyenne et membre du CCU, a recommandé **défavorablement** le projet. Elle aurait souhaité que tous les balcons soient transparents.

Les autres membres du CCU recommandent *favorablement* la demande avec les conditions suivantes :

- QU'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution ;
- QU'une garantie financière de trois (3 %) de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis;
- QU'une dérogation mineure soit accordée permettant une hauteur d'étage de quatre mètres dix-neuf (4,19 m) au RDC et de trois mètres soixante-huit (3,68 m) au quinzième (15^e) étage au lieu de trois mètres trois (3,3 m) ; une marge avant principale de trois mètres soixante-deux (3,62 m) au lieu de six mètres (6 m) ; une marge arrière de quatre mètres trente et un (4,31 m) au lieu de douze mètres (12 m) ; une marge arrière représentant 14,98 % de la profondeur moyenne du lot au lieu de 20 % ; un taux d'implantation de 43,44 % au lieu de 40 % et des allées de circulation de cinq mètres quarante et un (5,41 m) au lieu de sept mètres un (7,1 m) ;
- ET conformément aux documents déposés :

Plans d'architecture préparés par Maurice Martel, architecte. Concepts datés de septembre 2020 et déposés à la DAUSE le 23 septembre 2020.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement - 9 novembre 2020

À la suite de l'adoption de la résolution, le permis ou certificat requis pourra être délivré.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karina CHAOU
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2020-10-20



Dossier # : 1218916002

Unité administrative responsable : Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Permettre l'occupation permanente sur le domaine public, lot 1 174 625, de l'empiètement partiel d'un escalier desservant le bâtiment sis au 10342-10344, avenue Lausanne, le tout en vertu du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public.

Il est recommandé:

QUE soit autorisée, en vertu du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public, l'occupation permanente du domaine public d'un empiètement d'environ 0,14 m² d'un escalier, sur le lot 1 174 625, soit l'emprise de l'avenue Lausanne, desservant le bâtiment résidentiel sis au 10342-10344, avenue Lausanne, soit le lot 1 174 897 du cadastre du Québec, tel qu'illustré sur le certificat de localisation, incluant son plan, de l'arpenteur-géomètre Jean Girard, minute 19770, dossier G-8377, daté du 26 juin 2020.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-03 18:07

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218916002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Permettre l'occupation permanente sur le domaine public, lot 1 174 625, de l'empiètement partiel d'un escalier desservant le bâtiment sis au 10342-10344, avenue Lausanne, le tout en vertu du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public.

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande d'occupation permanente du domaine public a été déposée par Mme Nada D'Alessio, propriétaire de l'immeuble (lot 1 174 897) du 10342-10344, avenue Lausanne pour permettre l'empiètement partiel, environ 0,14 m², d'un escalier existant sur le lot 1 174 625 (emprise de l'avenue Lausanne).

La demande respecte le Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o

DESCRIPTION

Selon le rôle d'évaluation, le bâtiment principal du 10342-10344, avenue Lausanne a été construit en 1962.

Un escalier reliant le rez-de-chaussée du bâtiment se trouve en marge avant (face à l'avenue Lausanne) et en partie sur le lot 1 174 625 (domaine public). L'empiètement de l'escalier est de 0,2 m x 1,42 m (0,14 m²). L'escalier se trouve à 3,12 m du début du trottoir.

La présence partielle de l'escalier sur le domaine public n'est pas une source pouvant affecter la sécurité du public ou pouvant créer un potentiel conflit avec les équipements mécaniques de déneigement ou de nettoyage du domaine public.

L'empiètement de l'escalier sur le domaine public peut être autorisé en vertu de l'article 37 du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public.

JUSTIFICATION

CONSIDÉRANT qu'une demande d'occupation permanente du domaine public a été déposée par Mme Nada D'Alessio, propriétaire de l'immeuble (lot 1 174 897) du 10342-10344, avenue Lausanne, en vertu du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public ayant pour but de permettre l'occupation d'un escalier empiétant partiellement (environ 0,14 m²) sur le lot 1 174 625;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'enjeu concernant la sécurité du public ou avec les équipements mécaniques de voirie;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public;

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) recommande d'ACCORDER la demande d'occupation permanente du domaine public de l'escalier tel qu'illustré sur le certificat de localisation, incluant son plan, de l'arpenteur-géomètre Jean Girard, minute 19770, dossier G-8377, daté du 26 juin 2020.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun frais annuel n'est requis pour l'occupation permanente du domaine public en vertu de l'article 19.1 du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public.

MONTREAL 2030

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption d'une résolution en séance virtuelle du Conseil d'arrondissement accordant l'occupation permanente du domaine public – 22 novembre 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre CLERMONT
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2021-10-31



Dossier # : 1207177007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA20 10 128 faisant suite au projet d'agrandissement d'une maison unifamiliale isolée située au 11113, avenue Leblanc.

QUE soit modifiée la résolution CA20 10 128, faisant suite au projet d'agrandissement d'une maison unifamiliale isolée située au 11113, avenue Leblanc, afin que soit remplacé le nom de Benoît Carlo Avarello, architecte par Érika Gagnon, designer.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-10 11:21

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1207177007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA20 10 128 faisant suite au projet d'agrandissement d'une maison unifamiliale isolée située au 11113, avenue Leblanc.

CONTENU**CONTEXTE**

L'architecte au dossier souhaite modifier la résolution afin de retirer son nom comme auteur des plans. En effet, les plans ont été réalisés par la requérante designer en collaboration avec l'architecte, toutefois il n'en est pas l'auteur. Outre le nom de l'architecte qui est remplacé par celui de la designer, la résolution et les pièces jointes demeurent inchangées.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIERAdèle PAVAGEAU
conseiller(ere) en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207177007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre l'agrandissement d'une maison unifamiliale isolée située au 11113, avenue Leblanc, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée pour permettre l'agrandissement latéral d'une maison unifamiliale isolée située au 11113, avenue Leblanc. Le projet a été présenté pour avis préliminaire aux membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 10 décembre 2019.

Les membres avaient demandé de revoir le projet comme suit :

- QUE le garage soit reculé de façon à respecter la ligne de perspective;
- QUE les matériaux soient remplacés conformément au Règlement de zonage R.R. 1562.

Le requérant avait déposé le projet une seconde fois au comité du 4 février 2020, en remplaçant simplement les matériaux. Toutefois, le requérant ne souhaitait pas modifier l'implantation de l'agrandissement. Les membres du CCU ont refusé le projet étant donné que l'implantation ne répondait pas aux objectifs du chapitre 9 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Le requérant a donc déposé le projet une troisième fois.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Le projet consiste à agrandir la maison en marge latérale sud. L'agrandissement d'une superficie de cinquante (50) mètres carrés prévoit l'ajout d'un garage – atelier et d'une chambre à coucher. Par la même occasion, une partie du revêtement léger actuel sera remplacé aux pignons de toit. L'agrandissement nécessitera la coupe d'un arbre.

Le milieu environnant est essentiellement constitué de maisons unifamiliales isolées ou jumelées de formes similaires offrant une ligne de perspective homogène : porte d'entrée en latérale, chambre en avancée, abri d'auto en retrait (*carport*). La nouvelle implantation de l'agrandissement est dans la continuité de la perspective de rue existante. Un toit plat à membrane blanche a été choisi afin d'assurer une pleine hauteur de plafond sur la totalité de l'agrandissement bien que le bâtiment existant dispose d'une toiture deux versants. Cette

caractéristique reprend des dispositions de toiture que l'on retrouve sur la rue, notamment avec des abris d'auto à toit plat tandis que le reste du bâtiment dispose d'une toiture deux versants.

Les matériaux de revêtement proposés pour l'agrandissement sont la brique dans les tons rouge tel qu'existant et le clin d'acier dans les tons noirs pour les fermes de toit. Le clin d'acier initialement proposé pour l'agrandissement a été retiré, l'agrandissement sera cent pour cent (100%) en maçonnerie, et ce, conformément au Règlement de zonage R.R. 1562. Une marquise en clin d'acier soulignera la porte du garage.

Le projet s'intègre au milieu existant et répond à l'ensemble des critères du chapitre 9 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

JUSTIFICATION

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 11113, avenue Leblanc, en vertu du chapitre 9 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, ayant pour but de permettre l'agrandissement d'une maison unifamiliale isolée;
Considérant que le projet répond aux critères du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Les membres du CCU recommandent FAVORABLEMENT la demande avec les conditions suivantes :

- QU'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;
- QU'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis

ET conformément aux documents déposés :

- Plans d'architecture préparés par Benoît Carlo Avarello, architecte, addenda datés du 16 mars 2020 et déposés électroniquement à la DAUSE le 16 mars 2020;
- Certificat de localisation préparé par Talel Mahfoudh, arpenteur-géomètre pour la firme Roger Simard, daté du 11 septembre 2018.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Adèle PAVAGEAU
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2020-02-05



Dossier # : 1214394008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Julie Massé, à titre de bibliothécaire, à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de 22 semaines, à compter du 27 novembre 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est recommandé :

QUE soit nommée Mme Julie Massé, matricule 100180116, à titre de bibliothécaire, (emploi 763830, poste 18330), groupe de traitement 12-007E, à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de 22 semaines, et ce, à compter du 27 novembre 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-08 10:45

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214394008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Julie Massé, à titre de bibliotechnicienne, à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de 22 semaines, à compter du 27 novembre 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

CONTENU**CONTEXTE**

Le poste permanent de bibliotechnicien (emploi : 763830, poste : 18330) est devenu vacant à la suite d'une mutation interne d'une employée sur le poste de l'employée permanente Caroline Daoust qui a quitté pour sa retraite. Le poste laissé vacant par ce mouvement interne a ainsi été affiché afin d'être comblé de manière permanente, à la Division des bibliothèques à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. En vue de combler ce poste, un processus de dotation a été réalisé. L'affichage n^o : MN-21-VPERM-763830-18330 a été publié pour la période du 15 au 21 octobre 2021, conformément à la convention collective des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP 429).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Conformément au processus de dotation effectué par la Direction de la dotation et de la diversité en emploi du Service des ressources humaines dans le cadre de la dotation centralisée, le poste est octroyé à M^{me} Julie Massé (matricule : 100180116), étant l'ayant droit, en conformité avec les règles de dotation prévues à la convention collective fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP 429) en vigueur. En vertu de ce qui précède, nous recommandons au conseil d'arrondissement d'approuver la nomination de M^{me} Julie Massé (matricule : 100180116), à titre de bibliotechnicienne (emploi : 763830, poste : 18330), groupe de traitement : 12-007E, échelle salariale : 44 676 \$ à 59 573 \$, à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de 22 semaines, et ce rétroactivement, à compter du 27 novembre 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

JUSTIFICATION

Le salaire annuel de M^{me} Julie Massé sera établi conformément à la convention collective des

fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP 429) de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'échelle salariale: 44 676 \$ à 59 573 \$

Dépense prévue 2021 :

Poste : bibliotechnicienne

Période : du 30 octobre 2021 au 31 décembre 2021 (référence budgétaire n° : 264283)

Période	Emploi	Nbre d'heures	Salaire	TS, Prime et ajust. bqes	Charges sociales	Dépense totale
du 30 octobre 2021 au 31 décembre 2021	763830	315	8 200 \$	100 \$	2 500 \$	10 800 \$

La dépense sera financée par le budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les activités pendant la période de la COVID-19 tiennent compte des consignes en matière de distanciation et de mesures sanitaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Veronique CASTANEDA, -

Lecture :

Veronique CASTANEDA, 3 novembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie DÉSILETS
Chef de division des bibliothèques

ENDOSSÉ PAR

Claudiel TOUSSAINT
Directeur

Le : 2021-10-27



Dossier # : 1213484005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division du soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Titulariser M. Éric Bergeron, à titre de peintre d'arrondissement, à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 27 novembre 2021.

Il est recommandé :
QUE soit titularisé M. Éric Bergeron, matricule 100164918, emploi : 607030, poste : 77622, groupe 15, à titre de peintre d'arrondissement, à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 27 novembre 2021.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-03 11:44

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1213484005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division du soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Titulariser M. Éric Bergeron, à titre de peintre d'arrondissement, à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 27 novembre 2021.

CONTENU**CONTEXTE**

La fonction de peintre d'arrondissement (emploi : 607030 - poste : 77622) est devenue vacante, à la Division du soutien technique, de la Direction des travaux publics à la suite du départ à la retraite de l'employé titulaire. La Direction des travaux publics a décidé de maintenir cette fonction et de la combler.

En vue de ce comblement, un processus de dotation a été réalisé. L'affichage n° : MN-21-VPERM-607030-77622 a été publié à l'interne pour la période du 18 au 31 mars 2021, conformément à la convention collective des cols bleus regroupés de Montréal (S.C.F.P. 301), ainsi qu'à l'entente sur les 17 points de négociations locales.

Monsieur Éric Bergeron est l'ayant droit et rencontre les exigences requises à cette fonction. Monsieur Bergeron a déjà cumulé plus de 520 heures dans cette fonction au cours des douze (12) derniers mois selon l'article 4.05 d.).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

—

DESCRIPTION

La titularisation de Monsieur Éric Bergeron (matricule :100164918) est octroyée en conformité avec la convention collective des cols bleus regroupés de Montréal (S.C.F.P. 301) et des lettres d'entente à cet effet, et ce, dans le respect de l'organigramme des emplois cols bleus de l'arrondissement de Montréal-Nord.

En vertu de ce qui précède, nous recommandons la titularisation de Monsieur Éric Bergeron (matricule : 100164918), à titre de peintre d'arrondissement (emploi : 607030, poste : 77622), groupe 15, à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 27 novembre 2021.

JUSTIFICATION

Sans objet

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le taux horaire pour la fonction d'électrotechnicien d'arrondissement (emploi : 607030), groupe 15, est de 34,61 \$.

Dépense prévue pour l'année 2021

Poste : peintre

Période : du 27 novembre au 31 décembre 2021

Référence budgétaire n^o : 309141 et 309142

La dépense prévue pour ce poste, soit du 27 novembre au 31 décembre 2021, est la suivante :

Poste	Emploi	Nombre d'heures totales	Taux horaire	Total salaire	Banque maladie	DAS	Total de la dépense
77622	607030	180	34,61\$	6 300\$	100\$	2 100\$	8 500 \$

Les dépenses en cotisations de l'employeur seront imputées dans les codes d'objets requis, dans la même section budgétaire.

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les activités pendant la période de la COVID-19 tiennent compte des consignes en matière de distanciation et de mesures sanitaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Linda VALLÉE, Montréal-Nord

Lecture :

Linda VALLÉE, 2 novembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yves EKILA
Chef de division parc

ENDOSSÉ PAR

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics

Le : 2021-10-28



Dossier # : 1218224007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Titulariser M. Terrence Barry, à titre de chargé chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « B », à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 27 novembre 2021.

Il est recommandé :

QUE soit titularisé M. Terrence Barry, matricule 100026986, à titre de chargé chauffeur d'appareils motorisés « B », (emploi 601130), groupe de traitement 14-010, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 27 novembre 2021;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-10 11:24

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218224007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Titulariser M. Terrence Barry, à titre de chargé chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « B », à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 27 novembre 2021.

CONTENU**CONTEXTE**

La Direction des travaux publics a décidé de combler la fonction permanente de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « B » (emploi : 601130), devenue vacante à la Division de la voirie et aqueduc, suite à un départ à la retraite.

En vue de ce comblement, un processus de dotation a été réalisé. L'affichage n° : 012-MN-21-PERM-601130-3 a été publié à l'interne pour la période du 16 au 22 avril 2021, conformément à la convention collective des cols bleus regroupés de Montréal (S.C.F.P. 301) ainsi qu'à l'Entente sur les 17 points de négociations locales.

M. Terrence Barry (matricule : 100026986) est l'ayant droit et rencontre les exigences requises à cet emploi. Monsieur Barry a déjà cumulé plus de 520 heures dans cette fonction au cours des douze (12) derniers mois selon l'article 4.05 d.) de la précédente convention collective.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La titularisation de M. Terrence Barry (matricule : 100026986) est octroyée en conformité avec la convention collective des cols bleus regroupés de Montréal (S.C.F.P. 301) et des lettres d'entente à cet effet, et ce, dans le respect de l'organigramme des emplois cols bleus de l'arrondissement de Montréal-Nord.

En vertu de ce qui précède, nous recommandons au conseil d'arrondissement d'approuver la nomination de M. Terrence Barry (matricule : 100026986), à titre de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « B » (emploi : 601130), groupe 14-010, taux horaire : 32,12 \$, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 27 novembre 2021.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le salaire annuel prévu pour le poste de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « B » (emploi : 601130), groupe de traitement 14-010 est de 59 400\$, et ce, avant ajustements des banques et déductions à la source. Le taux horaire prévu est de 32,12 \$.

Poste : chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « B »

Période : 27 novembre au 31 décembre 2021

Référence budgétaire n^o : 264418

Poste : 77684

La dépense prévue pour ce poste, soit du 27 novembre au 31 décembre 2021, est la suivante :

Poste	Emploi	Nombre d'heures totales	Taux horaire	Total salaire	Banque maladie	DAS	Total de la dépense
77684	601130	180	31,62	5 700\$	100\$	1 900\$	7 700 \$

Les dépenses en cotisations de l'employeur seront imputées dans les codes d'objets requis, dans la même section budgétaire.

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les activités pendant la période de la COVID-19 tiennent compte des consignes en matière de distanciation et de mesures sanitaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Linda VALLÉE, Montréal-Nord

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric TRUCHON
c/d Voirie et aqueduc

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-10-30

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1218224008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Titulariser M. Rodolphe Tremblay, à titre de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « B », à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 27 novembre 2021.

Il est recommandé :

QUE soit titularisé M. Rodolphe Tremblay, matricule 100025351, à titre de chargé chauffeur d'appareils motorisés « B », (emploi 601130), groupe de traitement 14-010, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 27 novembre 2021;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-10 11:23

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218224008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Titulariser M. Rodolphe Tremblay, à titre de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « B », à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 27 novembre 2021.

CONTENU**CONTEXTE**

La Direction des travaux publics a décidé de combler la fonction permanente de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « B » (emploi : 601130), devenue vacante à la Division de la voirie et aqueduc, suite à un départ à la retraite.

En vue de ce comblement, un processus de dotation a été réalisé. L'affichage n° : 012-MN-21=PERM-601130-3 a été publié à l'interne pour la période du 16 au 22 avril 2021, conformément à la convention collective des cols bleus regroupés de Montréal (S.C.F.P. 301) ainsi qu'à l'Entente sur les 17 points de négociations locales.

M. Rodolphe Tremblay (matricule : 100025351) est l'ayant droit et rencontre les exigences requises à cet emploi. Monsieur Tremblay a déjà cumulé plus de 520 heures dans cette fonction au cours des douze (12) derniers mois selon l'article 4.05 d.) de la précédente convention collective.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

La titularisation de M. Rodolphe Tremblay (matricule : 100025351) est octroyée en conformité avec la convention collective des cols bleus regroupés de Montréal (S.C.F.P. 301) et des lettres d'entente à cet effet, et ce, dans le respect de l'organigramme des emplois cols bleus de l'arrondissement de Montréal-Nord.

En vertu de ce qui précède, nous recommandons au conseil d'arrondissement d'approuver la titularisation de M. Rodolphe Tremblay (matricule : 100025351), à titre de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « B » (emploi : 601130), groupe 14-010, taux horaire 32,12 \$, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 27 novembre 2021.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le salaire annuel prévu pour le poste de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « B » (emploi : 601130), groupe de traitement 14-010 est de 59 400 \$, et ce, avant ajustements des banques et déductions à la source. Le taux horaire prévu est de 32,12\$.

Dépense prévue pour l'année 2021

Poste : chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « B »

Période : 27 novembre au 31 décembre 2021

Référence budgétaire n° : 309147

Poste : 77569

La dépense prévue pour ce poste, soit du 27 novembre au 31 décembre 2021, est la suivante :

Poste	Emploi	Nombre d'heures totales	Taux horaire	Total salaire	Banque maladie	DAS	Total de la dépense
77569	601130	180	31,62	5 700\$	100\$	1 900\$	7 700 \$

Les dépenses en cotisations de l'employeur seront imputées dans les codes d'objets requis, dans la même section budgétaire.

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les activités pendant la période de la COVID-19 tiennent compte des consignes en matière de distanciation et de mesures sanitaires

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Linda VALLÉE, Montréal-Nord

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric TRUCHON
c/d Voirie et aqueduc

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-11-01

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1217987012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement et M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clarac, à titre de représentants de l'arrondissement au Conseil d'administration de la CDEC de Montréal-Nord.

Il est recommandé au Conseil d'agglomération:
QUE soient nommés, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement et M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clarac, à titre de représentants de l'arrondissement au Conseil d'administration de la CDEC de Montréal-Nord.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-18 18:41

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217987012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement et M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clarac, à titre de représentants de l'arrondissement au Conseil d'administration de la CDEC de Montréal-Nord.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis la refonte complète des services de développement économique en 2015, le Gouvernement du Québec a octroyé, avec le projet de loi 121, de nouveaux pouvoirs en matière de développement économique aux municipalités du Québec. Forte de ses nouveaux pouvoirs, la Ville de Montréal a procédé à la refonte de la carte des territoires de développement économique et à la restructuration complète du réseau des organismes qui œuvraient en développement entrepreneurial, développement des capacités économiques des collectivités et de certains services en employabilité.

La CDEC Montréal-Nord est un organisme à but non lucratif ayant pour mission de favoriser et enraciner l'essor économique et communautaire axé sur le développement de l'employabilité et de l'entrepreneuriat des citoyens de l'arrondissement Montréal-Nord par la prise en charge des moyens et outils adaptés à la réalité locale par les acteurs du milieu.

La mission de la CDEC Montréal-Nord est orientée sur le développement économique communautaire qui consiste à accompagner des projets visant à augmenter les capacités économiques des jeunes et des immigrants par l'employabilité et le développement entrepreneurial. De par son expertise, son leadership, sa mission et ses valeurs, la CDEC (Corporation de développement économique communautaire) Montréal-Nord s'avère être l'organisation idéale afin d'appuyer les initiatives de l'arrondissement de Montréal-Nord.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 10 228 Nommer Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement et M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clarac, à titre de représentants de l'arrondissement au Conseil d'administration de la CDEC de Montréal-Nord.

DESCRIPTION

En conformité avec l'article 19 paragraphe 11.1 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001) nous souhaitons que Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement et M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement district Marie-Clarac, soient nommés à titre de représentants de l'arrondissement au Conseil d'administration de la CDEC de Montréal-Nord.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc-Aurele APLOGAN, Montréal-Nord

Lecture :

Marc-Aurele APLOGAN, 14 octobre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Sophie BERGERON
Secrétaire d'arrondissement substitut

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice des services administratifs

Le : 2021-10-26



Dossier # : 1217987011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, président du Comité consultatif d'urbanisme et M. Abdelhaq Sari, conseiller de ville, comme président suppléant à compter du 23 novembre 2021.

QUE soit nommé M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, président du Comité consultatif d'urbanisme à compter du 23 novembre 2021;
ET QUE soit nommé M. Abdelhaq Sari, conseiller de ville, président suppléant du Comité consultatif d'urbanisme à compter du 23 novembre 2021.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-18 18:43

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217987011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, président du Comité consultatif d'urbanisme et M. Abdelhaq Sari, conseiller de ville, comme président suppléant à compter du 23 novembre 2021.

CONTENU**CONTEXTE**

Le Comité consultatif d'urbanisme a pour mandat d'étudier les demandes de dérogations mineures, les plans d'implantation et d'intégration architecturale, les demandes de démolition ainsi que tout autre sujet en matière d'urbanisme.

En vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur le Comité consultatif d'urbanisme (RGCA02-10-0005), le comité se compose de sept membres désignés par le conseil d'arrondissement, soit un membre du conseil qui agit comme président, 1 membre du conseil qui agit comme président suppléant et cinq résidents de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 10 483 Nommer Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, présidente du Comité consultatif d'urbanisme et M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, président suppléant, à compter du 24 novembre 2017.

DESCRIPTION

Il est recommandé de nommer M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, président du Comité consultatif d'urbanisme, et M. Abdelhaq Sari, conseiller de ville, président suppléant du Comité consultatif d'urbanisme, à compter du 23 novembre 2021.

JUSTIFICATION

Étant donné que le 7 novembre dernier, des élections municipales ont eu lieu, de nouvelles nominations à titre de président et de président suppléant doivent être faites.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19)
Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur le comité consultatif d'urbanisme (RGCA02-10-0005), article 3.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc-Aurele APLOGAN, Montréal-Nord

Lecture :

Marc-Aurele APLOGAN, 14 octobre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Sophie BERGERON
Secrétaire d'arrondissement substitut

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice des services administratifs

Le : 2021-10-26



Dossier # : 1217987005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer M. Abdelhaq Sari à titre de maire suppléant pour la période du 23 novembre 2021 au 30 juin 2022.

QUE soit nommé M. Abdelhaq Sari à titre de maire suppléant pour la période du 23 novembre 2021 au 30 juin 2022.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-18 18:45

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217987005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer M. Abdelhaq Sari à titre de maire suppléant pour la période du 23 novembre 2021 au 30 juin 2022.

CONTENU**CONTEXTE**

L'article 20.2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C11.4) permet au conseil d'arrondissement de désigner parmi ses membres un maire suppléant à l'arrondissement et de déterminer la durée du mandat, le tout conformément à l'article 56 de la Loi sur les cités et villes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 10 199 Nommer M. Abdelhaq Sari à titre de maire suppléant pour la période du 1er juillet 2021 jusqu'à l'assermentation des nouveaux membres du conseil d'arrondissement.

DESCRIPTION

Le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs de la mairesse d'arrondissement lorsque celle-ci est absente du territoire de l'arrondissement ou est empêchée de remplir les devoirs de sa charge.

JUSTIFICATION

Le mandat du maire suppléant s'est terminé à l'assermentation des nouveaux membres du conseil d'arrondissement suite aux élections municipales du 7 novembre 2021. Il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau maire suppléant pour la période du 23 novembre 2021 au 30 juin 2022.

Il est recommandé de nommer M. Abdelhaq Sari à titre de maire suppléant pour la période du 23 novembre 2021 au 30 juin 2022.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Sophie BERGERON
Secrétaire d'arrondissement substitut

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice des services administratifs

Le : 2021-10-26



Dossier # : 1217987013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération de nommer M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clarac, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'île.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :
QUE soit nommé M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clarac, de l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL - Est-de-L'île.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-18 18:42

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217987013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération de nommer M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clarac, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'île.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de loi 28 concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours du budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, adopté le 20 avril 2015 comme chapitre 8 des lois de 2015, prévoit, par la modification de diverses dispositions concernant la gouvernance municipale en matière de développement local et régional, que l'agglomération de Montréal doit mettre en place un point de service pour le territoire composé de celui des arrondissements d'Anjou, de Montréal-Nord, de Saint-Léonard, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, ainsi que de la Ville de Montréal-Est. Suite à la restructuration des centres locaux de développement sur le territoire de la ville de Montréal, le nouveau centre local de développement de l'Est est maintenant en activité. Ce dernier porte maintenant la désignation PME MTL Est-de-L'île. Le PME MTL Est-de-L'île accueille les entrepreneurs, les résidents et les organisations des arrondissements de d'Anjou, de Montréal-Nord, Saint-Léonard, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, ainsi que de la Ville de Montréal-Est qui souhaitent obtenir du soutien en matière d'entrepreneuriat ou de développement de la main-d'œuvre.

Il a été convenu que la gouvernance de ce point de service sera établie à partir d'un nouvel organisme, le PME MTL Est-de-L'île, dont la composition du conseil d'administration sera adaptée afin de prévoir une représentation provenant de chacun des territoires. Le conseil d'administration sera composé de 15 personnes ayant le droit de vote, soit 5 administrateurs élus des conseils d'arrondissement et de la Ville de Montréal-Est et 10 administrateurs représentants des gens d'affaires, dont deux pour chacun des territoires.

Les administrateurs provenant du milieu des affaires n'ont pas à être nommé par le conseil d'agglomération, seule la nomination des élus doit être approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal.

Ainsi, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord recommande au conseil d'agglomération de nommer M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clarac, pour siéger au conseil d'administration de la PME MTL Est-de-L'île.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 10 247 Recommander au conseil d'agglomération de nommer Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'île.

DESCRIPTION

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord recommande au conseil d'agglomération de nommer M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clarac, afin de siéger au conseil d'administration de la PME MTL Est-de-L'île.

JUSTIFICATION

La participation d'un représentant élu de l'arrondissement au conseil d'administration de la nouvelle organisation de développement économique locale a pour but d'assurer la cohérence, la complémentarité, la concertation et le suivi des interventions communes de cette organisation et de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La nomination de l'élu de l'arrondissement au sein de la nouvelle organisation est primordiale afin de ne pas retarder le démarrage des activités de l'organisation ainsi que l'accompagnement et le financement des projets d'affaires des entreprises de l'arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Nomination par le conseil d'agglomération

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc-Aurele APLOGAN, Montréal-Nord

Lecture :

Marc-Aurele APLOGAN, 14 octobre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Sophie BERGERON
Secrétaire d'arrondissement substitut

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice des services administratifs

Le : 2021-10-26